

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
STATISTIQUES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

Les retraites par région en 2001

Hélène CHAPUT

n° 47 – février 2003

SOMMAIRE

Résumé	5
Introduction	7
I - La source et le champ de l'étude	9
L'ÉCHANTILLON INTERRÉGIMES DE RETRAITÉS (EIR) 2001.....	9
LA REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON	9
LE CHAMP DE L'ÉTUDE ET LES CONCEPTS UTILISÉS	15
II - Une première approche des disparités régionales en 2001	17
DESCRIPTION	17
DISPERSION DES RETRAITES AU SEIN DES RÉGIONS ET DISPARITÉS RÉGIONALES	20
DES DISPARITÉS RÉGIONALES QUI ONT PEU ÉVOLUÉ DEPUIS 1997.....	21
III - Des éléments d'explication des disparités régionales	22
DES DISPARITÉS DANS LES STRUCTURES DE POPULATION DES RÉGIONS	22
<i>Niveau de retraite régional et part des femmes dans la population</i>	22
<i>Retraite et âge</i>	23
<i>Retraite et ancienne activité</i>	24
<i>Premiers éléments de synthèse</i>	26
LE FAIT DE RÉSIDER DANS UNE RÉGION DONNÉE A-T-IL UN EFFET PROPRE SUR LES PENSIONS PERÇUES ?	28
IV - Ensemble des tableaux régionaux	32
FRANCE MÉTROPOLITAINE	33
ALSACE.....	36
AQUITAINE.....	39
AUVERGNE.....	42
BASSE-NORMANDIE	45
BOURGOGNE	48
BRETAGNE	51
CENTRE.....	54
CHAMPAGNE-ARDENNES	57
CORSE.....	60
FRANCHE-COMTÉ	63
HAUTE-NORMANDIE	66
ÎLE-DE-FRANCE.....	69
LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	72
LIMOUSIN.....	75
LORRAINE	78
MIDI-PYRÉNÉES	81
NORD-PAS DE CALAIS.....	84
PAYS DE LA LOIRE	87
PICARDIE.....	90
POITOU-CHARENTES	93
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.....	96
RHÔNE-ALPES.....	99

RÉSUMÉ

L'Échantillon interrégimes de retraités (EIR), produit par la DREES tous les quatre ans, est la seule source statistique permettant d'avoir une vision d'ensemble de la population des retraités, notamment en termes de pension perçue. L'extension de l'échantillon en 1997, puis en 2001 a permis d'élargir le champ d'investigation et d'introduire dans l'analyse une composante géographique.

Le montant moyen de la retraite globale s'élève à 1 136 € en 2001 pour les résidents en métropole. Il existe toutefois dans ce domaine de fortes disparités régionales puisque le montant moyen oscille de 973 € en Basse-Normandie à 1 525 € en Île-de-France. Cette dernière région se distingue particulièrement des autres : le montant moyen de la retraite globale y est supérieur de plus de 34 % au montant moyen pour la métropole et représente plus d'une fois et demi la retraite globale moyenne de Basse-Normandie. Cette hiérarchie régionale en matière de retraite est quasiment la même que celle établie en matière de salaire et a très peu évolué depuis 1997 : les huit régions qui ont, en 2001, le niveau de retraite moyen le plus bas sont les mêmes qu'en 1997 ; les six régions qui présentent la pension moyenne la plus élevée en 2001 sont les mêmes qu'en 1997.

Les niveaux de retraite dans les régions françaises s'expliquent d'abord par la structure de la population qui y habite. En effet, si le montant de la retraite perçue par un pensionné dépend principalement de la durée de sa carrière, de son salaire et du ou des régimes dont le pensionné relève, il varie aussi en fonction du sexe, de l'âge et du type de carrière : les femmes, les pensionnées les plus âgées et les polypensionnés perçoivent des retraites en moyenne plus faibles. Ainsi, quatre des cinq régions qui ont le niveau de retraite le plus bas (Limousin, Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne) sont des régions qui comptent plus de femmes que la moyenne nationale. À contrario, c'est en Île-de-France où la part d'anciens cadres est plus importante que celle constatée sur le plan national que la retraite moyenne est la plus élevée.

Toutefois, au-delà de ces facteurs socio-démographiques, la région de résidence a aussi un effet sur le niveau de retraite. À structure de population égale, le fait d'habiter en Limousin, Franche-Comté, Basse-Normandie, Corse, Champagne-Ardenne, Picardie ou Bretagne a un impact négatif important (de -20 € à -54 €) sur le niveau moyen de retraite. À l'opposé, le fait de résider en Provence-Alpes-Côte d'Azur et surtout en Île-de-France influe positivement sur le niveau moyen de retraite dans la région : +76,4 € pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et +225 € pour l'Île-de-France.

Introduction

Les retraites sont gérées, en France, par de nombreux régimes. Chacun de ces régimes publie, de manière plus ou moins détaillée, des chiffres sur les retraités dont il a la charge : leur répartition par sexe, par âge, selon leur lieu de résidence... L'information disponible par ce biais reste toutefois parcellaire : ainsi, un retraité polypensionné, c'est-à-dire relevant de plusieurs régimes de base, est compté une fois dans chaque régime dont il relève ; on ne peut donc pas connaître le nombre total de retraités, ni la retraite moyenne, à partir des chiffres produits par chaque régime.

L'échantillon interrégimes de retraités, produit par la DREES tous les quatre ans, est né de cette insuffisance et permet d'avoir une vision d'ensemble de la population des retraités, notamment en termes de niveau de pension perçue, et de réaliser de nombreuses études : Quelle est la pension moyenne ? Quelles sont les différences entre régimes ? Quelles sont les personnes qui perçoivent les plus faibles retraites ?...

L'originalité de la présente étude est d'introduire dans l'analyse une composante géographique. Son objectif est d'étudier les disparités régionales en matière de retraite et les écarts de composition de la population des retraités entre les différentes régions françaises.

I - La source et le champ de l'étude

L'Échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2001

En collaboration avec l'INSEE, la DREES interroge, tous les quatre ans, la quasi-totalité des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire : ce sont 30 régimes, recouvrant 160 caisses, qui sont questionnés sur la nature et le montant des prestations versées à un échantillon anonyme d'individus ainsi que sur les conditions de liquidation de leur retraite (âge, taux...). L'Échantillon interrégimes de retraités (EIR) ainsi constitué, est l'outil du rapprochement, individu par individu d'informations provenant des différents régimes de retraite : c'est le seul outil permettant une connaissance globale des pensions de retraite, la pension d'un individu étant très souvent la somme de plusieurs composantes versées par différents régimes.

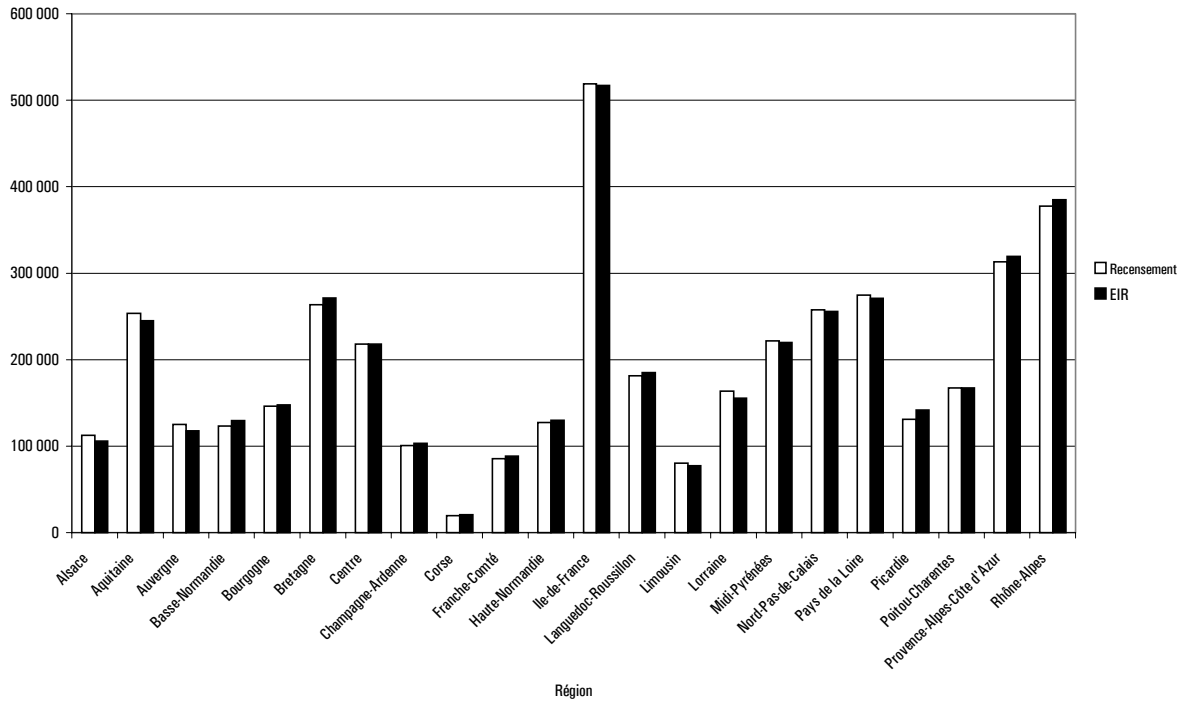
Le dernier échantillon collecté porte sur les pensions versées en 2001. Sa taille a été augmentée par rapport à l'échantillon de 1997 par l'ajout de cinq générations âgées, pour améliorer la représentativité de l'échantillon aux âges élevés, et par la prise en compte des personnes nées dans les DOM, en sus de celles nées en métropole. L'EIR 2001 apporte, au final, des informations sur un peu moins de 87 000 retraités, contre 60 000 en 1997. Cette extension de l'échantillon permet de réaliser des études plus détaillées et des croisements plus fins : des études régionales sont, par exemple, possibles.

La représentativité de l'échantillon

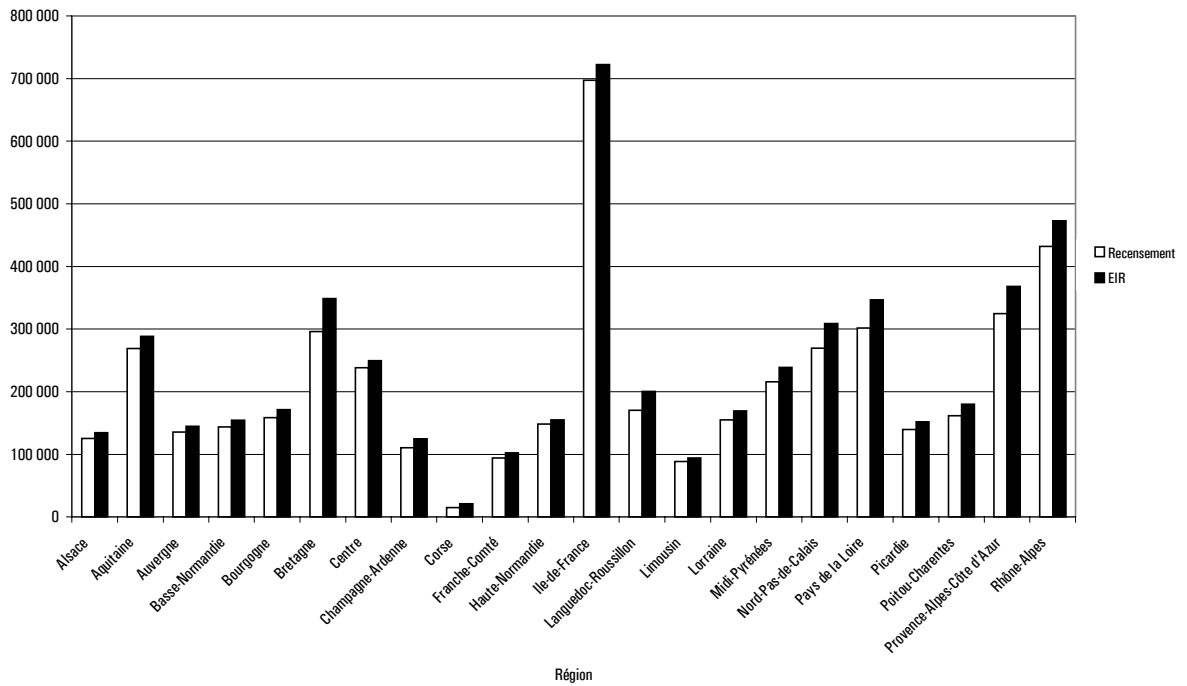
Compte tenu de la taille de l'échantillon, une exploitation régionale (au sens de région de résidence des retraités) de l'EIR est donc apparue pertinente. Toutefois, comme le critère « région de résidence » n'est pas intervenu dans le tirage de l'échantillon, il convient de vérifier la représentativité de l'échantillon. Pour ce faire, un travail en deux étapes a été réalisé.

Tout d'abord, une première comparaison a été entreprise avec les données issues du Recensement de population de 1999, réalisé par l'INSEE : un comptage des personnes, nées en métropole ou dans les DOM, de 60 ans et plus, s'étant déclarées retraitées a été effectué et comparé aux chiffres obtenus à partir de l'EIR 2001. Cela donne les graphiques suivants :

Graphique 1a - Répartition, par région, de la population des hommes retraités de 60 ans ou plus



Graphique 1b - Répartition, par région, de la population des femmes retraitées de 60 ans ou plus

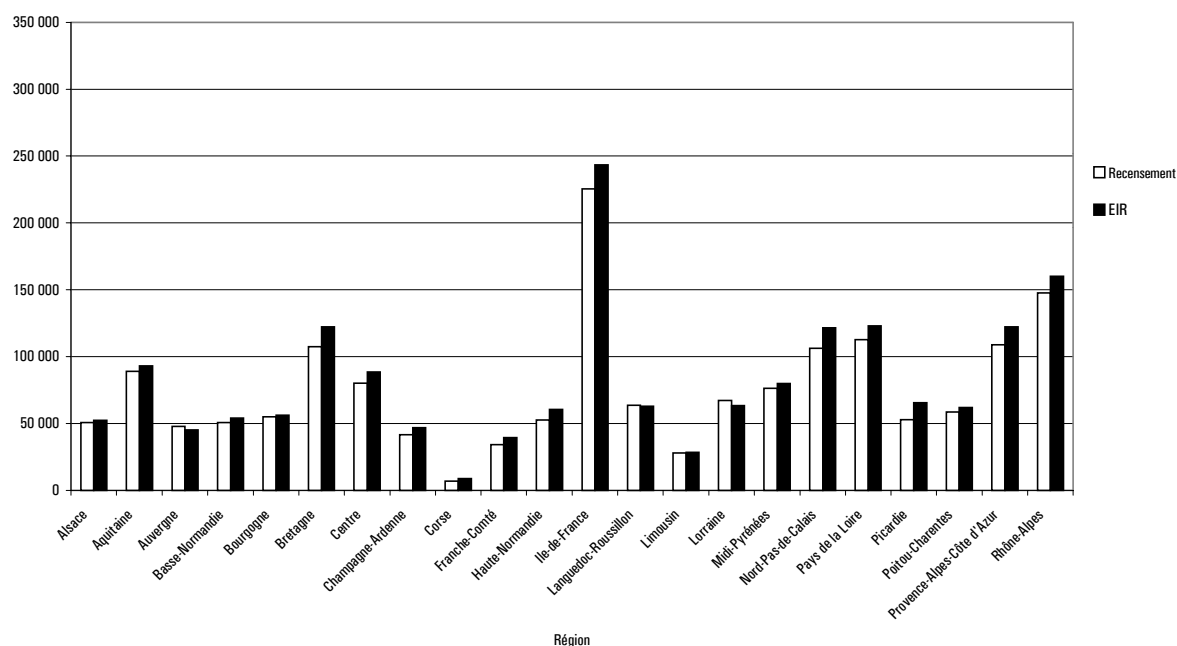


Si l'on considère les hommes retraités, on note une quasi-adéquation entre les deux sources : il y a moins de 10 000 personnes d'écart entre les deux estimations : 4 264 365 dans le recensement, 4 274 257 dans l'EIR. Le plus grand écart régional entre les deux sources s'élève à 8 %, la majeure partie des écarts étant inférieure à 3 %.

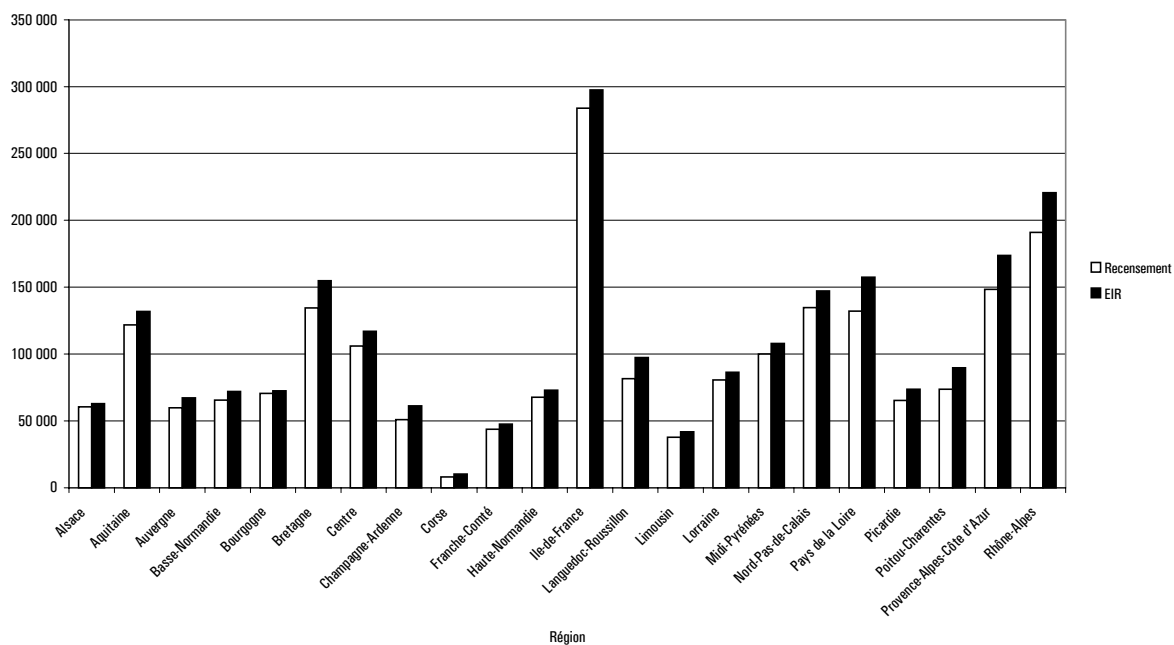
En revanche, si l'on considère les femmes retraitées, les écarts entre les deux sources sont plus importants, sans toutefois être considérables. Quelle que soit la région considérée, l'EIR donne toujours une estimation du nombre de femmes retraitées supérieure à celle obtenue par le recensement : tout l'écart entre les deux sources, tous sexes confondus, se retrouve sur les femmes. Ceci tient probablement du fait du caractère déclaratif du recensement et des situations moins nettes des femmes vis-à-vis de l'activité et de la retraite. Par exemple, une femme qui a passé la majeure partie de sa vie au foyer, après avoir travaillé quelques années avant d'être mariée, se déclare-t-elle retraitée (ce qu'elle est pour l'EIR) lorsqu'elle remplit le questionnaire du recensement ou bien femme au foyer ?

Au-delà d'une comparaison par sexe, on peut aussi réaliser un rapprochement des deux sources par tranches d'âge.

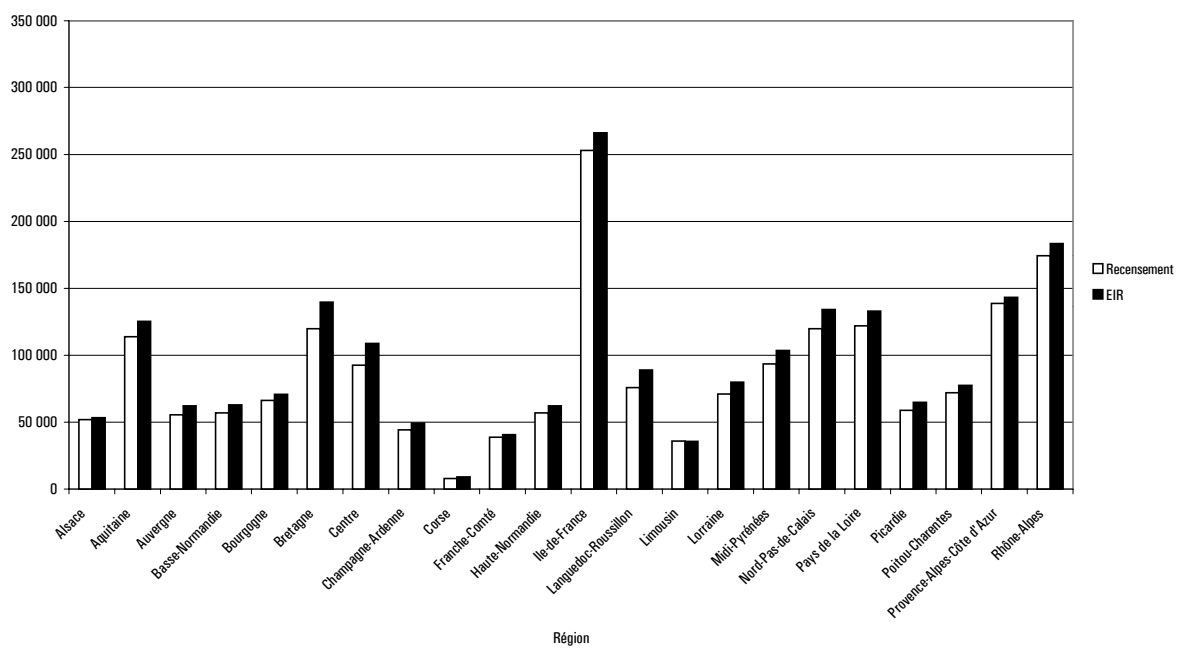
Graphique 2a - Nombre de retraités âgés de 60 à 64 ans, par région



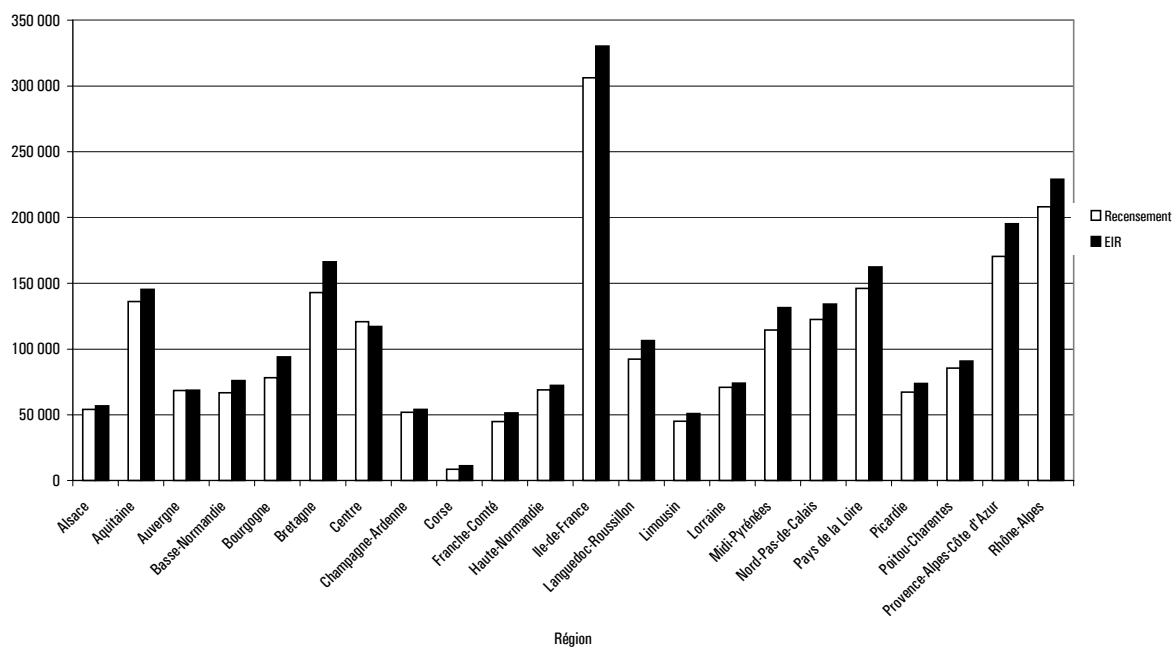
Graphique 2b - Nombre de retraités âgés de 65 à 69 ans, par région



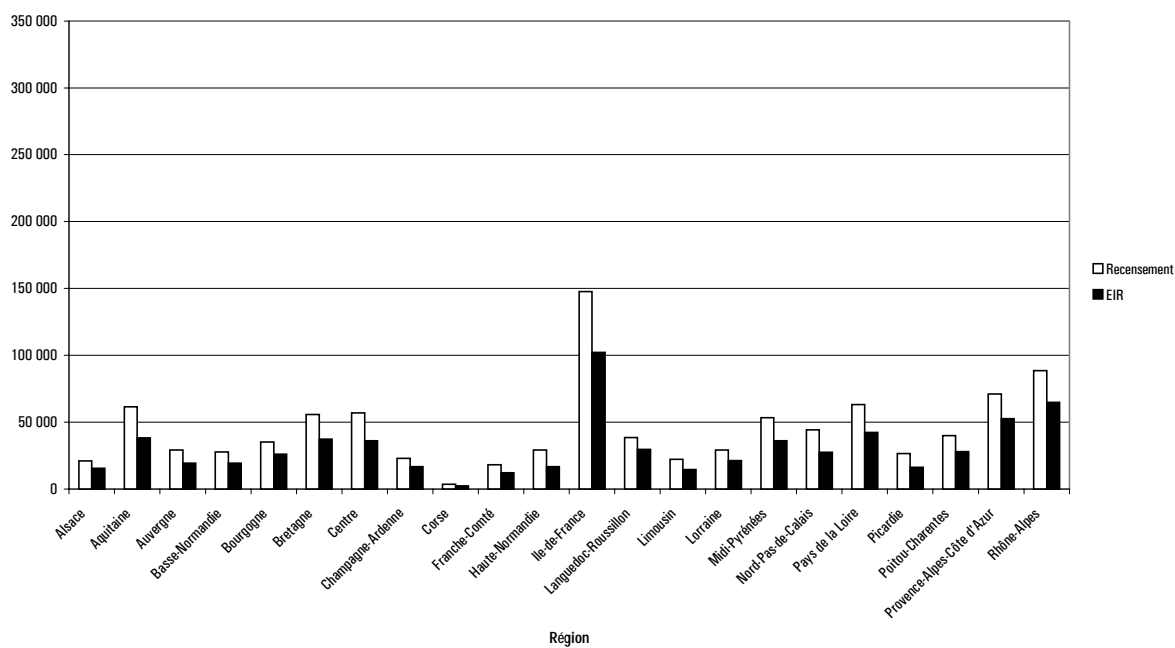
Graphique 2c - Nombre de retraités âgés de 70 à 74 ans, par région



Graphique 2d - Nombre de retraités âgés de 75 à 84 ans, par région



Graphique 2e - Nombre de retraités âgés de 85 ans et plus, par région



Pour les quatre premières tranches d'âge, l'EIR donne des chiffres supérieurs à ceux obtenus par le recensement, quasiment pour toutes les régions. Cet état de fait s'inverse pour les personnes âgées de 85 ans ou plus. La qualité du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), qui sert de base de sondage pour l'EIR, s'est améliorée au fil du temps : pour les générations les plus âgées, des décès, même anciens, n'ont jamais été enregistrés. Certains de ces décédés « anciens » peuvent donc figurer dans le fichier échantillon tiré pour l'EIR. En outre, beaucoup de femmes bénéficiant uniquement de pensions de réversion sont enregistrées, dans les régimes, sous le numéro de leur mari, enregistré par ailleurs comme décédé dans le RNIPP : ces femmes échappent donc à l'EIR, mais pas au recensement.

Les deux répartitions, celle issue du recensement de population de 1999 et celle issue de l'EIR 2001, si elles diffèrent en niveau, sont proches en structure, que l'on étudie des répartitions par sexe ou par âge. Les écarts constatés sont de faible ampleur (ils oscillent entre 0 et 0,4 point) et ne sont pas de nature à remettre en cause la représentativité de l'EIR.

Tableau 1 - Répartition par région de la population des retraités de 60 ans et plus

	Recensement de population de 1999		EIR 2001	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Alsace	237 861	2,7	240 689	2,6
Aquitaine	522 520	5,8	533 721	5,7
Auvergne	260 380	2,9	262 729	2,8
Basse-Normandie	267 480	3,0	284 080	3,0
Bourgogne	305 126	3,4	318 998	3,4
Bretagne	559 901	6,3	620 222	6,6
Centre	456 200	5,1	467 394	5,0
Champagne-Ardenne	211 280	2,4	228 185	2,4
Corse	34 540	0,4	41 719	0,4
Franche-Comté	179 620	2,0	191 117	2,0
Haute-Normandie	275 403	3,1	284 872	3,0
Ile-de-France	1 216 194	13,6	1 239 563	13,2
Languedoc-Roussillon	351 380	3,9	385 560	4,1
Limousin	168 880	1,9	171 288	1,8
Lorraine	318 678	3,6	324 834	3,5
Midi-Pyrénées	437 680	4,9	458 772	4,9
Nord-Pas-de-Calais	527 347	5,9	564 468	6,0
Pays de la Loire	576 042	6,4	617 898	6,6
Picardie	270 984	3,0	293 755	3,1
Poitou-Charentes	329 080	3,7	347 641	3,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	637 621	7,1	687 359	7,3
Rhône-Alpes	809 440	9,0	857 962	9,1
Métropole	8 953 637	100,0	9 422 825	100,0

Pour confirmer ce résultat, une confrontation partielle a pu être réalisée sur le champ restreint des retraités de 60 ans et plus, relevant du régime général, grâce aux statistiques annuelles produites par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)¹.

¹ Recueil Statistique 2001.

Les deux répartitions sont proches en structure (tableau 2). Les écarts constatés sur les effectifs globaux peuvent s'expliquer par le champ plus restreint de l'EIR qui se limite aux individus nés en métropole ou dans les DOM, inscrites au Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP).

Tableau 2 - Répartition par région de la population des retraités de 60 ans et plus du régime général

	Données CNAV au 31/12/2001		EIR 2001	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Alsace	269 843	3,0	212 887	2,9
Aquitaine	490 929	5,5	400 402	5,4
Auvergne	228 199	2,5	186 418	2,5
Basse-Normandie	221 685	2,5	209 101	2,8
Bourgogne	280 502	3,1	244 530	3,3
Bretagne	447 592	5,0	431 220	5,8
Centre	412 744	4,6	370 187	5,0
Champagne Ardenne	201 888	2,3	178 503	2,4
Corse	34 022	0,4	26 556	0,4
Franche-Comté	179 879	2,0	157 571	2,1
Haute-Normandie	273 673	3,1	243 188	3,3
Ile de France	1 436 356	16,0	1 095 038	14,8
Languedoc Roussillon	382 249	4,3	271 985	3,7
Limousin	130 820	1,5	118 420	1,6
Lorraine	355 433	4,0	267 026	3,6
Midi-Pyrénées	403 706	4,5	308 405	4,2
Nord-Pas de Calais	543 172	6,1	475 251	6,4
Pays de la Loire	494 182	5,5	460 886	6,2
Picardie	264 848	3,0	240 319	3,2
Poitou-Charentes	270 274	3,0	241 623	3,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	792 344	8,8	555 694	7,5
Rhône-Alpes	882 123	9,8	713 766	9,6
Métropole	8 962 441	100,0	7 408 974	100,0

Le champ de l'étude et les concepts utilisés

La suite de l'étude ne concerne que les retraités résidant en France métropolitaine. Si, en 2001, les personnes nées dans les DOM ont été incluses dans l'EIR, rien ne garantit une représentation suffisante des résidents des DOM pour qu'ils soient inclus dans l'étude. Et ce d'autant plus que les personnes nées à l'étranger sont exclues de l'échantillon. Un tel choix permet de plus de réaliser des comparaisons avec les études réalisées à partir de l'EIR 1997.

Le champ retenu pour la présentation des résultats est celui des retraités de droit direct de 60 ans et plus. Il s'agit donc de personnes qui, toutes, ont cotisé pendant leur vie active (celles qui n'ont jamais travaillé et ne touchent qu'un droit dérivé sont exclues) et qui ont dépassé l'âge légal de la retraite, c'est-à-dire 60 ans. Tous les montants sont en euros ; ils sont bruts, c'est-à-dire avant déduction des prélèvements sociaux (cotisation maladie, CSG et CRDS).

La retraite globale correspond à la somme des avantages perçus au titre de l'assurance vieillesse. Elle comprend :

- un avantage principal de droit direct, c'est-à-dire acquis en contrepartie d'une activité professionnelle. Il est versé par un ou plusieurs régimes, de multiples combinaisons étant possibles : un régime de base ou alors un régime de base et un régime complémentaire ou bien un régime de base et plusieurs régimes complémentaires ou encore plusieurs régimes de base... ;
- un avantage de réversion, en cas de veuvage (appelé pension de réversion dans l'étude) ;
- une allocation du minimum vieillesse pour les retraités disposant d'un faible revenu (nommée allocation supplémentaire du FSV² dans l'étude) ;
- des avantages accessoires : bonification pour trois enfants et plus, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne.

Si un retraité a cotisé au régime général ou à un régime aligné sur le régime général (CANCAVA, ORGANIC, MSA salariés), même pendant une courte partie de sa carrière, et qu'il est concerné par la réforme Balladur de 1993 (générations 1934 et suivantes), on considère que sa carrière est complète si le nombre total de ses trimestres d'assurance tous régimes est égal ou supérieur au nombre de trimestres requis par la réforme pour avoir droit au taux plein avant 65 ans (151 trimestres pour les personnes nées en 1934, 152 pour celles nées en 1935, ... jusqu'à 160 trimestres pour les personnes nées en 1943 et au-delà).

Dans tous les autres cas, la personne a une carrière complète si le nombre total de ses trimestres d'assurance tous régimes est égal ou supérieur à 150.

² FSV : Fonds de solidarité vieillesse.

II - Une première approche des disparités régionales en 2001

Description

Le montant moyen de la retraite globale s'élève à 1 136 €³ en 2001. Il existe toutefois dans ce domaine de fortes disparités régionales puisque le montant moyen oscille de 973 € en Basse-Normandie à 1 525 € en Île-de-France. Cette dernière région se distingue particulièrement des autres : le montant moyen de la retraite globale y est supérieur de plus de 34 au montant moyen pour la métropole et représente plus d'une fois et demi la retraite globale moyenne de Basse-Normandie. Le montant moyen de la retraite globale en Île-de-France tire donc fortement vers le haut la moyenne de la France métropolitaine : seules deux régions de Province (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont un niveau de retraite moyen supérieur à celui de la métropole, mais qui reste très inférieur à la retraite globale moyenne en Île-de-France.

Si l'on exclut l'Île-de-France du champ et que l'on restreint l'analyse à la province, on constate toujours des disparités régionales, mais de plus faible ampleur : la retraite globale s'élève en moyenne à 1 077 €, la Basse-Normandie s'en écartant de 9,6 % vers le bas et Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un peu plus de 13 % vers le haut. Le niveau moyen de retraite le plus élevé de Province, constaté en Provence-Alpes-Côte d'Azur, est supérieur de 20 % au niveau le plus bas, relevé en Basse-Normandie.

³ Ce montant est légèrement différent de celui paru dans *Études et Résultats* n° 183, publié en juillet 2002 (1 126 euros). Ceci tient à la différence de champ entre ces deux études : si elles considèrent toutes les deux les retraités de plus de soixante ans qui perçoivent au moins un avantage de droit direct, la présente étude s'en tient aux résidents de métropole, tandis que celle parue en juillet considère les retraités, quel que soit leur lieu de résidence (métropole, DOM, TOM ou étranger).

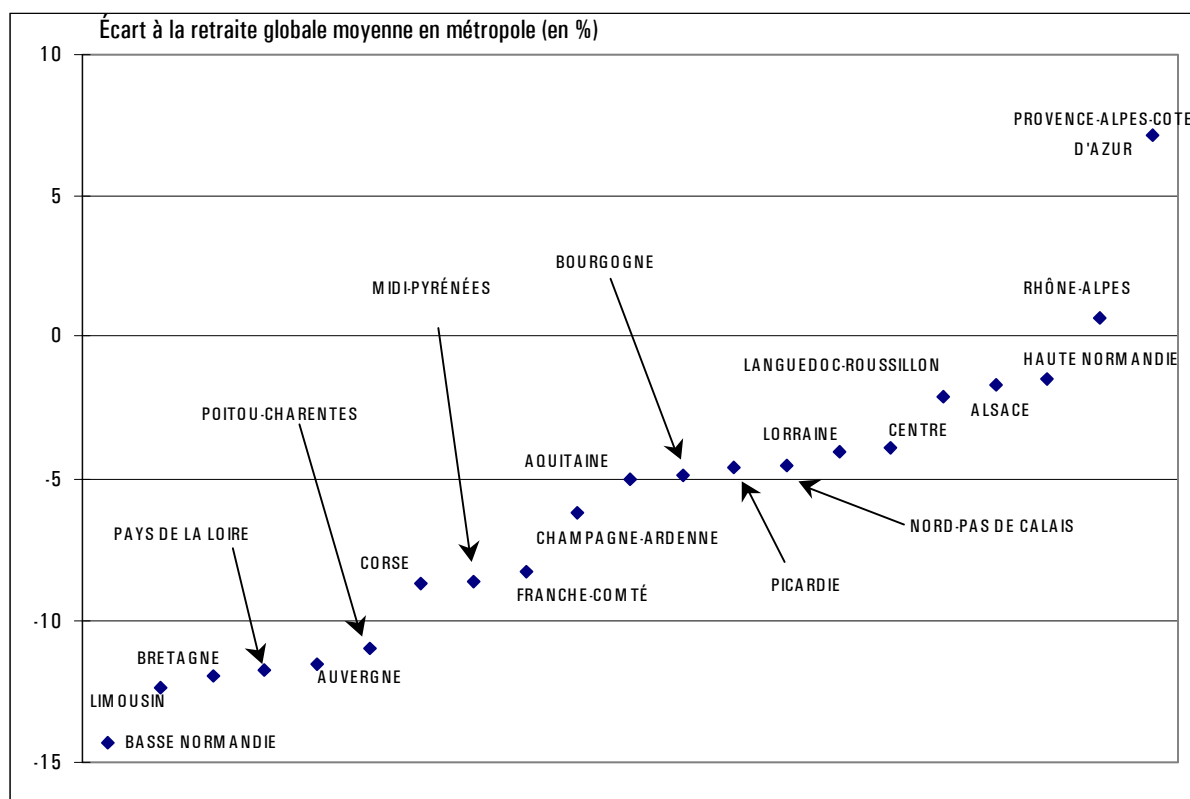
Tableau 3 - Montants moyens et médians de la retraite globale et de l'avantage principal de droit direct, par région, en 2001

	Montants moyens (en euros)		Montant médians (en euros)	
	Retraite globale	Avantage principal de droit direct	Retraite globale	Avantage principal de droit direct
BASSE NORMANDIE	973	838	835	676
LIMOUSIN	995	870	856	696
BRETAGNE	1 000	849	840	650
PAYS DE LA LOIRE	1 002	865	830	681
AUVERGNE	1 004	867	861	690
POITOU-CHARENTES	1 010	879	850	698
CORSE	1 037	884	887	673
MIDI-PYRÉNÉES	1 037	904	841	690
FRANCHE-COMTÉ	1 042	896	931	764
CHAMPAGNE-ARDENNE	1 065	923	961	810
<i>PROVINCE</i>	<i>1 077</i>	<i>934</i>	<i>927</i>	<i>768</i>
AQUITAINE	1 078	945	902	755
BOURGOGNE	1 080	930	932	779
PICARDIE	1 083	943	972	845
NORD-PAS DE CALAIS	1 084	918	960	790
LORRAINE	1 090	923	983	818
CENTRE	1 091	952	952	809
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 112	971	944	791
ALSACE	1 116	961	981	798
HAUTE NORMANDIE	1 119	974	996	852
<i>FRANCE METROPOLITAINE</i>	<i>1 136</i>	<i>992</i>	<i>974</i>	<i>827</i>
RHÔNE-ALPES	1 143	1 004	992	853
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1 217	1 080	1 046	923
ILE DE FRANCE	1 525	1 377	1 310	1 205

Au sein de l'ensemble province, on peut construire cinq groupes de régions homogènes, au sein desquels les niveaux moyens de retraite globale sont voisins :

- le 1^{er} groupe est constitué des régions qui s'écartent de plus de 10 % vers le bas de la moyenne nationale : Basse-Normandie, Limousin, Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne et Poitou-Charentes ;
- le 2^{ème} groupe est constitué des régions qui s'écartent d'environ 8 % de la moyenne nationale : Corse, Midi-Pyrénées et Franche-Comté ;
- dans le 3^{ème} groupe, les retraites globales sont, en moyenne, inférieures de 5 % à la moyenne nationale : Champagne-Ardenne, Aquitaine, Bourgogne, Picardie, Nord-Pas de Calais, Lorraine et Centre ;
- le 4^{ème} groupe est constitué des régions où la retraite globale est très légèrement inférieure à la moyenne nationale : Languedoc-Roussillon, Alsace et Haute-Normandie ;
- enfin, le dernier groupe se compose des régions de Province où la retraite globale est supérieure à la moyenne nationale : Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Graphique 3 - Écart des retraites globales moyennes régionales à la retraite globale moyenne de la métropole (en %)



Lecture : La retraite globale moyenne en Basse-Normandie s'écarte de 14,3 % de la retraite globale moyenne en métropole.

L'analyse aboutit logiquement aux mêmes conclusions si l'on étudie l'avantage principal de droit direct au lieu de la retraite globale, dans la mesure où celui-ci représente en moyenne plus de 87 % de la retraite globale. Pour obtenir la retraite globale, on ajoute à l'avantage principal de droit direct, les avantages accessoires (bonification pour enfants, majoration pour conjoint à charge...), les droits dérivés (pensions de réversion) et les allocations du FSV.

Cette hiérarchie régionale en matière de retraite est quasiment la même que celle établie en matière de salaires⁴ : l'Île-de-France présente un salaire horaire moyen nettement supérieur à la moyenne nationale, elle est suivie par Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Haute-Normandie et l'Alsace. Parmi les régions où les montants sont les moins élevés, on retrouve la Basse-Normandie, Poitou-Charentes, l'Auvergne et le Limousin. Les retraités ayant tendance à passer leur retraite là où ils ont passé leur vie active (on observe peu de migrations inter-régionales de retraités⁵), les régions qui présentent des niveaux de salaires élevés présentent également des niveaux de retraites élevés et inversement.

⁴ Jeannot Rasolofoarison, « Les écarts de salaires entre régions s'expliquent surtout par la structure des emplois », INSEE-Division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus, INSEE Première, n° 738, septembre 2000.

⁵ François Auzéby - Thio Doan Trang Le Gouhinec, « Migrations de retraités en Languedoc-Roussillon », INSEE-Direction régionale de Languedoc-Roussillon, Repères pour l'économie de Languedoc-Roussillon, n° 15, octobre 2001.

Dispersion des retraites au sein des régions et disparités régionales

Tableau 4 - Rapports interquartiles⁶ pour la retraite globale et l'avantage principal de droit direct, par sexe et par région

	Rapport interquartile Q3/Q1					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Retraite globale	Avantage principal de droit direct	Retraite globale	Avantage principal de droit direct	Retraite globale	Avantage principal de droit direct
ILE DE FRANCE	1,93	1,93	2,20	3,12	2,15	2,59
CHAMPAGNE-ARDENNE	1,75	1,78	2,18	3,35	2,18	2,99
NORD-PAS DE CALAIS	1,69	1,73	2,28	3,18	2,21	3,45
CENTRE	1,93	1,92	2,24	3,03	2,24	2,93
BASSE-NORMANDIE	2,01	2,05	2,21	2,83	2,25	3,05
HAUTE-NORMANDIE	1,74	1,71	2,30	3,39	2,26	3,32
PICARDIE	1,75	1,80	2,29	3,45	2,29	3,02
POITOU-CHARENTES	2,09	2,13	2,34	2,94	2,30	3,10
LORRAINE	1,69	1,77	2,25	3,16	2,31	3,59
BOURGOGNE	1,97	2,00	2,41	3,34	2,32	3,23
PAYS DE LA LOIRE	2,19	2,24	2,35	2,98	2,34	3,13
BRETAGNE	2,26	2,32	2,28	2,90	2,35	3,14
AUVERGNE	2,21	2,31	2,44	3,41	2,37	3,21
LIMOUSIN	2,19	2,26	2,39	3,42	2,38	3,17
FRANCHE-COMTE	1,91	1,92	2,39	3,08	2,41	3,20
MIDI-PYRENEES	2,38	2,47	2,39	3,13	2,42	3,25
RHONE-ALPES	1,94	1,94	2,40	3,22	2,44	3,15
PROVINCE	2,01	2,04	2,39	3,26	2,44	3,33
ALSACE	1,77	1,82	2,43	2,95	2,44	3,85
METROPOLE	2,01	2,02	2,41	3,46	2,46	3,29
AQUITAINE	2,16	2,24	2,52	3,41	2,53	3,47
CORSE	2,29	2,94	2,55	3,88	2,54	4,05
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,09	2,17	2,70	3,77	2,62	3,67
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2,04	2,05	2,74	4,16	2,71	3,69

Le rapport interquartile pour la retraite globale varie peu selon les régions, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Il est compris entre 2,17 en Île-de-France et 2,71 pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, région où la dispersion est la plus grande, ceci alors que le rapport interquartile de la métropole et celui de la province sont voisins (2,46 contre 2,44).

La variation est plus grande si l'on considère l'avantage principal de droit direct dont le rapport interquartile oscille entre 2,59 pour l'Île-de-France et 4,05 pour la Corse, région où la dispersion est la plus marquée.

Quelle que soit la région considérée, la dispersion est plus marquée quand on examine l'avantage principal de droit direct ; ce constat est vrai pour les hommes comme pour les femmes, mais il est plus prononcé pour ces dernières. Cette réduction des écarts quand on passe aux retraites globales est due au mécanisme des allocations du Fond de solidarité vieillesse (FSV) : la majoration de pension et l'allocation supplémentaire⁷ ramènent les retraites les plus basses au niveau du minimum vieillesse et réduisent donc les écarts en termes de pension perçue entre les retraités les plus riches et les retraités les plus pauvres. Les

⁶ Le rapport interquartile est le résultat de la division du 3^{ème} quartile Q3 par le 1^{er} quartile Q1. Le 1^{er} quartile est le montant de pension auquel sont inférieures 25 % des pensions ; le 3^{ème} quartile est le montant de pension auquel sont inférieures 75 % des pensions.

⁷ Hélène Chaput, L'allocation du minimum vieillesse - Bénéficiaires au 31 décembre, DREES, Document de travail, n° 45, décembre 2002.

principales bénéficiaires de ce dispositif sont les femmes, ce qui explique une réduction de la dispersion plus conséquente pour les femmes que pour les hommes.

Des disparités régionales qui ont peu évolué depuis 1997

Entre 1997 et 2001, le positionnement relatif des régions les unes par rapport aux autres a peu évolué : les groupes de régions formés en 1997 sont quasiment les mêmes que ceux que l'on obtient en 2001. Les huit régions qui ont, en 2001, le niveau de retraite moyen le plus bas sont les mêmes qu'en 1997 ; les six régions qui présentent la pension moyenne la plus élevée en 2001 sont les mêmes qu'en 1997.

Si la hiérarchie reste globalement inchangée, on constate toutefois des disparités sur les taux d'évolution entre 1997 et 2001. Ainsi, les retraites ont progressé de 13,6 %, en euros courants, en Lorraine sur 4 ans, contre 9,1 % en moyenne métropolitaine ou contre seulement 6,4 % en Alsace. Mais un taux d'évolution supérieur à la moyenne nationale n'implique pas un effet de rattrapage important : en Limousin, par exemple, les retraites ont progressé entre 1997 et 2001 plus vite que la moyenne nationale (12 % contre 9,1 %), mais le Limousin présente toujours un niveau de retraite moyen parmi les plus faibles. En 1997, la retraite globale moyenne était inférieure de 14,7 % à la moyenne de la métropole ; cet écart, même s'il s'est réduit, reste important en 2001, puisqu'il s'élève à 12,4 %.

Tableau 5 - Montant moyen de la retraite globale par région en 1997 et 2001 et taux d'évolution

	Montant moyen de la retraite globale (en euros)		Taux d'évolution entre 1997 et 1998 (en euros courants)
	En 1997	En 2001	
ALSACE	1 049	1 116	6,4
AUVERGNE	936	1 004	7,3
PICARDIE	1 009	1 083	7,3
BASSE NORMANDIE	906	973	7,4
CHAMPAGNE-ARDENNE	991	1 065	7,5
FRANCHE-COMTÉ	969	1 042	7,5
NORD-PAS DE CALAIS	1 004	1 084	7,9
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 029	1 112	8,1
HAUTE NORMANDIE	1 031	1 119	8,5
RHÔNE-ALPES	1 053	1 143	8,5
ILE DE FRANCE	1 405	1 525	8,6
<i>METROPOLE</i>	<i>1 041</i>	<i>1 136</i>	<i>9,1</i>
BRETAGNE	916	1 000	9,2
BOURGOGNE	987	1 080	9,4
CENTRE	995	1 091	9,6
MIDI-PYRÉNÉES	943	1 037	10,0
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 099	1 217	10,7
PAYS DE LA LOIRE	900	1 002	11,3
AQUITAINE	967	1 078	11,5
LIMOUSIN	888	995	12,1
POITOU-CHARENTES	900	1 010	12,3
CORSE	918	1 037	12,9
LORRAINE	960	1 090	13,6

III - Des éléments d'explication des disparités régionales

Des disparités dans les structures de population des régions

Le montant de la retraite perçue par un pensionné dépend principalement de la durée de sa carrière et de son salaire : ces variables entrent directement en compte dans le calcul du montant des pensions. Il dépend également du ou des régimes dont le pensionné relève, car les règles de calcul ne sont pas les mêmes selon les régimes. Il varie aussi en fonction du sexe, de l'âge et du type de carrière : les femmes, les pensionnées les plus âgés et les polypensionnés perçoivent des retraites en moyenne plus faibles⁸. Les niveaux de retraite dans les régions françaises s'expliquent donc d'abord par la structure de la population qui y habite.

Niveau de retraite régional et part des femmes dans la population

Tableau 6 - Montant moyen de la retraite globale par sexe et proportion de femmes parmi les retraités

	RETRAITE GLOBALE			Rapport H/F	Part de femmes dans la région
	Hommes (H)	Femmes (F)	Ensemble		
Limousin	1 208	819	995	1,48	54,81
Auvergne	1 230	821	1 004	1,50	55,14
Corse	1 280	798	1 037	1,60	50,50
Midi Pyrénées	1 294	801	1 037	1,61	52,07
Basse Normandie	1 237	752	973	1,65	54,38
Bourgogne	1 376	826	1 080	1,67	53,75
Bretagne	1 291	774	1 000	1,67	56,22
Aquitaine	1 388	815	1 078	1,70	54,05
Picardie	1 378	809	1 083	1,70	51,74
Centre	1 402	819	1 091	1,71	53,35
Franche Comté	1 343	781	1 042	1,72	53,66
Champagne Ardenne	1 384	801	1 065	1,73	54,74
Poitou-Charentes	1 293	748	1 010	1,73	51,87
<i>Métropole</i>	<i>1 475</i>	<i>854</i>	<i>1 136</i>	<i>1,73</i>	<i>54,64</i>
Languedoc Roussillon	1 427	821	1 112	1,74	51,97
Rhône Alpes	1 495	857	1 143	1,74	55,12
Pays de la Loire	1 322	752	1 002	1,76	56,12
Ile de France	2 049	1 150	1 525	1,78	58,27
Paca	1 607	879	1 217	1,83	53,55
Lorraine	1 432	776	1 090	1,84	52,14
Haute Normandie	1 495	802	1 119	1,86	54,32
Nord Pas de Calais	1 454	777	1 084	1,87	54,65
Alsace	1 527	792	1 116	1,93	55,94

⁸ Nicole Coeffic, « Les montants de retraites perçues en 2001 : en moyenne, 1 126 € bruts par mois pour les 60 ans et plus », DREES, Études et Résultats, n° 183, juillet 2002.

Quelle que soit la région, la retraite globale moyenne des femmes est toujours inférieure à celle des hommes : toutes choses égales par ailleurs, une plus forte proportion de femmes fait diminuer la retraite moyenne. Ainsi, quatre des cinq régions ayant le niveau de retraite le plus bas (Limousin, Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne) comptent une proportion de femmes plus élevée que la moyenne : 54,8 % en Limousin, 56,2 % en Bretagne, 56,1 % en Pays de la Loire et 55,1 % en Auvergne, contre 54,6 % en moyenne nationale.

C'est dans le Limousin que l'écart hommes-femmes est le plus faible : les retraites des femmes y sont en moyenne inférieures de 48 % à celles des hommes. Dans cette région, les retraites des hommes comme celles des femmes sont peu élevées, mais ce sont les hommes qui sont le plus atypiques au regard de la moyenne nationale : la retraite des Limousins est inférieure de plus de 22 % à la moyenne nationale masculine, celles des Limousines de seulement 4 % à la moyenne nationale féminine.

La plus grosse différence hommes-femmes se constate en Alsace : la retraite moyenne des hommes dépasse de 93 % celle des femmes. La retraite des alsaciens est 3 % supérieure à celle de l'ensemble des hommes, tandis que celle des alsaciennes est 7 % inférieure à la moyenne nationale.

Retraite et âge

Quelle que soit la région que l'on examine, la retraite moyenne des pensionnés âgés de 60 à 64 ans est supérieure à la moyenne de la région. Les jeunes retraités bénéficient, en effet, de carrières plus favorables au regard du calcul des droits à pension. De plus, au sein des générations concernées, ceux qui ont des carrières incomplètes et qui auront donc des petites retraites attendent 65 ans pour liquider : il y a un effet de composition dans la tranche d'âge des 60-64 ans.

À l'inverse, et ce, toujours quelle que soit la région concernée, les personnes âgées de plus de 85 ans perçoivent une retraite inférieure à la moyenne de la région. Les retraités les plus âgés ont, en effet, liquidé leurs droits avant ou au moment où les principales réformes d'amélioration de l'assurance vieillesse ont été mise en place et ils en ont moins bénéficié que les autres générations.

Toutes choses égales par ailleurs, une forte proportion de retraités âgés de moins de 65 ans augmente le niveau moyen de retraite dans une région, alors qu'une forte proportion de retraités de plus de 85 ans le diminue. En Alsace et en Haute-Normandie, où la retraite globale moyenne est proche de la moyenne de la métropole, donc élevée, la part de jeunes retraités est importante : 21,7 % et 21,3 % contre 19,1 % en moyenne métropolitaine ; à l'inverse, le Limousin et Poitou-Charentes, qui comptent plus de retraités âgés de plus de 85 ans (8,6 % et 8 % contre 7,2 % en moyenne), font partie des régions où les retraités perçoivent les plus faibles pensions.

Tableau 7 - Montant moyen de la retraite globale par âge et part de retraités par classe d'âge

	RETRAITE GLOBALE MOYENNE			Part de 60-64 ans	Part de 85 ans et plus
	De 60 à 64 ans	85 ans et plus	Tous âges confondus		
BASSE NORMANDIE	1 071	901	973	19,04	6,80
LIMOUSIN	1 181	894	995	16,53	8,56
BRETAGNE	1 175	831	1 000	19,73	5,98
PAYS DE LA LOIRE	1 142	841	1 002	19,92	6,85
AUVERGNE	1 155	821	1 004	17,19	7,38
POITOU CHARENTES	1 176	866	1 010	17,80	8,02
CORSE	1 100	978	1 037	21,08	5,85
MIDI PYRENEES	1 230	873	1 037	17,43	7,82
FRANCHE COMTE	1 218	988	1 042	20,65	6,33
CHAMPAGNE ARDENNE	1 164	937	1 065	20,53	7,24
AQUITAINE	1 278	929	1 078	17,45	7,16
BOURGOGNE	1 218	871	1 080	17,57	8,14
PICARDIE	1 186	895	1 083	22,31	5,52
NORD PAS DE CALAIS	1 222	969	1 084	21,53	4,86
LORRAIN	1 244	1 024	1 090	19,52	6,50
CENTRE	1 259	917	1 091	18,92	7,70
LANGUEDOC ROUSSILLON	1 287	872	1 112	16,32	7,71
ALSACE	1 204	923	1 116	21,73	6,38
HAUTE NORMANDIE	1 196	840	1 119	21,27	5,87
METROPOLE	1 278	961	1 136	19,10	7,15
RHONE ALPES	1 262	918	1 143	18,66	7,54
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 393	1 078	1 217	17,80	7,67
ILE DE FRANCE	1 625	1 228	1 525	19,63	8,23

Retraite et ancienne activité

Le type de carrière exercée par le retraité, appréhendé par le régime de base qui lui verse plus de 50 % de sa pension totale, a également une influence sur le montant de sa retraite. En effet, les différents régimes n'ont pas la même optique de remplacement du revenu par la retraite, d'où des différences d'un régime à l'autre en termes de droits servis, indépendamment du niveau de revenu d'activité ou de la durée de cotisation. En particulier, la conception patrimoniale de l'assurance vieillesse chez les non-salariés pour qui le capital (productif notamment) constituait la première garantie de retraites et justifiait une protection collective organisée de moindre ampleur a induit des différences entre certains régimes de non-salariés et les autres régimes, en termes de droits servis. C'est en particulier le cas du régime des exploitants agricoles (branche non salariée de la MSA) ou du régime des commerçants et des artisans : le plan pluriannuel de revalorisation des petites retraites de la MSA et l'alignement du régime de base des artisans et de celui des commerçants sur le régime général ont réduit les écarts, mais ce sont toujours les retraités qui relèvent de ces trois régimes qui perçoivent les retraites les plus faibles.

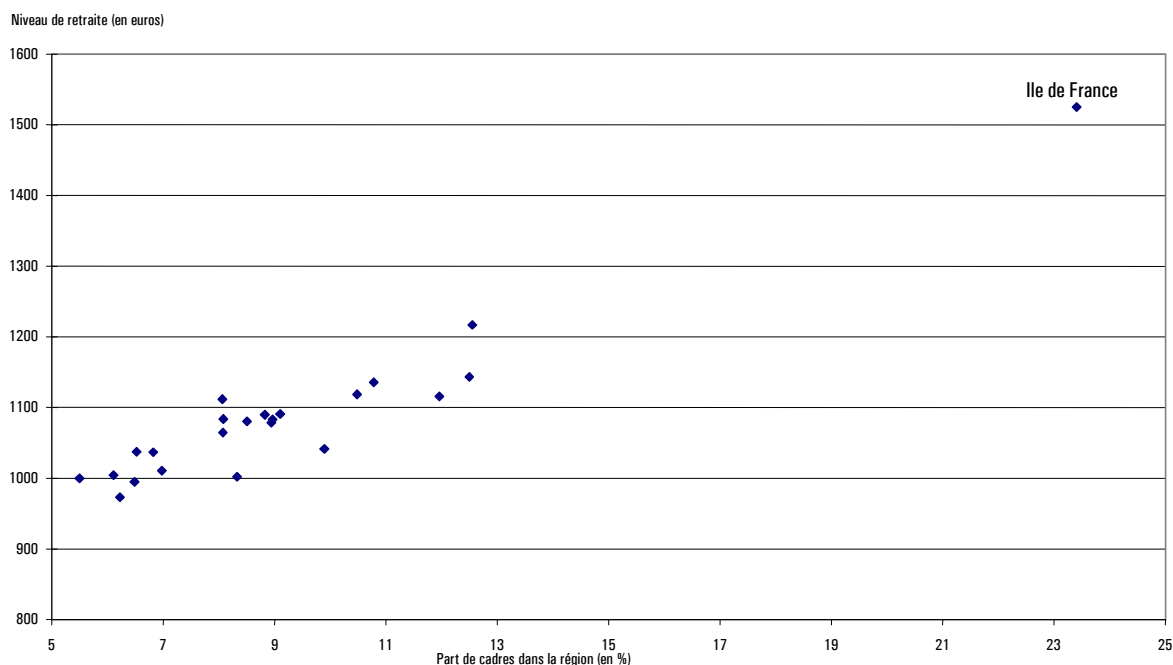
Tableau 8 - Retraite globale moyenne selon l'ancienne activité et part d'anciens exploitants agricoles dans la région

	RETRAITE GLOBALE MOYENNE			Part d'anciens exploitants agricoles
	Exploitants agricoles	Cadres du privé	Toutes anciennes activités confondues	
BASSE NORMANDIE	605	2 002	973	21,20
LIMOUSIN	550	1 908	995	19,65
BRETAGNE	559	2 018	1 000	22,58
PAYS DE LA LOIRE	559	2 076	1 002	20,43
AUVERGNE	561	2 068	1 004	20,69
POITOU CHARENTES	555	2 130	1 010	19,21
CORSE	530	1 953	1 037	10,96
MIDI PYRENEES	549	2 132	1 037	22,13
FRANCHE COMTE	567	1 915	1 042	13,50
CHAMPAGNE ARDENNE	587	2 126	1 065	14,51
AQUITAINE	539	2 144	1 078	14,97
BOURGOGNE	574	2 050	1 080	14,65
PICARDIE	588	2 111	1 083	9,97
NORD PAS DE CALAIS	579	2 159	1 084	6,69
LORRAINE	581	1 992	1 090	8,54
CENTRE	592	2 135	1 091	12,95
LANGUEDOC ROUSSILLON	541	2 114	1 112	13,15
ALSACE	597	2 064	1 116	7,82
HAUTE NORMANDIE	604	2 130	1 119	8,72
<i>METROPOLE</i>	567	2 191	1 136	12,52
RHONE ALPES	585	2 141	1 143	11,42
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	533	2 134	1 217	6,33
ILE DE FRANCE	627	2 419	1 525	1,22

Les anciens agriculteurs exploitants représentent, en métropole, 12,5 % de la population des retraités. Exception faite de la Corse, les sept régions ayant le niveau moyen de retraite le plus bas sont aussi celles où la part des agriculteurs dans leur population de retraités dépasse largement la moyenne : dans ces sept régions, les anciens agriculteurs exploitants représentent de 19,2 % de la population des retraités en Poitou-Charentes à plus de 22,6 % en Bretagne, alors que cette part ne dépasse pas 15 % dans les autres régions.

À l'inverse, plus une région compte d'anciens cadres du secteur privé, plus le niveau moyen de retraite est élevé dans cette région : la relation est même quasiment linéaire.

Graphique 4 - Part de cadres dans la région (en %) et niveau de retraite (en euros)



Premiers éléments de synthèse

L'ensemble de ces facteurs socio-démographiques influent sur le niveau de retraite moyen dans les régions. Encore faut-il quantifier leur importance relative. C'est l'objet du tableau ci-après, issu d'une analyse de la variance.

Un retraité, ayant les caractéristiques de référence (c'est-à-dire un homme, ancien salarié-non cadre du privé, ayant réalisé une carrière complète, âgé de 70 à 74 ans et résidant en Bourgogne) perçoit, en moyenne, 1 091 euros au titre d'un avantage principal de droit direct. Une femme, présentant les mêmes caractéristiques, percevra une pension inférieure de 26,6 % ; un cadre du privé, en revanche, percevra 90 % de plus que l'individu de référence.

Si l'on se concentre maintenant sur l'impact des régions sur le montant de pension perçu, l'Île-de-France ressort nettement : un individu ayant les caractéristiques de référence mais résidant en Île-de-France, aura une retraite supérieure de 16,8 % à celle de la même personne qui résiderait en Bourgogne. Le fait d'habiter dans les autres régions a un impact « toutes choses égales par ailleurs » de moindre ampleur, mais qui reste réel : la retraite, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, est supérieure de 5,6 % par rapport à la pension moyenne de référence ; elle lui est inférieure de 4,6 % en Limousin.

Tableau 9 - Mesure des effets des facteurs socio-démographiques sur l'avantage principal de droit direct

Homme	Réf.
Femme	-26,63%
Carrière complète	Réf.
Plus de 100 trimestres de cotisation, mais carrière incomplète	-31,55%
Plus de 40 trimestres de cotisation et moins de 100	-68,81%
Moins de 40 trimestres de cotisation	-88,29%
Non cadre du privé	Réf.
Cadre du privé	89,61%
Fonction publique et régimes spéciaux	79,32%
Exploitants agricoles	-46,31%
Autres	-10,46%
60-64 ans	1,86%
65-69 ans	ns
70-74 ans	Réf.
75-84 ans	ns
85 ans et plus	-4,80%
Bourgogne	Réf.
Alsace	2,69%
Bretagne	-2,85%
Champagne-Ardenne	-2,97%
Franche-Comté	-3,17%
Ile de France	16,81%
Limousin	-4,59%
Basse-Normandie	-4,06%
Pays de la Loire	-2,54%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,63%

Lecture : Un retraité ayant les caractéristiques de référence (c.-à-d. homme, carrière complète...) perçoit 1 091 euros en moyenne, au titre de l'avantage principal de droit direct. Une femme ayant les mêmes caractéristiques recevra 26,6 % de moins qu'un homme. Seules les régions ayant un impact positif ou négatif important figurent dans ce tableau.

Le fait de résider dans une région donnée a-t-il un effet propre sur les pensions perçues ?

Pour mettre en évidence de manière plus synthétique le rôle de la composition de la population et celui de la région à proprement parler sur le niveau moyen régional des pensions perçues, une méthode assez classique, consistant à calculer l'effet de structure et l'effet propre à chacune des régions peut être utilisée.

Le calcul des effets de structure et des effets propres de chaque région

Pour le calcul des effets de structure et des effets propres de chaque région, nous avons construit des cellules par le croisement des quatre critères suivants :

- le sexe → 2 modalités ;
- l'âge en 5 tranches → 5 modalités : 60-64 ans, 65-69 ans, 70-74 ans, 75-84 ans et 85 ans et plus ;
- la durée de cotisation validée → 4 modalités : moins de 40 trimestres, de 40 à 99 trimestres, plus de 100 trimestres et carrière incomplète et carrière complète ;
- le type de parcours professionnel → 5 modalités : ancien exploitant agricole, ancien cadre du privé, ancien non cadre du privé, ancien salarié du secteur public au sens large et autres.

L'effet de structure est obtenu par différence entre : - le montant moyen de retraite fictif qui serait celui de la région si on appliquait à sa structure de population de retraités, la retraite moyenne de la province dans chacune des catégories constituées et
- le montant moyen de retraite en province.

L'effet propre de la région est égal à la différence entre le montant moyen de la retraite observé dans la région et le montant moyen observé en province.

Ceci correspond à la décomposition suivante :

$$\underbrace{\bar{P}_{\text{région}} - \bar{P}_{\text{province}}}_{\text{effet-propre}} = \underbrace{\sum_{i=1}^n (\alpha_i - \beta_i) \bar{P}_{i, \text{province}}}_{\text{effet-de-structure}} + \underbrace{\sum_{i=1}^n \alpha_i (\bar{P}_{i, \text{région}} - \bar{P}_{i, \text{province}})}_{\text{effet-propre-corrigé}}$$

où : $\bar{P}_{i, \text{région}}$ désigne la pension moyenne de la catégorie i , dans la région considérée ;

$\bar{P}_{i, \text{province}}$ désigne la pension moyenne de la catégorie i , en province ;

α_i est la part de retraités de la région considérée qui appartiennent à la catégorie i ;

β_i est la part de retraités en province qui appartiennent à la catégorie i ;

n est le nombre de catégories constituées : ici, $n = 2 * 5 * 4 * 5 = 200$.

Exemple : En Rhône-Alpes, la retraite moyenne observée s'élève à 1 004 euros, alors que la moyenne pour la province est de 934 euros. L'effet propre non corrigé de l'effet de structure est donc de $1\ 004 - 934 = 70$ euros. Ce montant se décompose en :

- 52 euros d'effet de structure, obtenus en faisant la différence entre la retraite fictive calculée en appliquant à la structure de la population de retraités de Rhône-Alpes la retraite moyenne en province, 986 euros, et la retraite moyenne en province, 934 euros. $986 - 934 = 52$ euros.
- 18 euros d'effet propre corrigé, obtenus en soustrayant à la retraite moyenne en Rhône-Alpes, la retraite fictive. $1\ 004 - 986 = 18$.

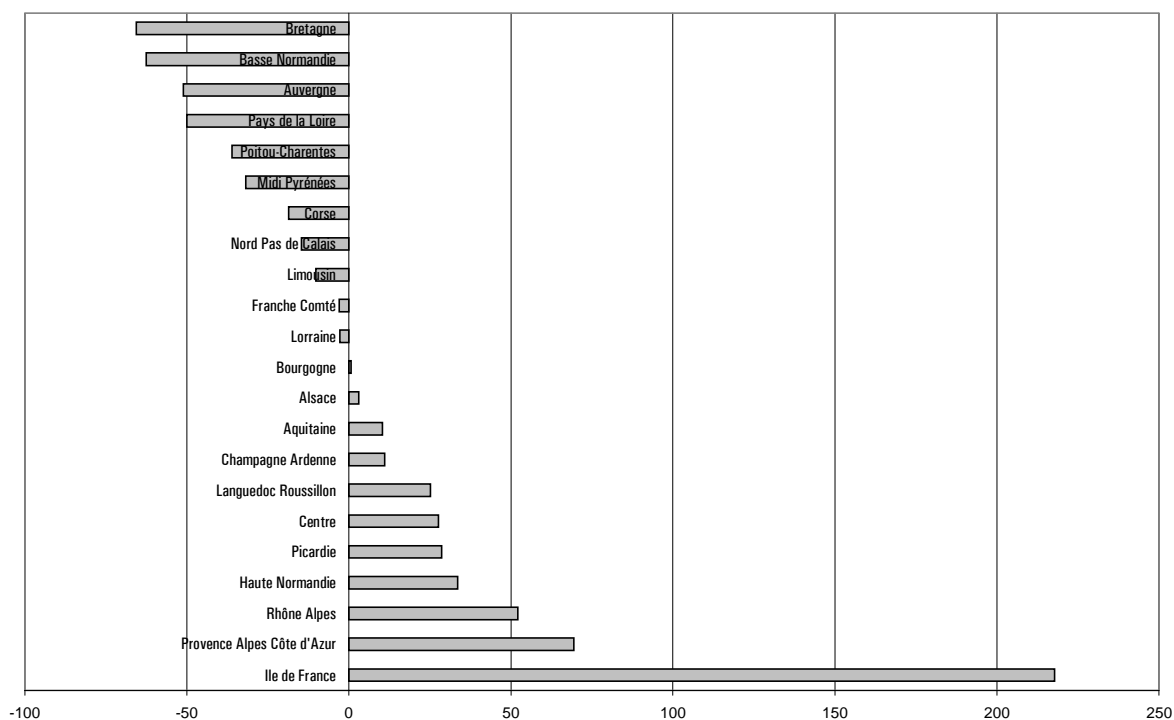
Tableau 10 - Effet de structure et effet propre

	Retraite moyenne dans la région A	Retraite moyenne de la province B	Retraite fictive C	Effet propre A - B	Effet de structure C - B	Effet propre corrigé A - C
Alsace	961	934	937	27	3	24
Aquitaine	945	934	944	11	10	1
Auvergne	867	934	883	-67	-51	-16
Bourgogne	930	934	935	-4	1	-5
Bretagne	849	934	868	-85	-66	-20
Centre	952	934	962	18	28	-10
Champagne Ardenne	923	934	945	-11	11	-22
Corse	884	934	915	-50	-19	-31
Franche Comté	896	934	931	-38	-3	-35
Ile de France	1 377	934	1 152	443	218	225
Languedoc Roussillon	971	934	959	38	25	12
Limousin	870	934	924	-64	-10	-54
Lorraine	923	934	931	-11	-3	-9
Midi Pyrénées	904	934	902	-30	-32	2
Nord Pas de Calais	918	934	919	-16	-15	-1
Basse Normandie	838	934	871	-96	-62	-33
Haute Normandie	974	934	968	40	34	6
Pays de la Loire	865	934	884	-69	-50	-19
Picardie	943	934	963	9	29	-20
Poitou-Charentes	879	934	898	-55	-36	-19
Provence Alpes Côte d'Azur	1 080	934	1 003	146	69	76
Rhône Alpes	1 004	934	986	70	52	18
Province	934
Métropole	992

Presque toutes les régions présentent un effet de structure qui va dans le même sens que l'effet propre : l'effet de la résidence dans une région donnée sur le niveau moyen des retraites ne fait souvent qu'accentuer l'influence des caractéristiques des populations qui résident dans ces régions. La Bourgogne et surtout Champagne-Ardenne font toutefois exception. L'effet propre de ces deux régions est négatif, alors que la structure de leur population est plutôt favorable : ainsi, en Champagne-Ardenne, il y a plus de jeunes retraités (60-64 ans) et de retraités ayant eu des carrières complètes qu'ailleurs en province.

Seules sept régions ont un effet de structure très fort en valeur absolue. La Bretagne (-66 €), la Basse-Normandie (-63 €), l'Auvergne (-51 €) et les Pays de la Loire (-50 €) ont une structure de population qui, comprenant plus de femmes et d'agriculteurs que la moyenne provinciale et beaucoup moins de cadres du privé, influe à la baisse sur le niveau des pensions. Rhône-Alpes (+52 €), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+69 €) et l'Île-de-France (+218 €) sont, à contrario, les trois régions qui présentent une structure de population qui joue fortement à la hausse sur les retraites perçues. L'Île-de-France se distingue particulièrement de toutes les autres régions : c'est la seule dont l'effet de structure s'élève à plus de 200 € en valeur absolue. Dans toutes les autres régions, il ne dépasse pas 70 €. Au regard du reste de la France, l'Île-de-France présente une structure de population très atypique : les retraités qui y résident ont eu, plus qu'ailleurs sur le territoire français, des carrières complètes (65,7 % en Île-de-France contre 60,5 % en Province) ; ce sont plus souvent des anciens cadres (23,4 % en Île-de-France contre 10,8 % en Province) et les anciens agriculteurs y sont quasiment absents : ils ne représentent que 1,2 % des retraités franciliens contre 12,5 % des retraités provinciaux.

Graphique 5 - Effet de structure sur la retraite, par région



L'analyse des effets propres corrigés des effets de structure permet d'isoler l'impact spécifique du fait de résider dans telle ou telle région sur le niveau de retraite moyen. Cet effet propre corrigé n'est supérieur à 10 € que dans cinq régions. Là encore, l'Île-de-France, et, dans une moindre mesure, Provence-Alpes-Côte d'Azur, se distinguent des autres régions. Ce sont les seules pour lesquelles l'effet propre ainsi identifié est supérieur à 60 € : 76,4 € pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et 225 € pour l'Île-de-France.

À l'opposé, le fait d'habiter en Limousin, Franche-Comté, Basse-Normandie, Corse, Champagne-Ardennes, Picardie ou Bretagne a un impact négatif important sur le niveau moyen de retraite : l'effet propre ainsi calculé est, pour ces régions, négatif et supérieur ou égal à 20 € en valeur absolue. Parmi elles, seules la Picardie et la Champagne-Ardenne ont une structure de population qui contrebalance cet effet, lequel n'est intégralement compensé qu'en Picardie.

BIBLIOGRAPHIE

Colin Christel, Dangerfield Odile, Rébérioux Clément, « Les retraites par région en 1997 », DREES, *Collection Document de travail, série Statistiques*, n° 16, janvier 2000.

Odile Mesnard, Emilie Raynaud, « Les retraites en 2001 », DREES, *Études et Résultats*, n° 207, décembre 2002.

Nicole Coeffic, « Les montants de retraites perçues en 2001 : en moyenne, 1 126 € bruts par mois pour les 60 ans et plus », DREES, *Études et Résultats*, n° 183, juillet 2002.

Hélène Chaput, « L'allocation du minimum vieillesse - Bénéficiaires au 31 décembre 2001 », DREES, *Collection Document de travail, série Statistiques*, n° 45, décembre 2002.

Jeannot Rasolofoarison, « Les écarts de salaires entre régions s'expliquent surtout par la structure des emplois », INSEE-Division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus, *INSEE Première*, n° 738, septembre 2000.

CNAV, « Recueil statistique 2001 ».

IV - Ensemble des tableaux régionaux

On trouvera, ci-après, cinq tableaux et un graphique, déclinés pour chacune des vingt-deux régions de métropole et pour la France métropolitaine.

- Tableau 1 : Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale en 2001 ;
- Tableau 2 : Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe ;
- Tableau 3 : Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droit direct perçus et nombre moyen d'avantages de base et complémentaires ;
- Tableau 4 : Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale ;
- Tableau 5 : Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière ;
- Graphique 1 : Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale par sexe.

Toutes ces informations sont issues de l'échantillon interrégimes de retraités 2001, réalisé par la DREES. Le champ retenu est le même que celui du reste de l'étude, à savoir les retraités de soixante ans ou plus, percevant un avantage principal de droit direct, nés en France (métropole et DOM) et résidant en métropole.

France métropolitaine

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1398	5	64	7	1475
Femmes	655	8	30	160	854
Ensemble	992	7	46	91	1136

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1492	164	23,8	1001	142	15,2
65 à 69 ans	1483	168	26,3	810	123	24,1
70 à 74 ans	1471	170	22,1	814	120	22,3
75 à 84 ans	1484	175	23,7	848	118	28,8
85 ans et plus	1302	166	4,1	839	113	9,7
Ensemble des 60 ans et plus	1475	169	100,0	854	123	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	24,7	19,0	11,9	5,2	2,3	63,1
2	8,5	11,1	6,5	2,7	1,2	29,8
3 et plus	1,4	2,6	2,1	0,7	0,3	7,1
Total	34,5	32,7	20,5	8,6	3,8	100,0

en %

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,45
Nombre d'avantages complémentaires	1,15
Nombre total d'avantages	2,60

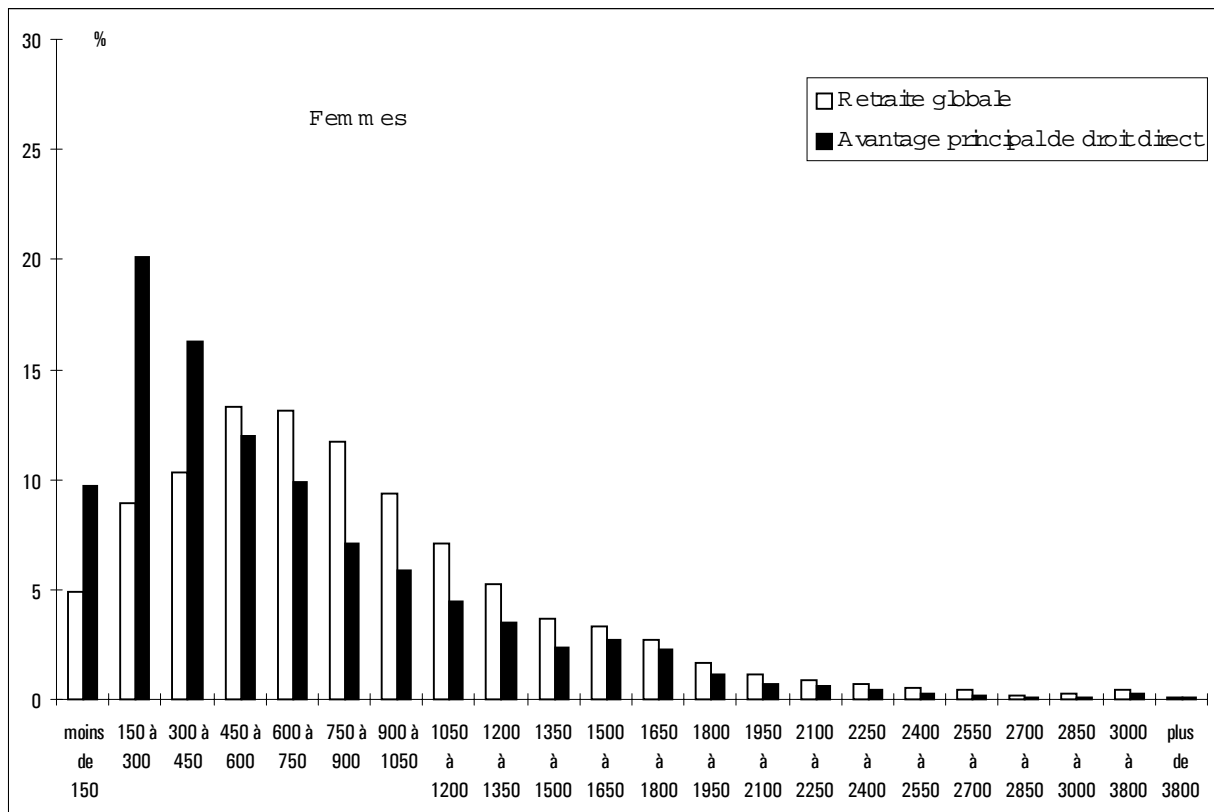
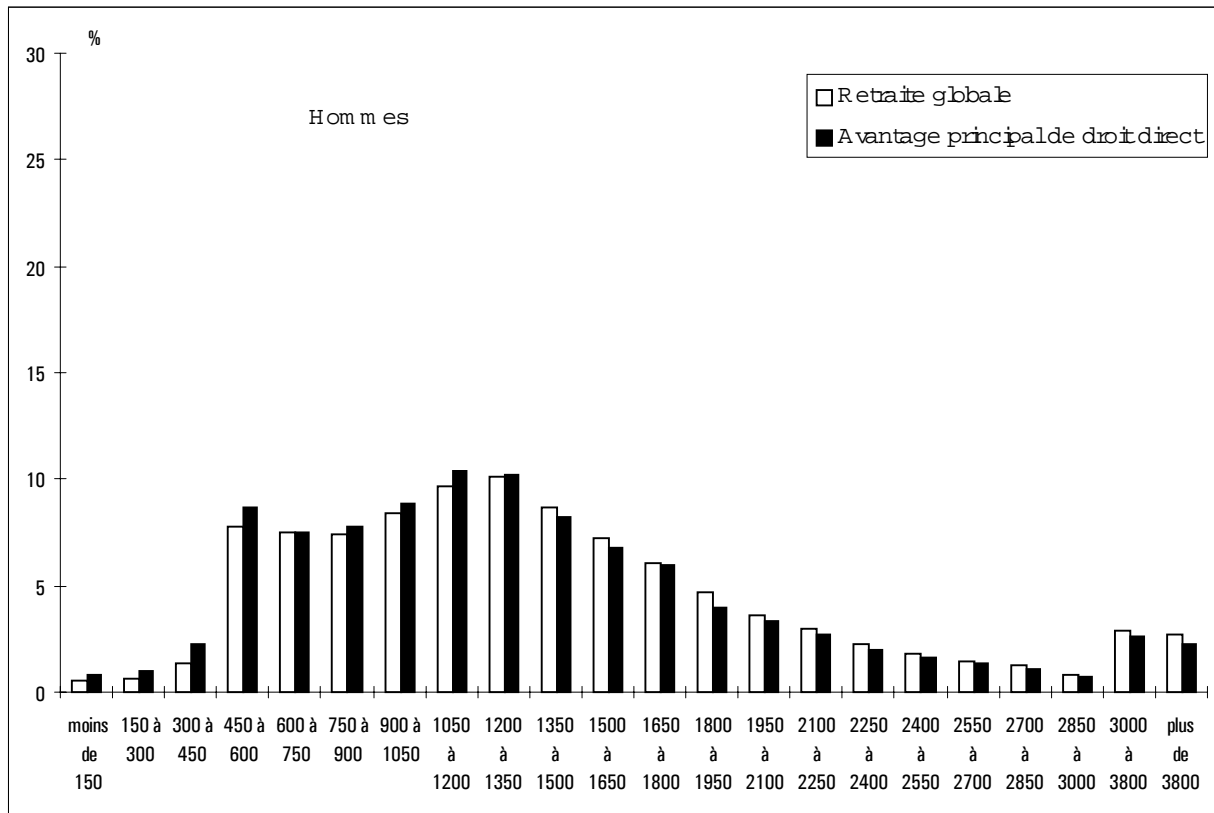
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 398	1 711	1 238	847	2,0
	Retraite globale	1 475	1 791	1 299	894	2,0
Femmes	Avantage principal de droit direct	655	899	500	260	3,5
	Retraite globale	854	1 116	742	464	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	992	1 360	827	414	3,3
	Retraite globale	1 136	1 471	974	597	2,5

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	45,47	941	129	51,5
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	6,30	1 696	144	54,5
Salariés agricoles (MSA)	0,86	516	110	37,7
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	2,01	1 409	138	43,1
Ensemble des anciens salariés	54,6	1 039	130	51,3
Exploitants agricoles	7,34	379	145	65,0
Autres non salariés à un seul régime	1,06	710	105	24,8
Ensemble des anciens non salariés	8,4	421	140	59,9
Ensemble des unipensionnés	63,1	956	132	52,4
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,21	1 494	171	74,9
RG et (régime commerçant ou artisan)	6,00	929	156	68,3
RG et régime salarié agricole	7,09	926	152	68,3
RG et régime exploitant agricole	4,51	619	157	64,4
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	2,28	597	165	81,9
RG et un autre régime de base	3,48	1 644	172	82,3
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	2,58	808	176	82,7
RG et deux autres régimes ou plus	4,48	1 208	180	86,0
Autres situations à deux régimes ou plus	1,32	1 226	167	72,5
Ensemble des polypensionnés	37,0	1053	164	74,2
Ensemble	100,0	992	144	60,5

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Alsace

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1451	2	69	5	1527
Femmes	574	4	27	187	792
Ensemble	961	3	45	107	1116

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1524	166	28,7	761	134	16,3
65 à 69 ans	1456	176	29,9	805	123	23,2
70 à 74 ans	1557	174	22,2	764	114	22,1
75 à 84 ans	1687	180	15,5	818	107	29,9
85 ans et plus	1283	161	3,7	797	111	8,5
Ensemble des 60 ans et plus	1527	173	100,0	792	117	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	23,7	24,1	13,7	5,0	2,4	68,8
2	7,5	10,0	4,8	1,9	1,4	25,6
3 et plus	1,1	2,4	1,1	0,6	0,4	5,6
Total	32,3	36,5	19,7	7,5	4,2	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,37
Nombre d'avantages complémentaires	1,16
Nombre total d'avantages	2,53

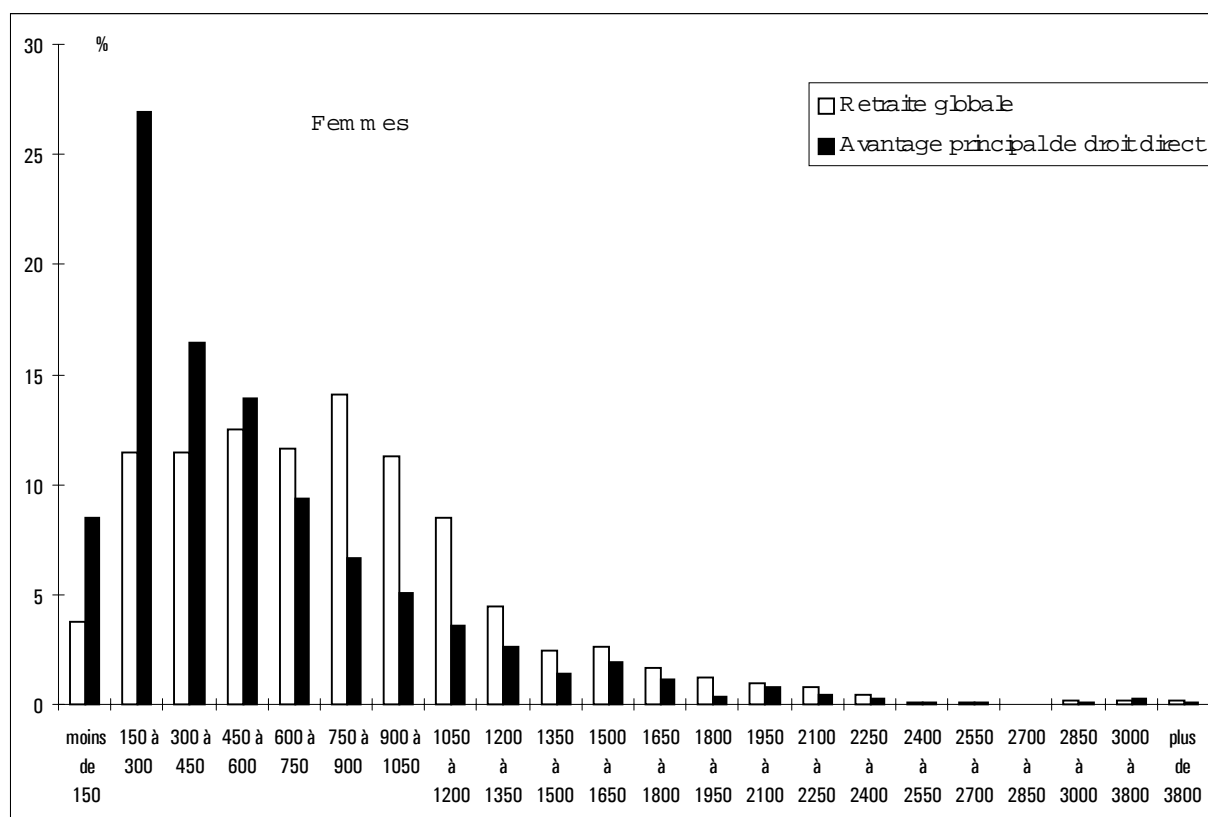
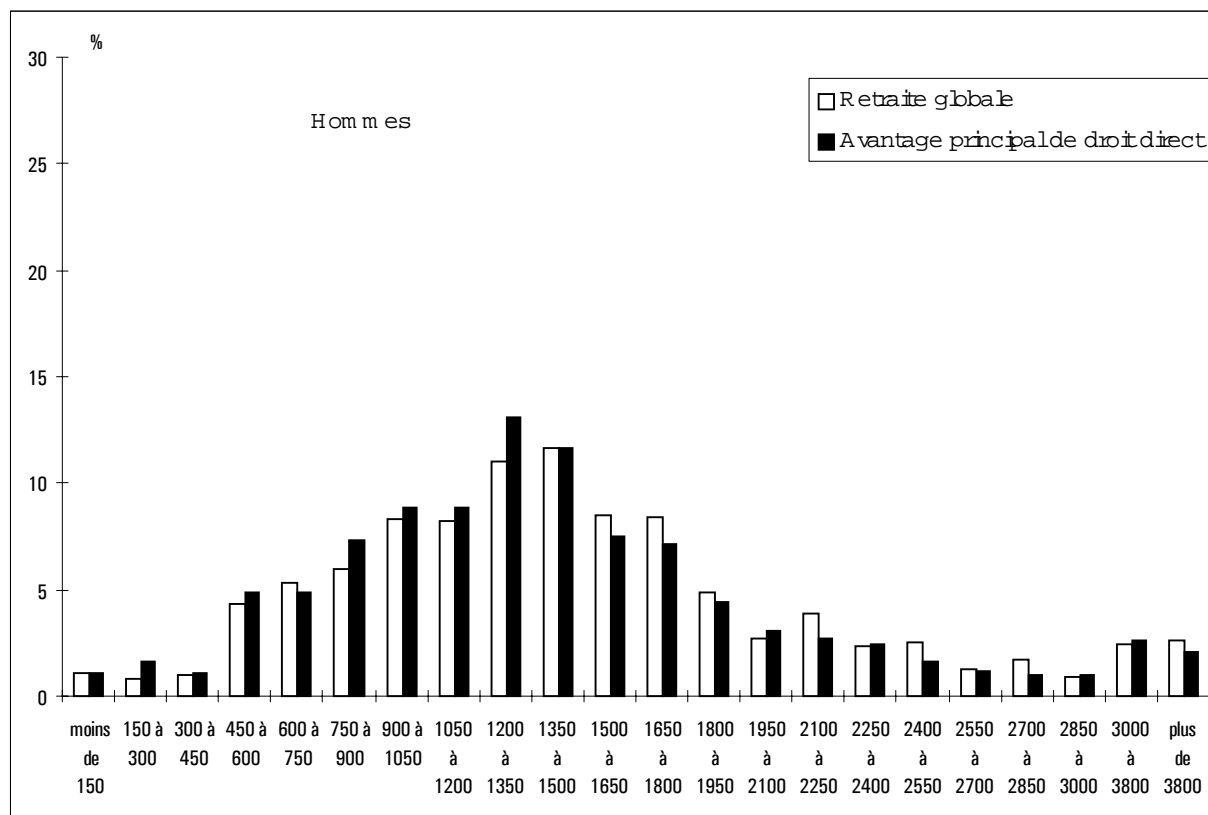
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 451	958	1 318	1 746	1,8
	Retraite globale	1 527	1 021	1 404	1 806	1,8
Femmes	Avantage principal de droit direct	574	254	427	749	3
	Retraite globale	792	423	734	1 030	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	353	798	1 357	3,8
	Retraite globale	1 116	596	981	1 455	2,4

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	59,0	835	126	46,8
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	3,9	1 723	144	52,8
Salariés agricoles (MSA)	0,2	153	49	-
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,7	1 491	148	50,3
Ensemble des anciens salariés	64,8	904	128	54,0
Exploitants agricoles	3,6	365	144	59,7
Autres non salariés à un seul régime	0,5	937	81	-
Ensemble des anciens non salariés	4,0	428	137	3,8
Ensemble des unipensionnés	68,8	876	128	57,8
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,7	1 545	175	83,8
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,5	1 077	164	72,9
RG et régime salarié agricole	4,4	923	153	62,3
RG et régime exploitant agricole	4,5	553	152	55,9
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,2	554	181	94,3
RG et un autre régime de base	5,0	1 659	176	87,6
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	2,4	846	202	92,7
RG et deux autres régimes ou plus	3,2	1 446	192	83,3
Autres situations à deux régimes ou plus	0,3	1 541	183	87,1
Ensemble des polypensionnés	31,2	1 148	171	42
Ensemble	100,0	961	142	56,5

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Aquitaine

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1319	7	54	7	1388
Femmes	627	11	27	151	815
Ensemble	945	10	39	85	1078

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1443	162	23,1	1023	140	12,7
65 à 69 ans	1386	166	25,2	754	121	24,3
70 à 74 ans	1346	170	22,6	770	118	24,3
75 à 84 ans	1397	174	24,4	825	118	29,6
85 ans et plus	1273	163	4,7	780	119	9,3
Ensemble des 60 ans et plus	1388	168	100,0	815	122	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	26,4	16,1	9,8	4,5	1,8	58,7
2	9,2	11,4	7,2	3,0	1,1	31,9
3 et plus	2,1	3,2	2,7	1,1	0,3	9,5
Total	37,8	30,7	19,8	8,6	3,2	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,52
Nombre d'avantages complémentaires	1,10
Nombre total d'avantages	2,61

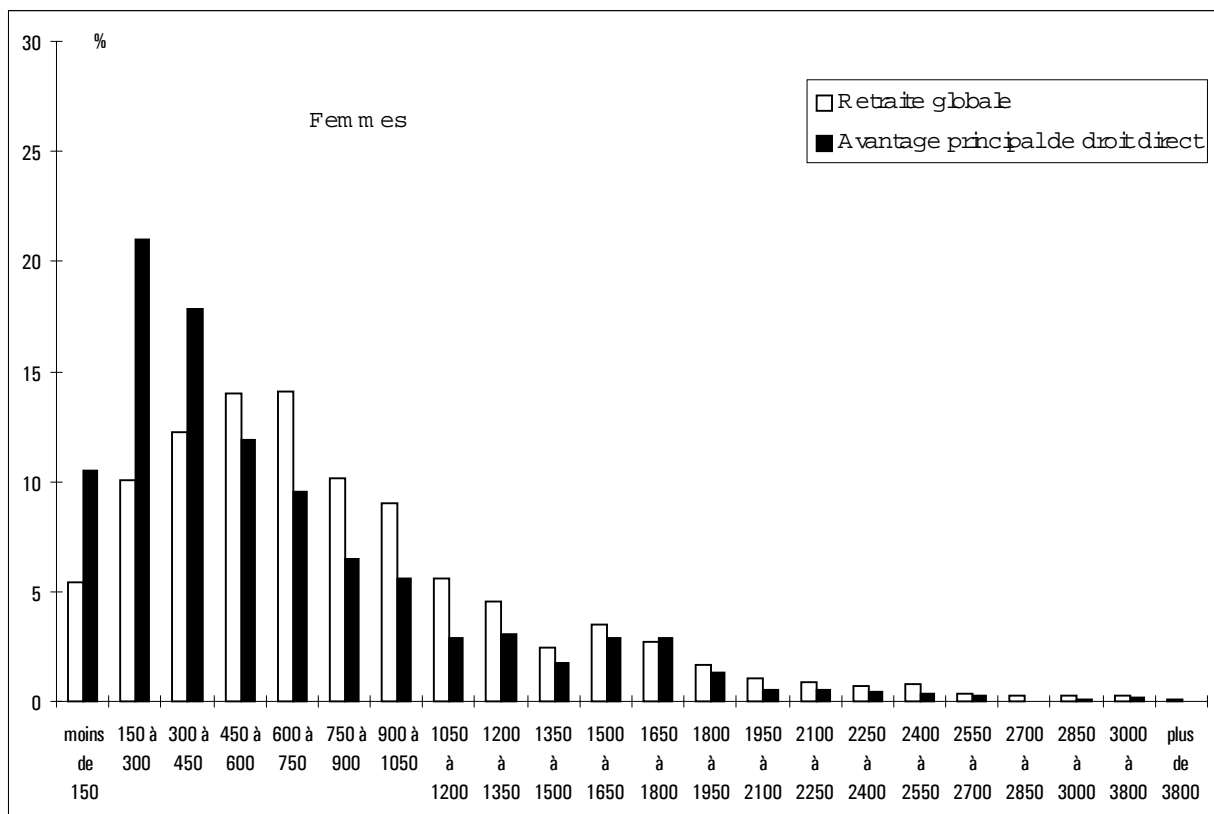
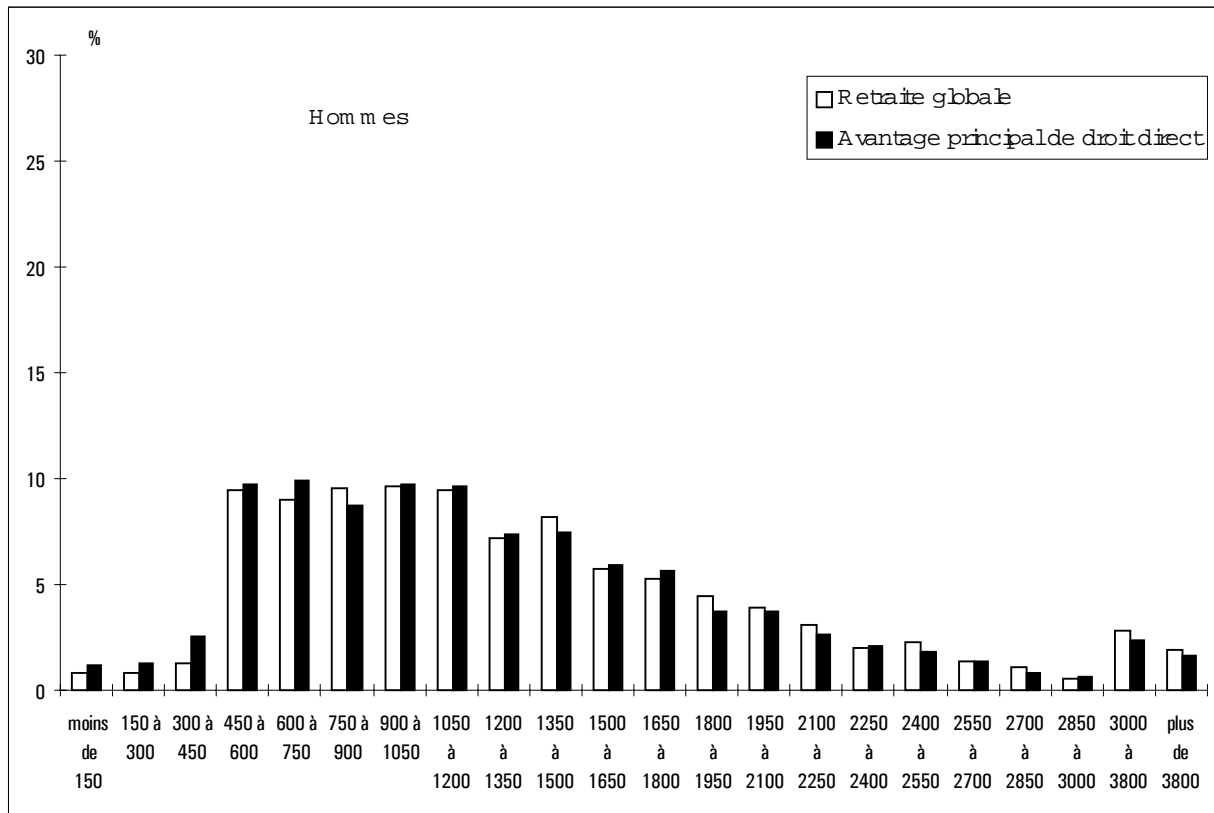
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 319	755	1 148	1 691	2,2
	Retraite globale	1 388	809	1 198	1 751	2,2
Femmes	Avantage principal de droit direct	627	248	457	847	3,4
	Retraite globale	815	417	691	1 053	2,5
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	383	755	1 328	3,5
	Retraite globale	1 116	564	902	1 430	2,5

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	37,9	884	123	47,6
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	7,9	1 664	146	57,7
Salariés agricoles (MSA)	1,5	475	109	37,8
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,7	1 341	136	37,4
Ensemble des anciens salariés	48,9	1 012	127	40,2
Exploitants agricoles	8,6	341	140	58,2
Autres non salariés à un seul régime	1,2	973	111	22,9
Ensemble des anciens non salariés	9,8	419	136	8,9
Ensemble des unipensionnés	58,7	914	128	49,1
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,3	1 539	179	80,8
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,5	882	158	66,7
RG et régime salarié agricole	8,1	883	151	68,1
RG et régime exploitant agricole	6,1	547	151	55,2
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	2,6	541	162	77,6
RG et un autre régime de base	2,9	1 648	165	80,1
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	3,9	750	169	78,6
RG et deux autres régimes ou plus	5,5	1 183	181	86,6
Autres situations à deux régimes ou plus	1,3	1 255	172	71,9
Ensemble des polypensionnés	41,3	989	164	51
Ensemble	100,0	945	143	59,1

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Auvergne

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1168	8	47	8	1230
Femmes	622	9	35	155	821
Ensemble	867	8	40	89	1004

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1330	158	20,8	945	142	14,2
65 à 69 ans	1261	167	27,1	738	120	24,4
70 à 74 ans	1215	162	22,6	888	127	24,6
75 à 84 ans	1149	173	25,1	806	122	27,0
85 ans et plus	1106	163	4,4	716	123	9,8
Ensemble des 60 ans et plus	1230	165	100,0	821	126	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	28,5	18,1	8,6	3,1	1,4	59,6
2	11,9	11,4	6,1	2,0	0,8	32,2
3 et plus	2,1	2,7	1,8	1,2	0,4	8,2
Total	42,5	32,2	16,4	6,3	2,6	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,49
Nombre d'avantages complémentaires	0,95
Nombre total d'avantages	2,45

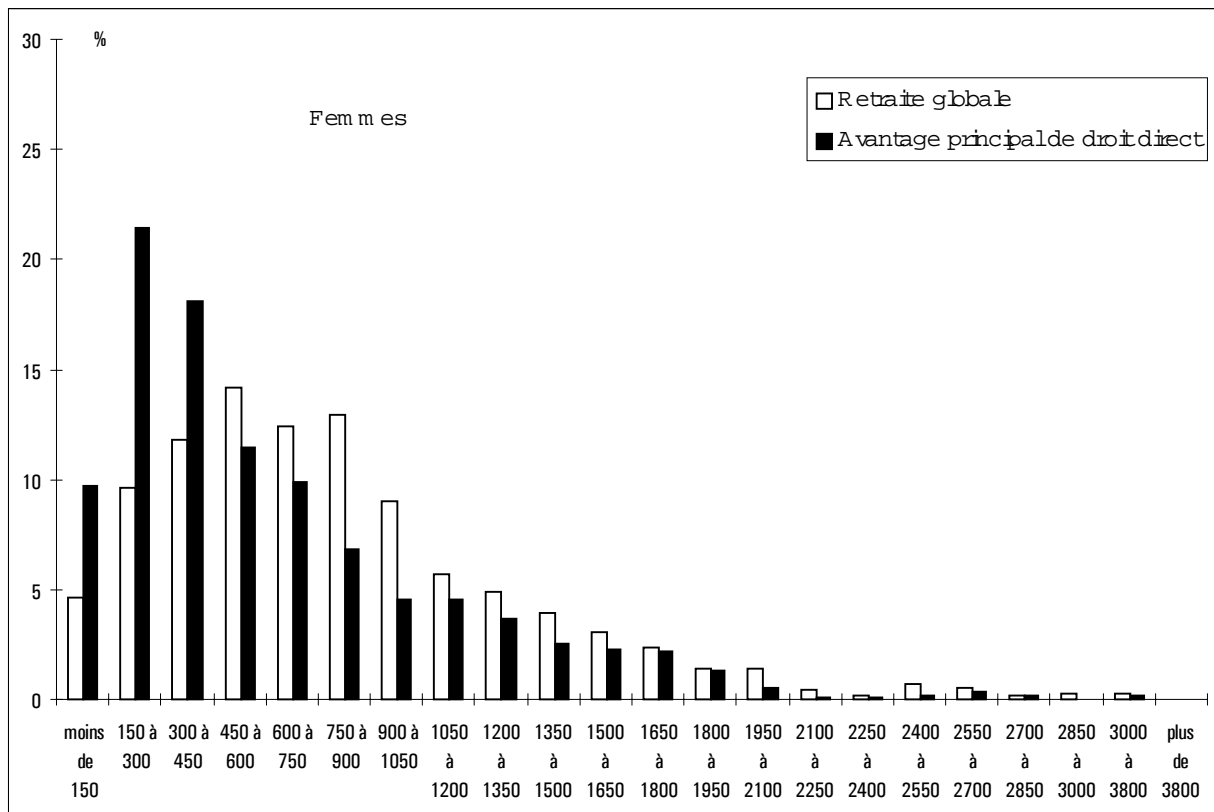
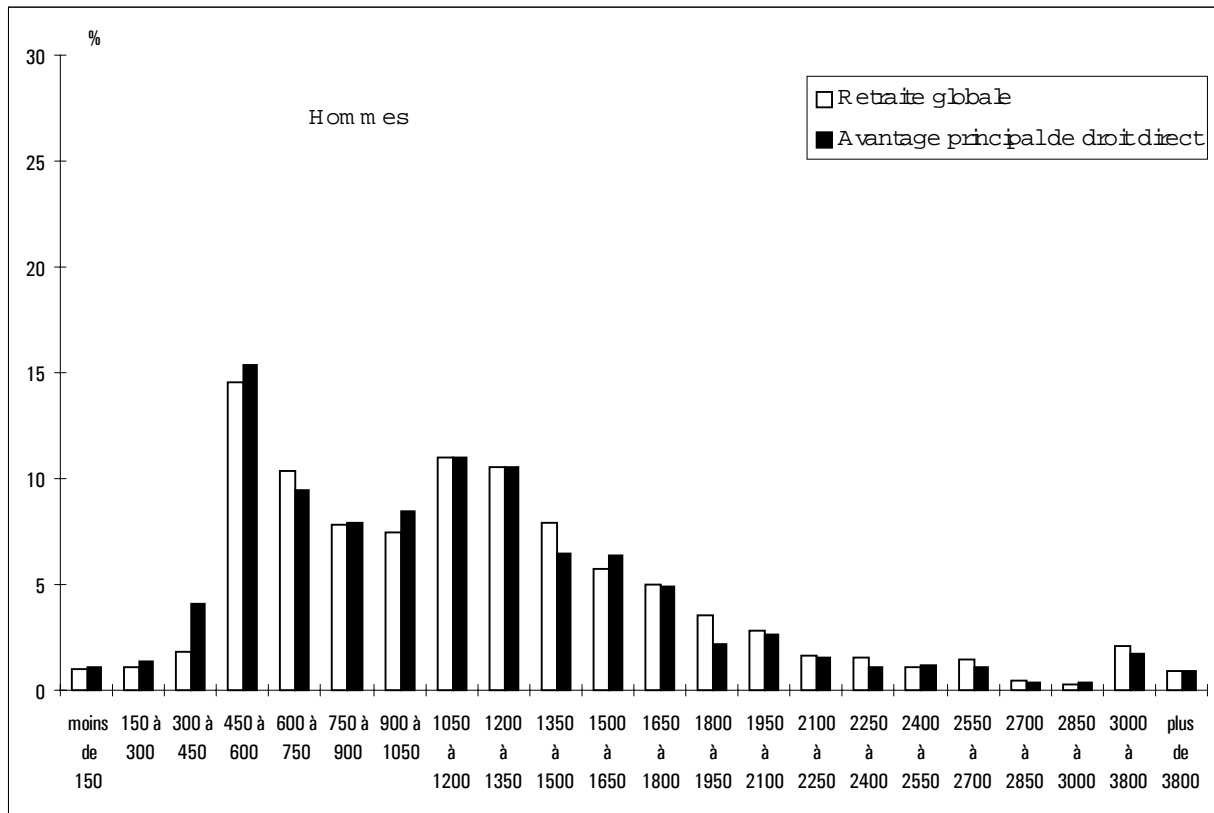
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 168	641	1 078	1 478	2,3
	Retraite globale	1 230	697	1 131	1 538	2,2
Femmes	Avantage principal de droit direct	622	248	463	846	3,4
	Retraite globale	821	436	720	1 064	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	381	690	1 222	3,2
	Retraite globale	1 116	557	861	1 318	2,4

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	37,0	867	127	51,4
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	6,9	1 600	141	55,5
Salariés agricoles (MSA)	1,3	531	107	44,3
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,3	1 295	146	58,7
Ensemble des anciens salariés	46,5	978	129	39,8
Exploitants agricoles	11,7	353	144	61,8
Autres non salariés à un seul régime	1,5	606	102	16,8
Ensemble des anciens non salariés	13,1	381	139	12,3
Ensemble des unipensionnés	59,6	847	131	52,1
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,7	1 349	164	69,2
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,7	906	157	67,8
RG et régime salarié agricole	6,2	867	147	64,1
RG et régime exploitant agricole	7,2	524	157	63,9
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	4,0	600	161	80,1
RG et un autre régime de base	2,4	1 455	170	74,2
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	3,7	776	178	88,5
RG et deux autres régimes ou plus	4,4	1 088	175	88,8
Autres situations à deux régimes ou plus	2,1	950	160	60,7
Ensemble des polypensionnés	40,4	896	162	48
Ensemble	100,0	867	144	60,8

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Basse-Normandie

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1161	5	65	6	1237
Femmes	567	10	35	139	752
Ensemble	838	8	49	78	973

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1253	166	22,5	857	143	16,1
65 à 69 ans	1208	168	26,6	714	128	24,2
70 à 74 ans	1202	169	20,0	728	127	23,9
75 à 84 ans	1251	175	27,8	745	125	25,9
85 ans et plus	1471	178	3,2	748	119	9,9
Ensemble des 60 ans et plus	1237	170	100,0	752	129	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	26,7	14,8	7,5	3,6	1,2	53,7
2	11,0	13,6	7,5	3,4	1,1	36,5
3 et plus	1,3	4,8	2,5	0,8	0,4	9,8
Total	39,0	33,1	17,4	7,8	2,7	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,57
Nombre d'avantages complémentaires	1,03
Nombre total d'avantages	2,60

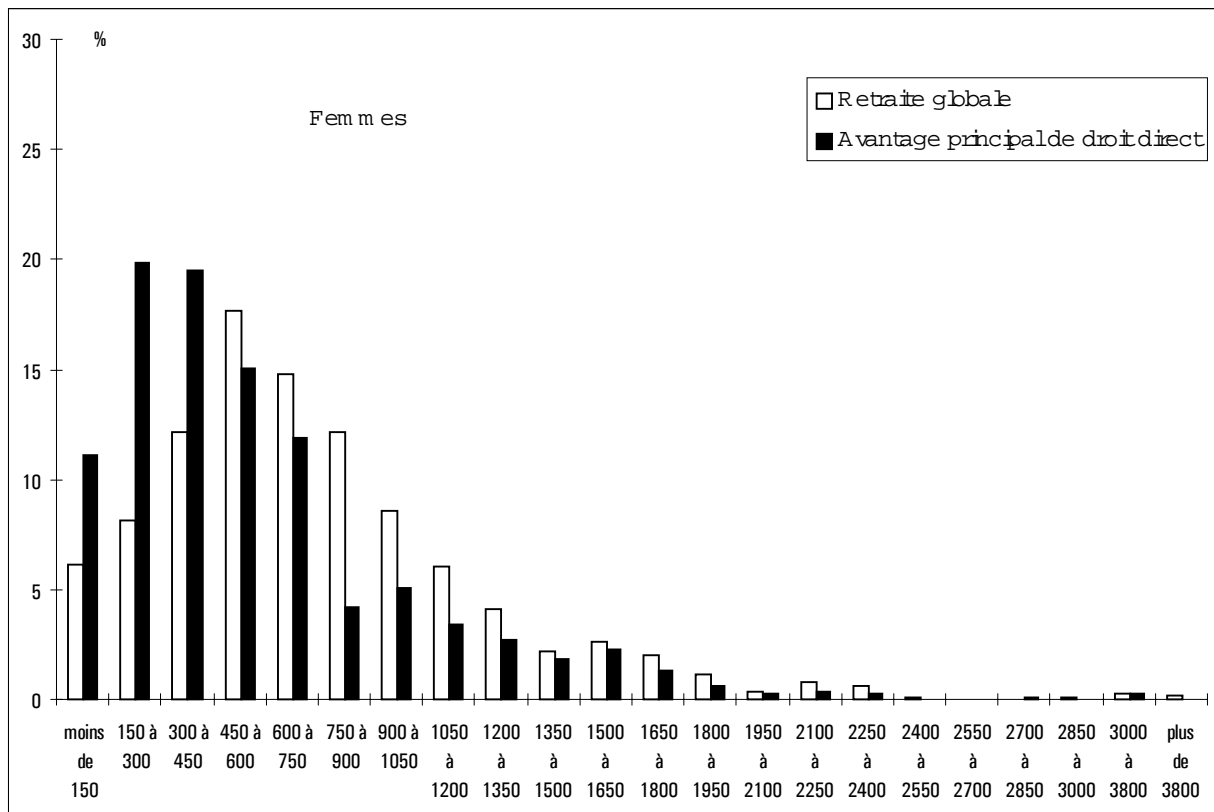
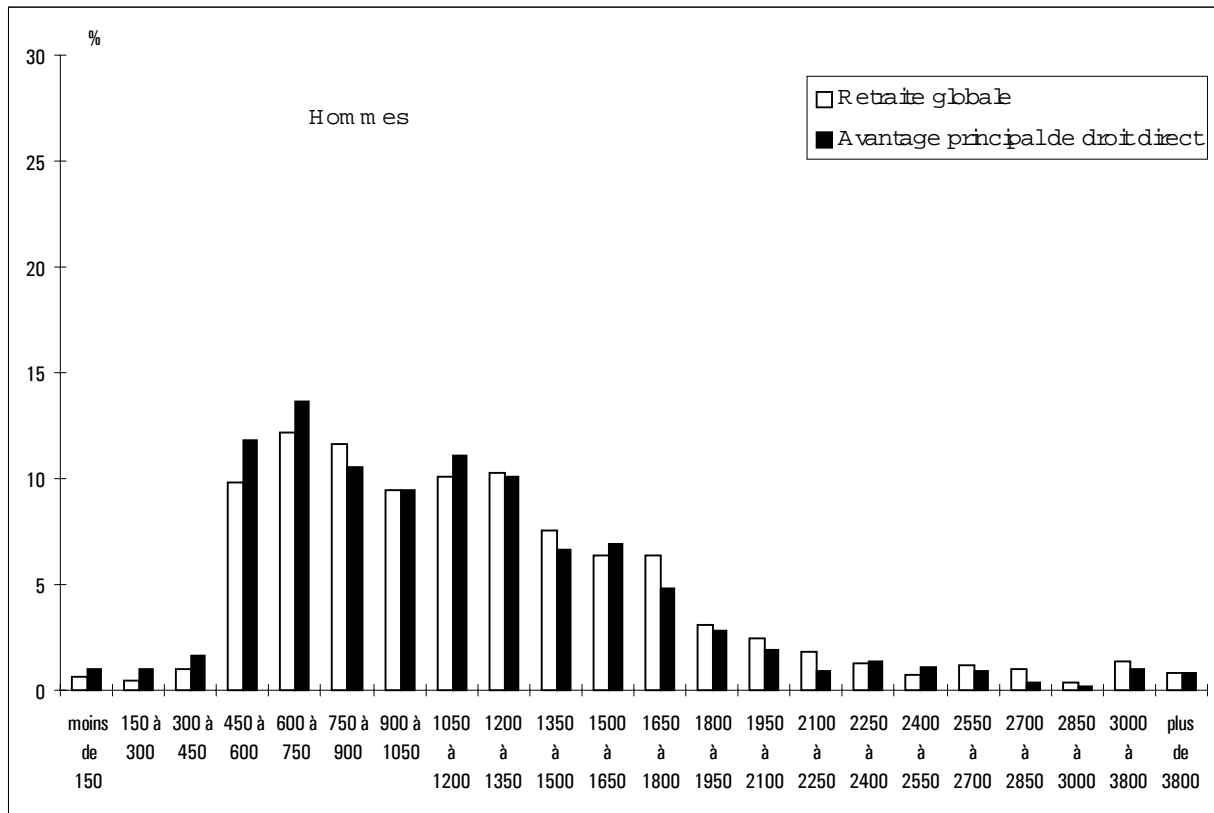
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 161	709	1 063	1 455	2,1
	Retraite globale	1 237	763	1 125	1 535	2
Femmes	Avantage principal de droit direct	567	248	441	703	2,8
	Retraite globale	752	428	661	947	2,2
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	383	676	1 170	3,1
	Retraite globale	1 116	563	835	1 267	2,3

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	33,3	792	123	47,6
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	3,9	1 656	144	50,8
Salariés agricoles (MSA)	1,4	453	111	34,4
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,4	1 080	142	62,9
Ensemble des anciens salariés	40,0	875	125	29,8
Exploitants agricoles	12,8	428	157	81,1
Autres non salariés à un seul régime	1,0	629	108	23,6
Ensemble des anciens non salariés	13,8	442	154	16,5
Ensemble des unipensionnés	53,7	764	132	46,3
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,2	1 425	166	70,0
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,2	893	154	67,4
RG et régime salarié agricole	13,6	838	148	62,9
RG et régime exploitant agricole	5,2	638	170	75,4
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	4,0	622	180	85,8
RG et un autre régime de base	2,7	1 550	178	89,7
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	4,6	788	191	88,1
RG et deux autres régimes ou plus	5,2	1 081	180	86,7
Autres situations à deux régimes ou plus	1,7	958	158	77,1
Ensemble des polypensionnés	46,3	924	165	54
Ensemble	100,0	838	148	64,3

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Bourgogne

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1298	4	66	8	1376
Femmes	613	6	32	174	826
Ensemble	930	5	48	97	1080

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1371	165	22,2	1005	145	13,6
65 à 69 ans	1405	170	23,7	787	120	21,8
70 à 74 ans	1438	171	22,6	801	121	21,8
75 à 84 ans	1359	175	26,3	810	114	32,2
85 ans et plus	1084	164	5,3	779	106	10,6
Ensemble des 60 ans et plus	1376	170	100,0	826	120	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	24,8	18,4	11,0	4,7	2,2	61,2
2	10,3	11,1	6,4	2,3	1,2	31,4
3 et plus	1,7	2,6	2,1	0,8	0,3	7,5
Total	36,8	32,1	19,5	7,9	3,7	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,47
Nombre d'avantages complémentaires	1,11
Nombre total d'avantages	2,58

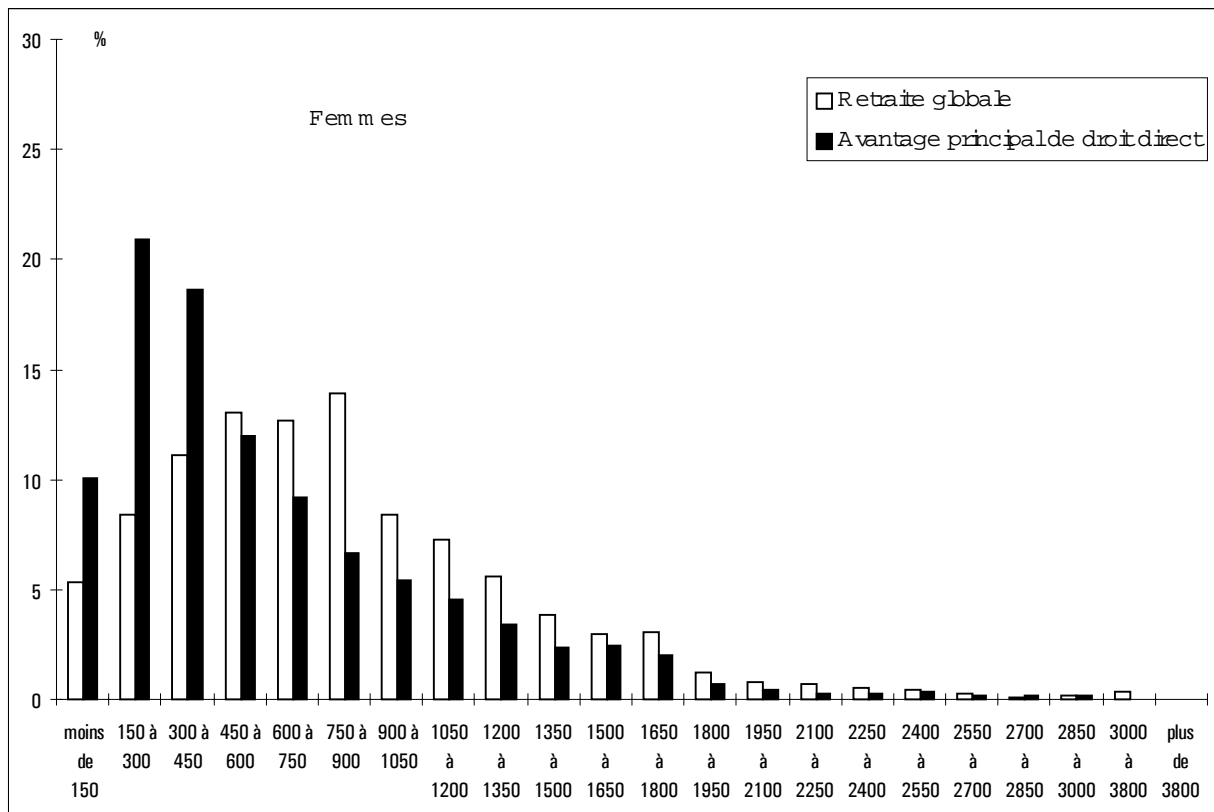
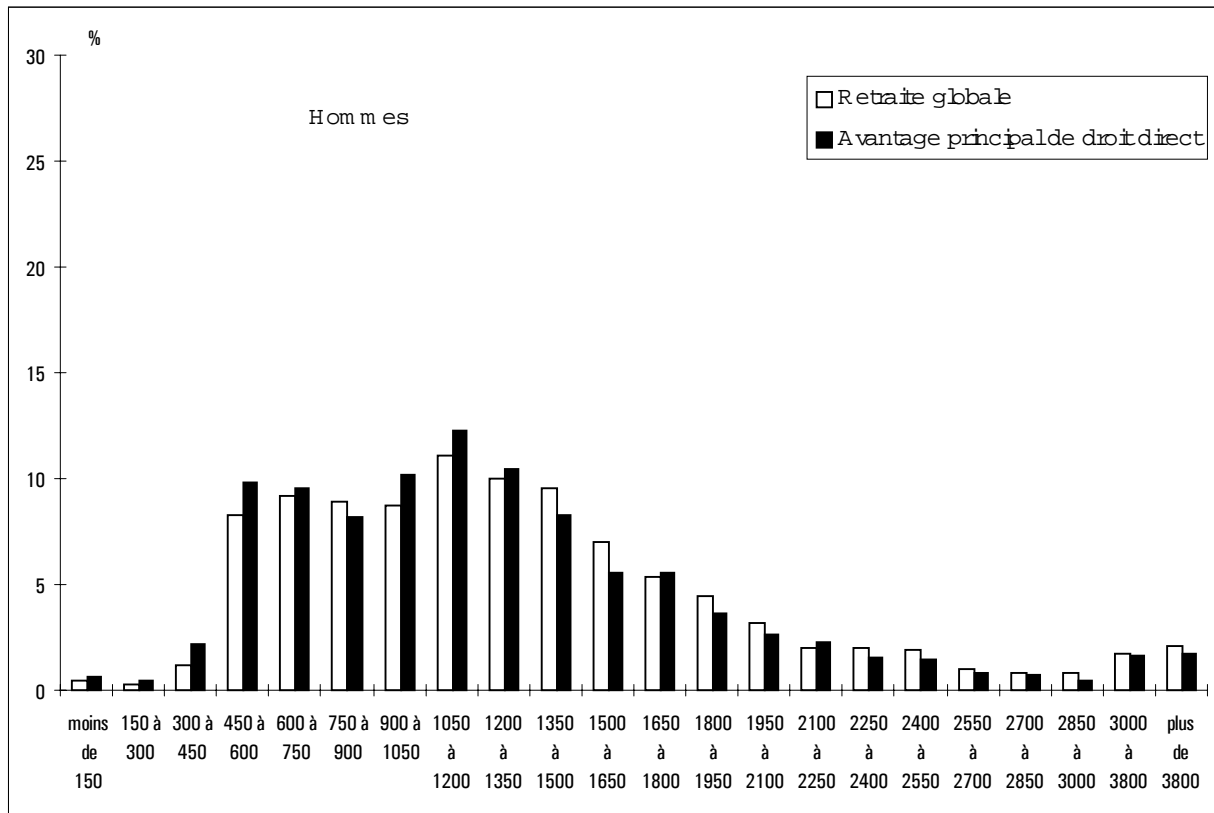
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 298	792	1 172	1 586	2
	Retraite globale	1 376	840	1 234	1 659	2
Femmes	Avantage principal de droit direct	613	252	454	842	3,3
	Retraite globale	826	452	745	1 089	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	398	779	1 286	3,2
	Retraite globale	1 116	600	932	1 392	2,3

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	42,3	855	125	48,9
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	6,0	1 653	144	52,5
Salariés agricoles (MSA)	0,9	539	132	55,5
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,8	1 154	132	35,0
Ensemble des anciens salariés	51,0	955	128	41,0
Exploitants agricoles	9,0	397	148	68,0
Autres non salariés à un seul régime	1,1	700	115	34,8
Ensemble des anciens non salariés	10,2	431	144	10,7
Ensemble des unipensionnés	61,1	868	130	51,8
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,4	1 431	167	72,5
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,6	852	154	65,5
RG et régime salarié agricole	8,7	936	151	66,7
RG et régime exploitant agricole	4,4	579	159	69,0
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	2,5	654	166	86,7
RG et un autre régime de base	3,2	1 741	175	89,7
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	2,4	791	175	86,5
RG et deux autres régimes ou plus	5,1	1 206	182	91,2
Autres situations à deux régimes ou plus	1,6	992	166	72,9
Ensemble des polypensionnés	38,9	1 028	163	48
Ensemble	100,0	930	143	60,8

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Bretagne

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1218	8	58	7	1291
Femmes	562	8	32	172	773
Ensemble	849	8	43	99	1000

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1399	161	24,7	904	142	15,9
65 à 69 ans	1331	164	27,3	722	125	23,1
70 à 74 ans	1279	166	21,9	760	121	23,0
75 à 84 ans	1160	170	23,4	758	120	29,5
85 ans et plus	1125	167	2,7	759	114	8,5
Ensemble des 60 ans et plus	1291	165	100,0	773	125	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	30,3	13,7	7,9	2,6	1,1	55,6
2	11,8	13,2	6,6	2,7	0,8	35,0
3 et plus	2,1	3,6	2,7	0,7	0,2	9,4
Total	44,2	30,5	17,2	6,0	2,1	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,55
Nombre d'avantages complémentaires	0,92
Nombre total d'avantages	2,46

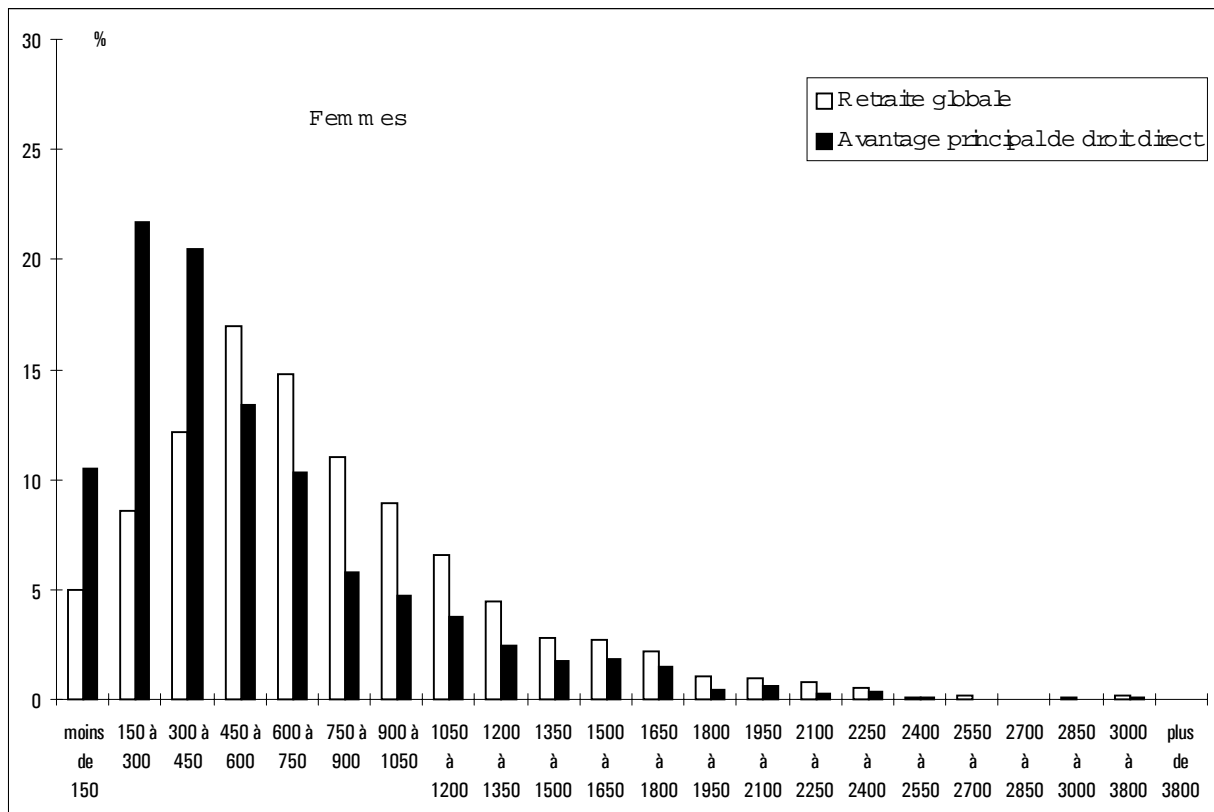
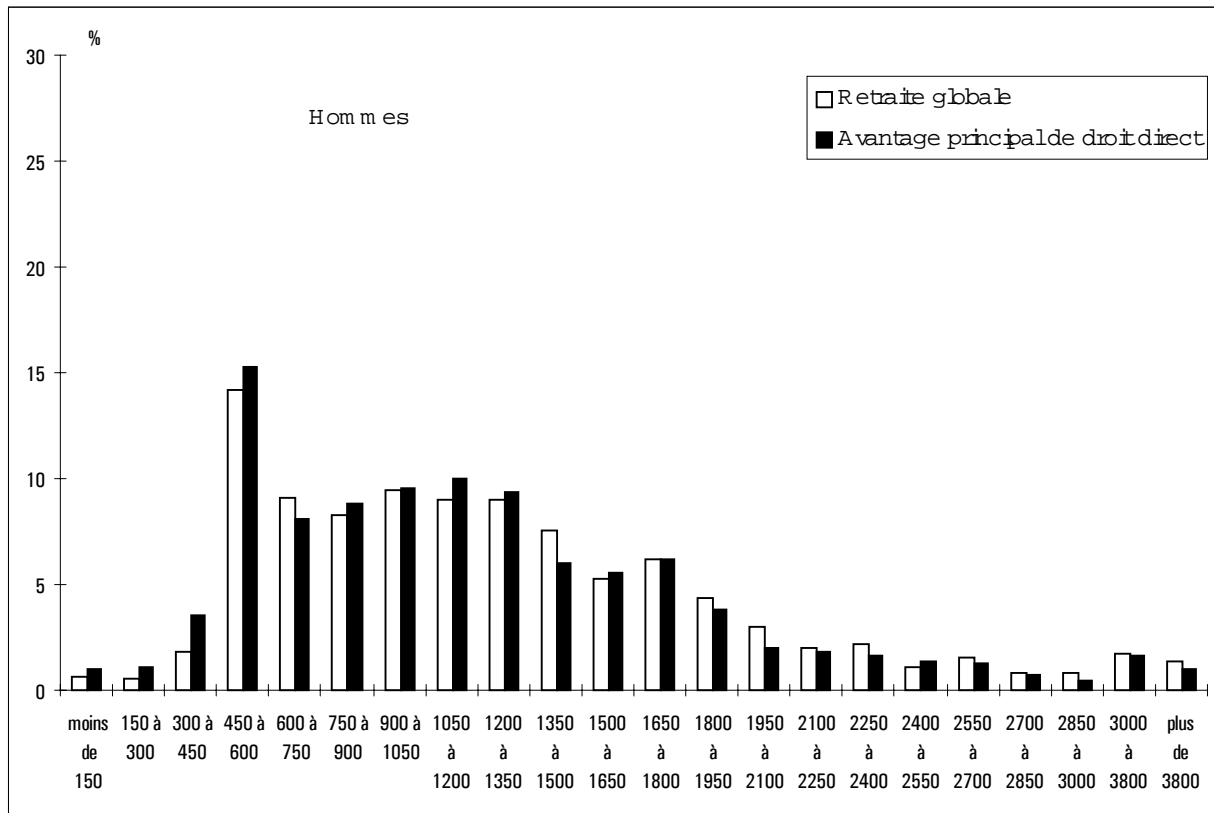
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 218	673	1 092	1 563	2,3
	Retraite globale	1 291	731	1 149	1 653	2,3
Femmes	Avantage principal de droit direct	562	248	426	720	2,9
	Retraite globale	773	440	672	1 003	2,3
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	376	650	1 180	3,1
	Retraite globale	1 116	553	840	1 302	2,4

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	30,4	765	118	42,7
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	5,6	1 630	141	51,6
Salariés agricoles (MSA)	1,0	488	101	25,6
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	2,5	1 461	140	42,8
Ensemble des anciens salariés	39,5	924	122	29,0
Exploitants agricoles	14,8	376	148	71,2
Autres non salariés à un seul régime	1,3	531	102	26,4
Ensemble des anciens non salariés	16,1	389	144	18,3
Ensemble des unipensionnés	55,6	769	129	47,3
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,8	1 434	170	76,4
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,0	862	147	61,6
RG et régime salarié agricole	8,0	823	146	60,6
RG et régime exploitant agricole	8,7	570	156	63,8
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	2,8	566	162	80,0
RG et un autre régime de base	3,5	1 625	169	82,2
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	3,9	768	169	78,1
RG et deux autres régimes ou plus	5,4	1 134	172	80,5
Autres situations à deux régimes ou plus	2,3	1 293	168	69,6
Ensemble des polypensionnés	44,4	948	160	53
Ensemble	100,0	849	142	59,3

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Centre

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1322	5	67	9	1402
Femmes	628	6	31	153	819
Ensemble	952	6	48	86	1091

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1494	167	24,0	919	147	14,5
65 à 69 ans	1422	168	25,9	776	125	24,3
70 à 74 ans	1356	173	23,5	800	124	23,1
75 à 84 ans	1345	176	22,2	837	121	27,5
85 ans et plus	1314	175	4,3	776	117	10,7
Ensemble des 60 ans et plus	1402	171	100,0	819	126	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	21,0	17,6	10,1	4,7	1,9	55,3
2	8,5	13,6	9,2	3,2	1,4	35,8
3 et plus	1,6	3,4	2,9	0,8	0,3	8,9
Total	31,0	34,6	22,2	8,7	3,6	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,54
Nombre d'avantages complémentaires	1,20
Nombre total d'avantages	2,75

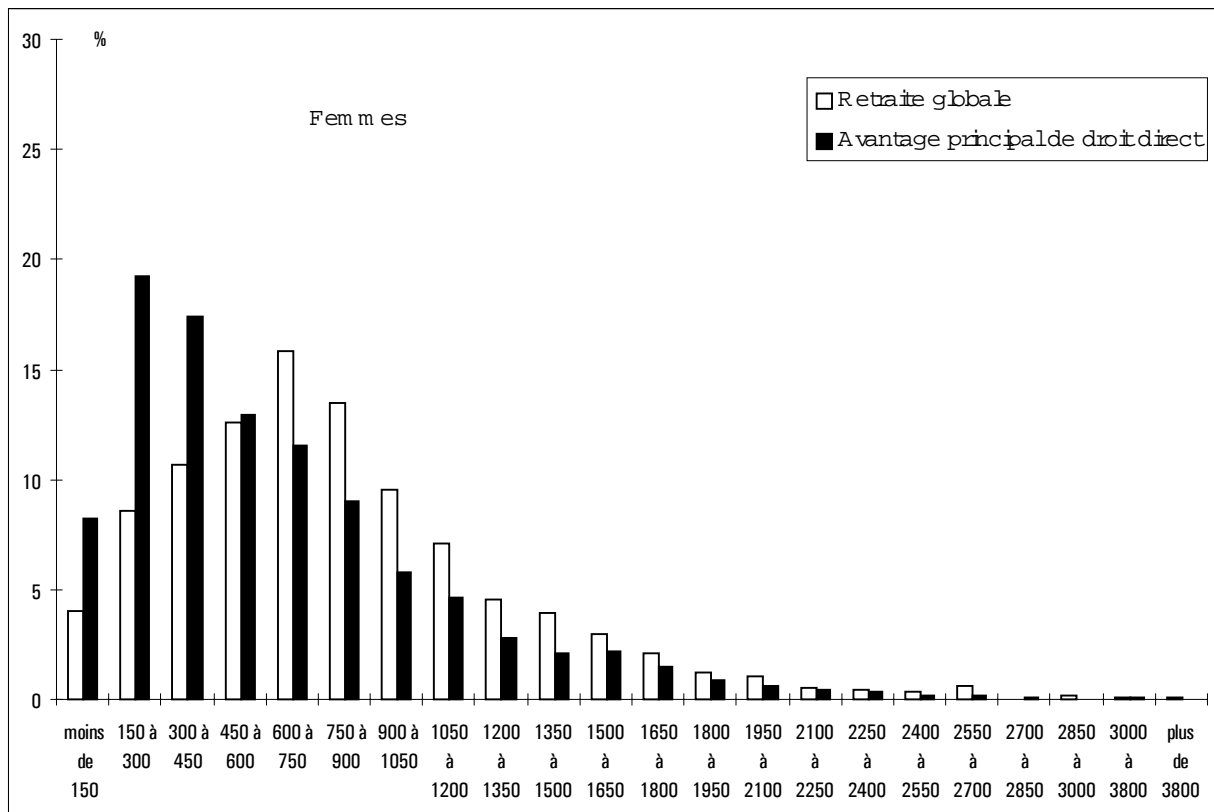
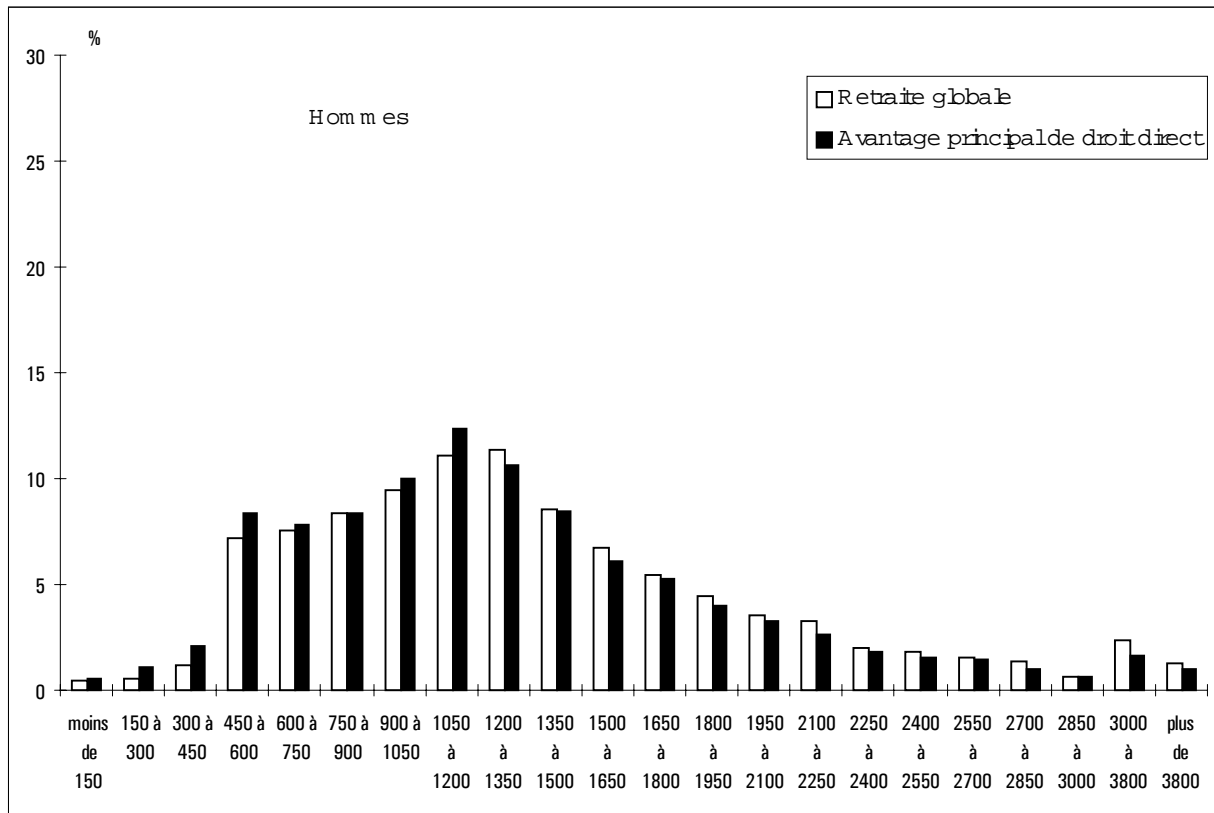
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 322	847	1 194	1 625	1,9
	Retraite globale	1 402	896	1 251	1 726	1,9
Femmes	Avantage principal de droit direct	628	278	514	841	3
	Retraite globale	819	471	729	1 054	2,2
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	439	809	1 285	2,9
	Retraite globale	1 116	624	952	1 396	2,2

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	39,7	916	131	53,7
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	4,8	1 673	141	58,4
Salariés agricoles (MSA)	1,6	502	115	45,0
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,3	1 548	138	47,6
Ensemble des anciens salariés	47,4	997	132	39,7
Exploitants agricoles	7,1	407	150	70,7
Autres non salariés à un seul régime	0,7	743	120	21,9
Ensemble des anciens non salariés	7,8	439	147	8,1
Ensemble des unipensionnés	55,3	918	134	47,8
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,6	1 434	171	74,2
RG et (régime commerçant ou artisan)	6,1	872	152	64,1
RG et régime salarié agricole	12,4	925	158	72,9
RG et régime exploitant agricole	3,8	584	150	55,7
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	3,5	600	163	84,9
RG et un autre régime de base	3,1	1 639	174	82,1
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	3,4	797	178	87,3
RG et deux autres régimes ou plus	5,5	1 109	176	86,3
Autres situations à deux régimes ou plus	1,4	1 110	165	80,2
Ensemble des polypensionnés	44,7	994	163	52
Ensemble	100,0	952	147	64,2

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Champagne-Ardennes

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1305	2	67	9	1384
Femmes	608	4	32	157	801
Ensemble	923	3	48	90	1065

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1435	170	23,6	870	140	18,0
65 à 69 ans	1333	170	28,7	736	128	25,4
70 à 74 ans	1341	173	21,7	805	123	21,5
75 à 84 ans	1473	174	22,1	791	127	25,1
85 ans et plus	1183	173	3,9	858	123	10,0
Ensemble des 60 ans et plus	1384	172	100,0	801	128	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	27,1	19,7	11,7	4,3	1,4	64,1
2	7,2	12,1	5,9	2,6	1,6	29,3
3 et plus	1,1	2,3	1,9	0,8	0,4	6,6
Total	35,4	34,2	19,5	7,6	3,4	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,43
Nombre d'avantages complémentaires	1,10
Nombre total d'avantages	2,53

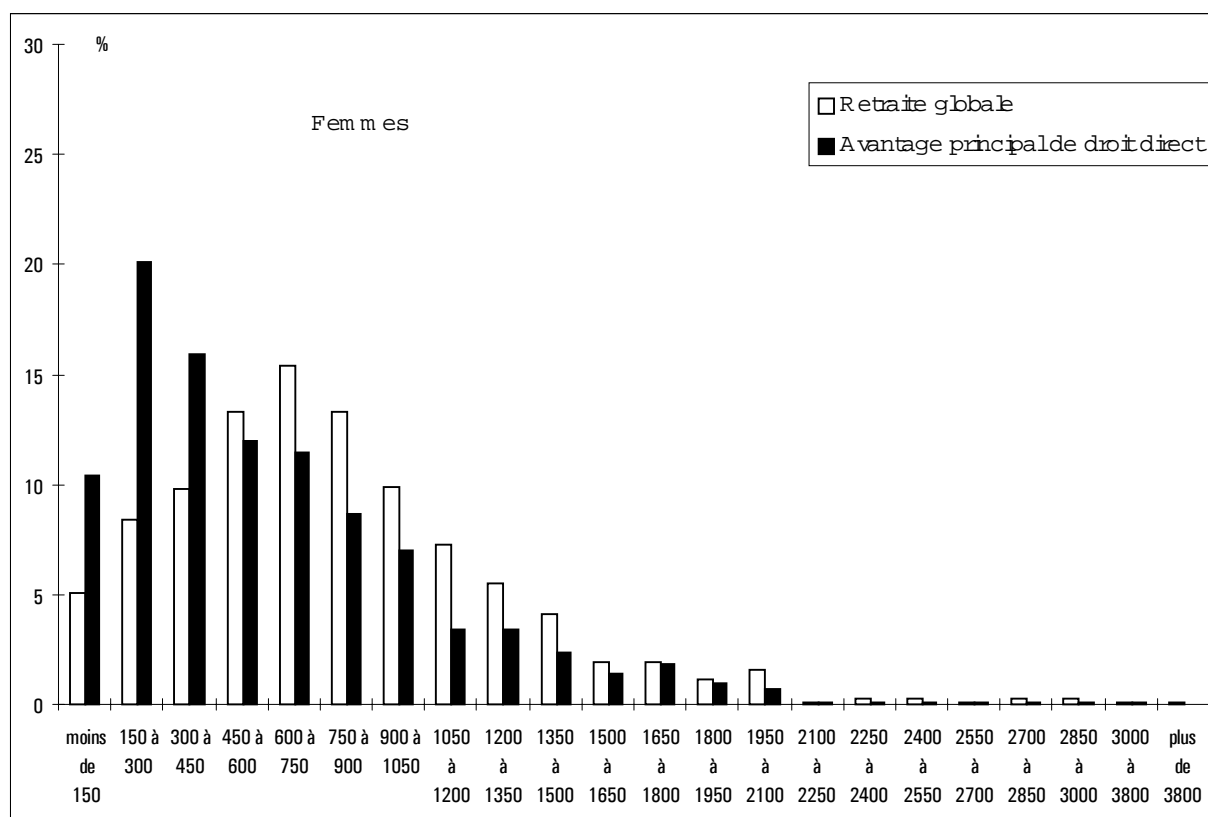
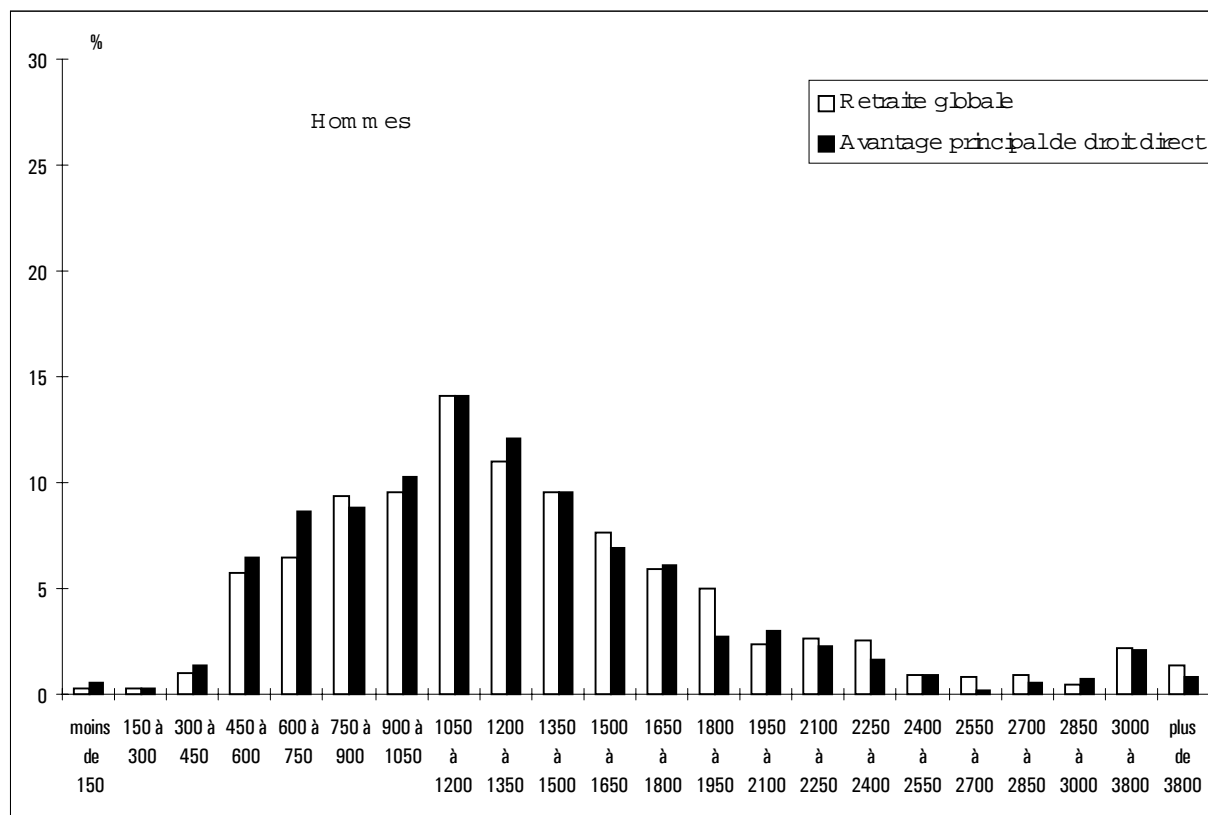
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 305	879	1 195	1 564	1,8
	Retraite globale	1 384	942	1 250	1 652	1,8
Femmes	Avantage principal de droit direct	608	248	501	831	3,3
	Retraite globale	801	479	729	1 045	2,2
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	423	810	1 264	3
	Retraite globale	1 116	626	961	1 367	2,2

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	45,3	859	134	55,5
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	6,0	1 538	139	48,5
Salariés agricoles (MSA)	1,3	551	122	27,8
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,0	1 468	135	42,3
Ensemble des anciens salariés	53,6	939	135	44,0
Exploitants agricoles	9,5	444	155	79,7
Autres non salariés à un seul régime	1,1	575	107	26,1
Ensemble des anciens non salariés	10,5	457	150	12,0
Ensemble des unipensionnés	64,1	860	137	56,0
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,6	1 360	169	74,4
RG et (régime commerçant ou artisan)	4,9	890	159	74,4
RG et régime salarié agricole	10,1	1 006	161	76,5
RG et régime exploitant agricole	4,6	707	167	76,4
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	2,2	742	178	91,2
RG et un autre régime de base	2,3	1 497	172	91,9
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	2,2	1 008	176	88,2
RG et deux autres régimes ou plus	4,4	1 167	178	88,1
Autres situations à deux régimes ou plus	0,7	1 337	166	91,8
Ensemble des polypensionnés	35,9	1 037	167	44
Ensemble	100,0	923	148	65,4

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Corse

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1173	51	47	9	1280
Femmes	601	48	23	126	798
Ensemble	884	49	35	68	1037

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1200	135	21,7	996	120	20,5
65 à 69 ans	1224	136	20,5	773	100	28,2
70 à 74 ans	1263	151	26,0	713	99	17,6
75 à 84 ans	1404	141	26,0	758	93	27,9
85 ans et plus	1299	121	5,8	670	90	5,9
Ensemble des 60 ans et plus	1280	140	100,0	798	101	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	41,9	20,8	7,7	2,5	1,8	74,7
2	7,1	10,7	3,8	0,9	0,6	23,0
3 et plus	0,2	1,4	0,2	0,0	0,5	2,3
Total	49,2	32,9	11,7	3,3	2,9	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,28
Nombre d'avantages complémentaires	0,78
Nombre total d'avantages	2,06

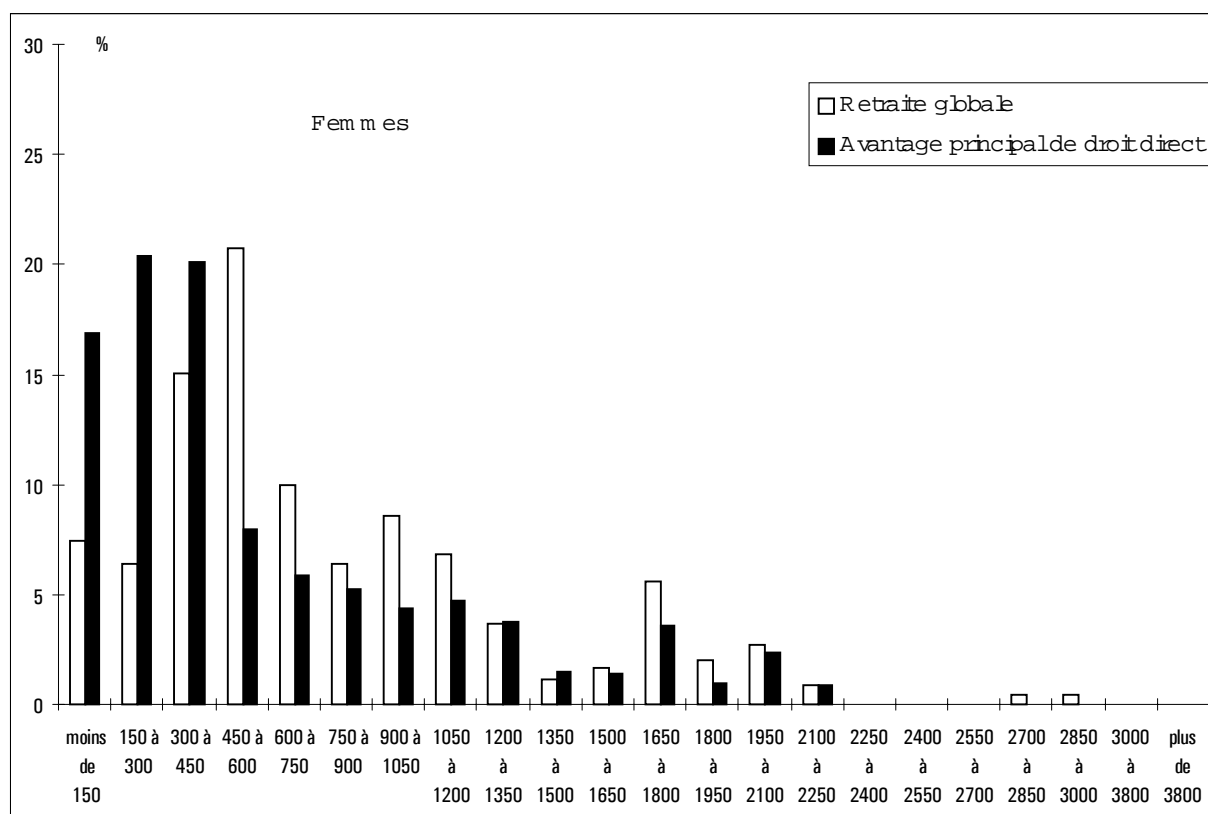
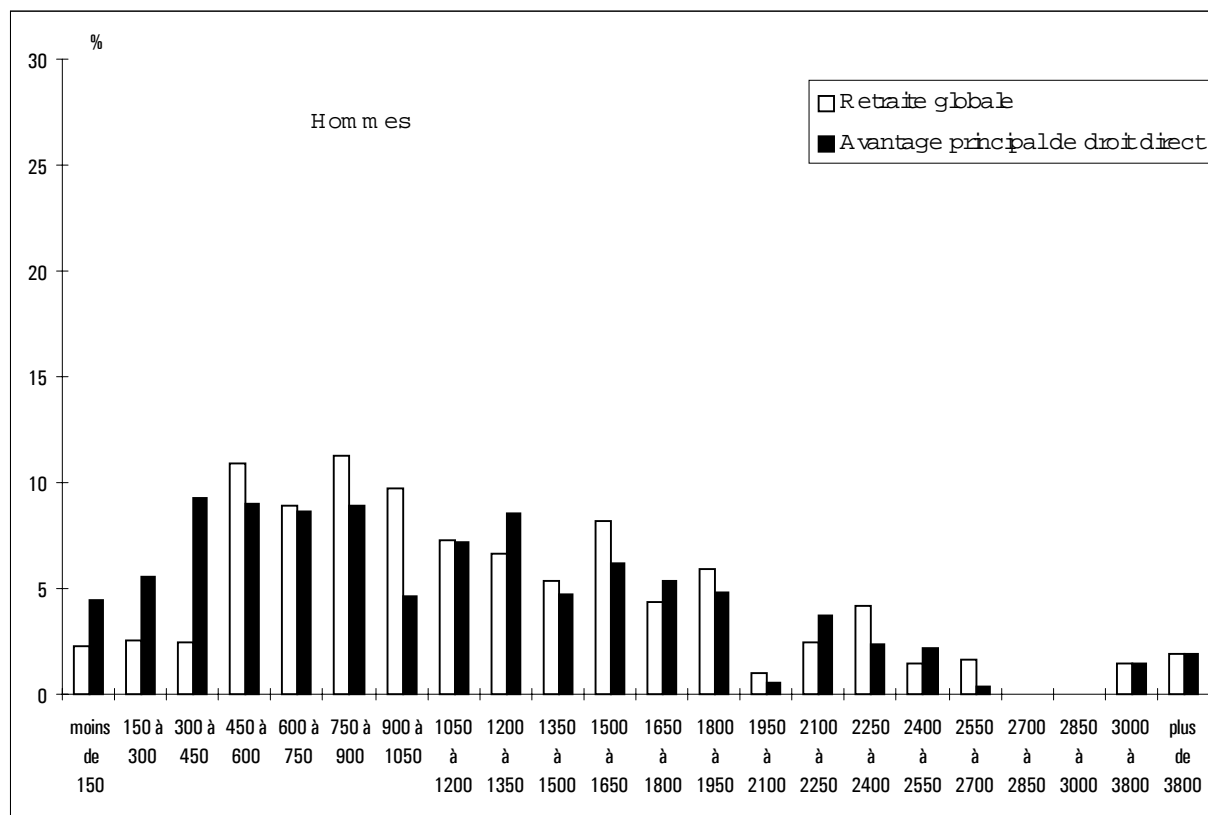
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 173	540	1 024	1 589	2,9
	Retraite globale	1 280	700	1 120	1 603	2,3
Femmes	Avantage principal de droit direct	601	229	361	888	3,9
	Retraite globale	798	412	632	1 053	2,6
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	311	673	1 261	4
	Retraite globale	1 116	557	887	1 414	2,5

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	40,3	1 505	142	28,1
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	17,4	531	119	48,4
Salariés agricoles (MSA)	1,0	1 207	128	-
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	3,0	224	83	35,1
Ensemble des anciens salariés	61,7	963	115	60,2
Exploitants agricoles	7,9	623	92	6,2
Autres non salariés à un seul régime	5,1	1 391	170	5,7
Ensemble des anciens non salariés	13,0	379	86	2,3
Ensemble des unipensionnés	74,7	862	110	62,4
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	6,3	1 391	170	75,4
RG et (régime commerçant ou artisan)	6,1	710	132	23,5
RG et régime salarié agricole	1,3	336	88	-
RG et régime exploitant agricole	4,1	525	148	52,0
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	0,4	359	127	0,0
RG et un autre régime de base	3,4	1 249	173	65,3
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	-	-	-	-
RG et deux autres régimes ou plus	2,1	1 206	182	64,0
Autres situations à deux régimes ou plus	1,5	963	154	75,7
Ensemble des polypensionnés	25,3	951	152	38
Ensemble	100,0	884	120	34,6

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Franche-Comté

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1275	3	59	6	1343
Femmes	570	8	38	166	781
Ensemble	896	6	48	92	1042

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1440	165	27,4	865	143	14,8
65 à 69 ans	1435	172	26,1	686	118	24,0
70 à 74 ans	1243	168	21,3	779	122	21,2
75 à 84 ans	1232	173	22,0	775	117	31,1
85 ans et plus	1188	167	3,3	925	117	9,0
Ensemble des 60 ans et plus	1343	169	100,0	781	122	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	21,5	27,0	12,3	5,0	1,6	67,2
2	7,6	11,0	5,6	2,1	1,0	27,3
3 et plus	0,7	2,0	1,7	0,8	0,3	5,5
Total	29,8	40,0	19,6	7,8	2,9	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,39
Nombre d'avantages complémentaires	1,15
Nombre total d'avantages	2,53

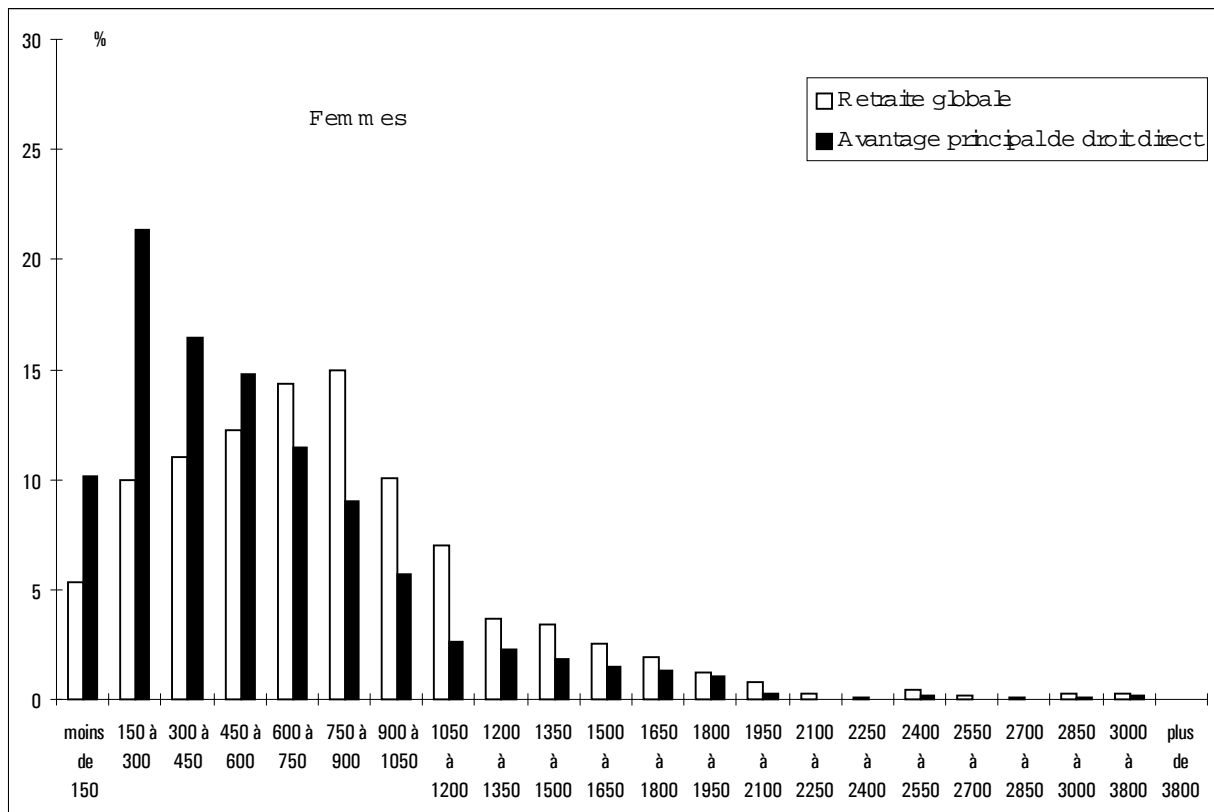
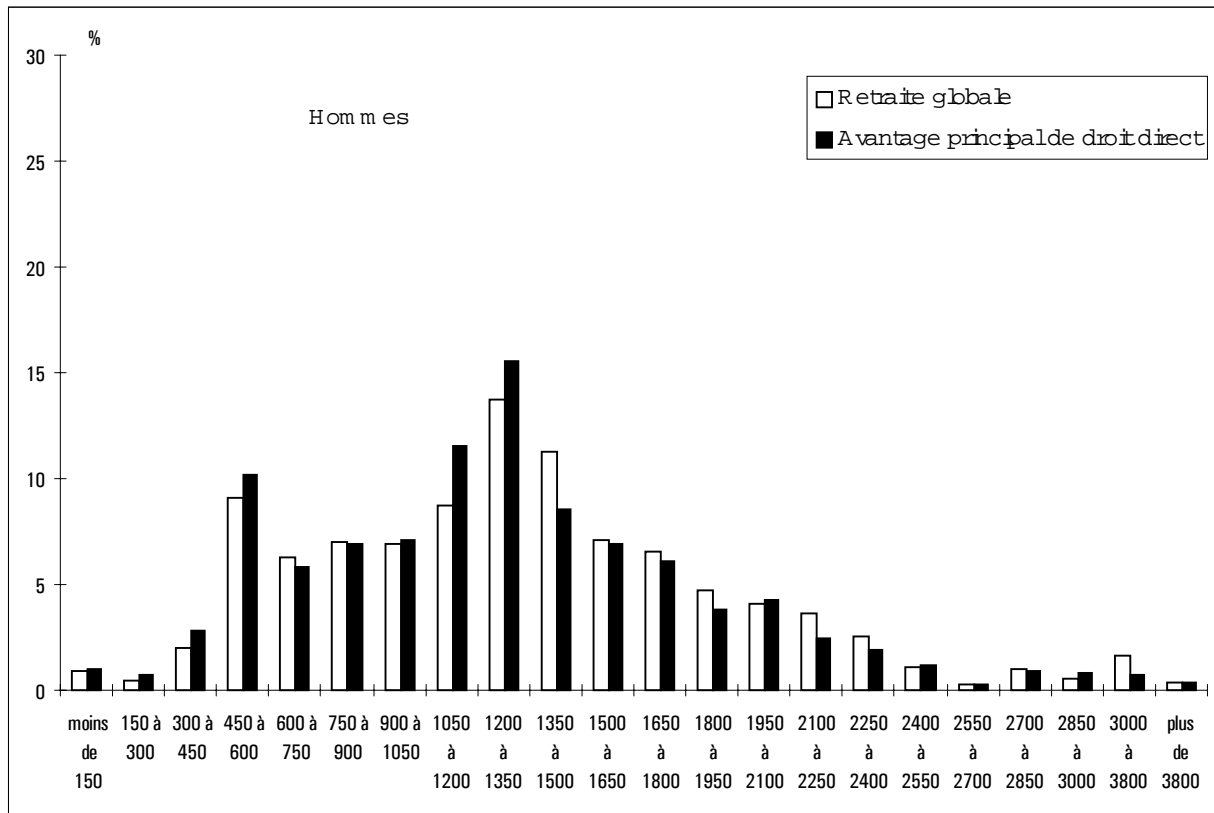
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 275	837	1 236	1 604	1,9
	Retraite globale	1 343	882	1 308	1 685	1,9
Femmes	Avantage principal de droit direct	570	249	476	766	3,1
	Retraite globale	781	428	722	1 021	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	400	764	1 280	3,2
	Retraite globale	1 116	581	931	1 402	2,4

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	52,4	834	132	52,9
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	4,7	1 566	141	49,9
Salariés agricoles (MSA)	0,3	358	64	-
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,0	710	137	51,1
Ensemble des anciens salariés	58,4	887	132	50,1
Exploitants agricoles	7,8	398	144	67,0
Autres non salariés à un seul régime	1,0	854	127	38,2
Ensemble des anciens non salariés	8,8	451	142	9,2
Ensemble des unipensionnés	67,2	830	134	59,3
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,9	1 489	174	81,6
RG et (régime commerçant ou artisan)	6,0	1 034	160	72,4
RG et régime salarié agricole	4,0	1 048	160	78,4
RG et régime exploitant agricole	7,2	590	154	65,6
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,8	614	169	94,3
RG et un autre régime de base	2,7	1 577	173	81,3
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	1,9	852	169	74,8
RG et deux autres régimes ou plus	3,5	1 171	183	83,9
Autres situations à deux régimes ou plus	0,9	1 064	150	61,5
Ensemble des polypensionnés	32,8	1 033	165	41
Ensemble	100,0	896	144	61,1

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Haute-Normandie

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1418	5	65	6	1495
Femmes	600	6	35	162	802
Ensemble	974	5	49	91	1119

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1433	168	25,9	899	145	17,4
65 à 69 ans	1479	174	26,9	793	122	24,6
70 à 74 ans	1520	175	21,1	780	119	22,5
75 à 84 ans	1631	179	22,5	781	114	27,9
85 ans et plus	1067	164	3,7	750	108	7,7
Ensemble des 60 ans et plus	1495	173	100,0	802	122	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	20,0	22,5	13,7	5,4	2,4	64,0
2	8,0	9,8	7,4	3,9	1,4	30,4
3 et plus	1,1	1,5	2,1	0,6	0,3	5,6
Total	29,1	33,8	23,2	9,8	4,1	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,42
Nombre d'avantages complémentaires	1,27
Nombre total d'avantages	2,69

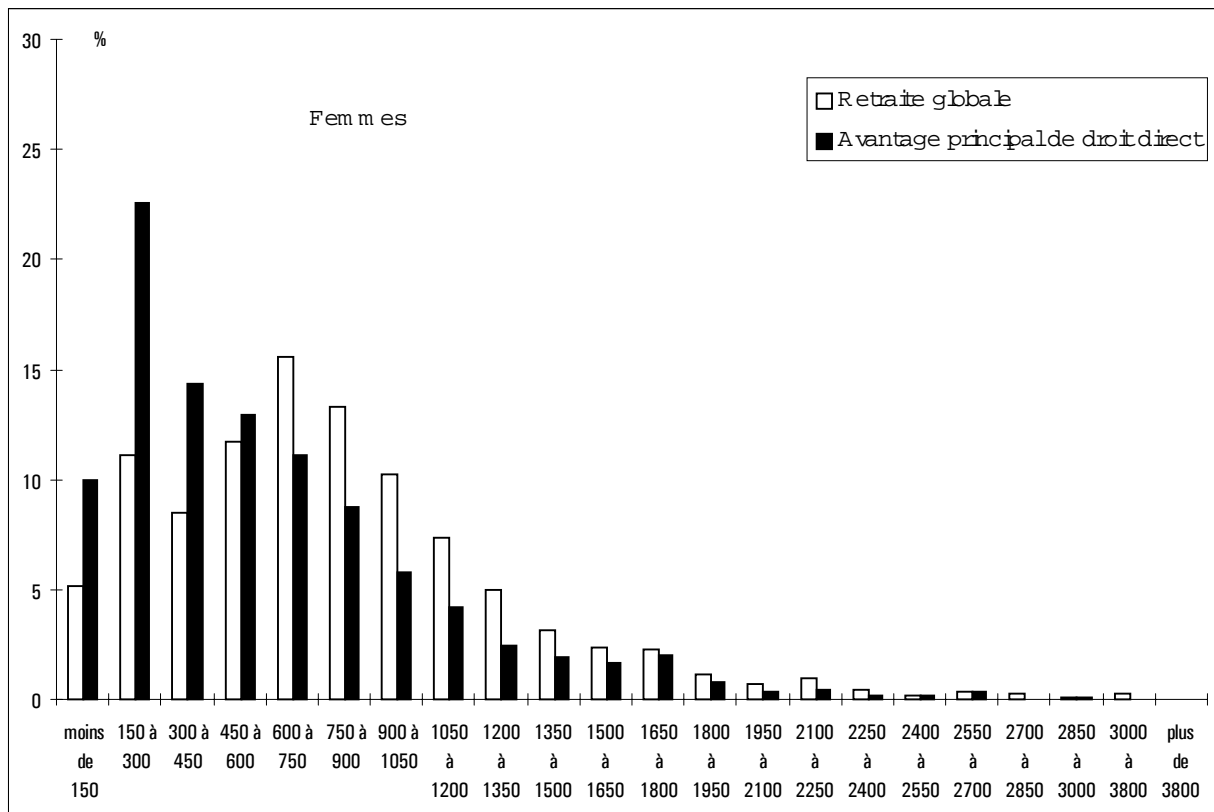
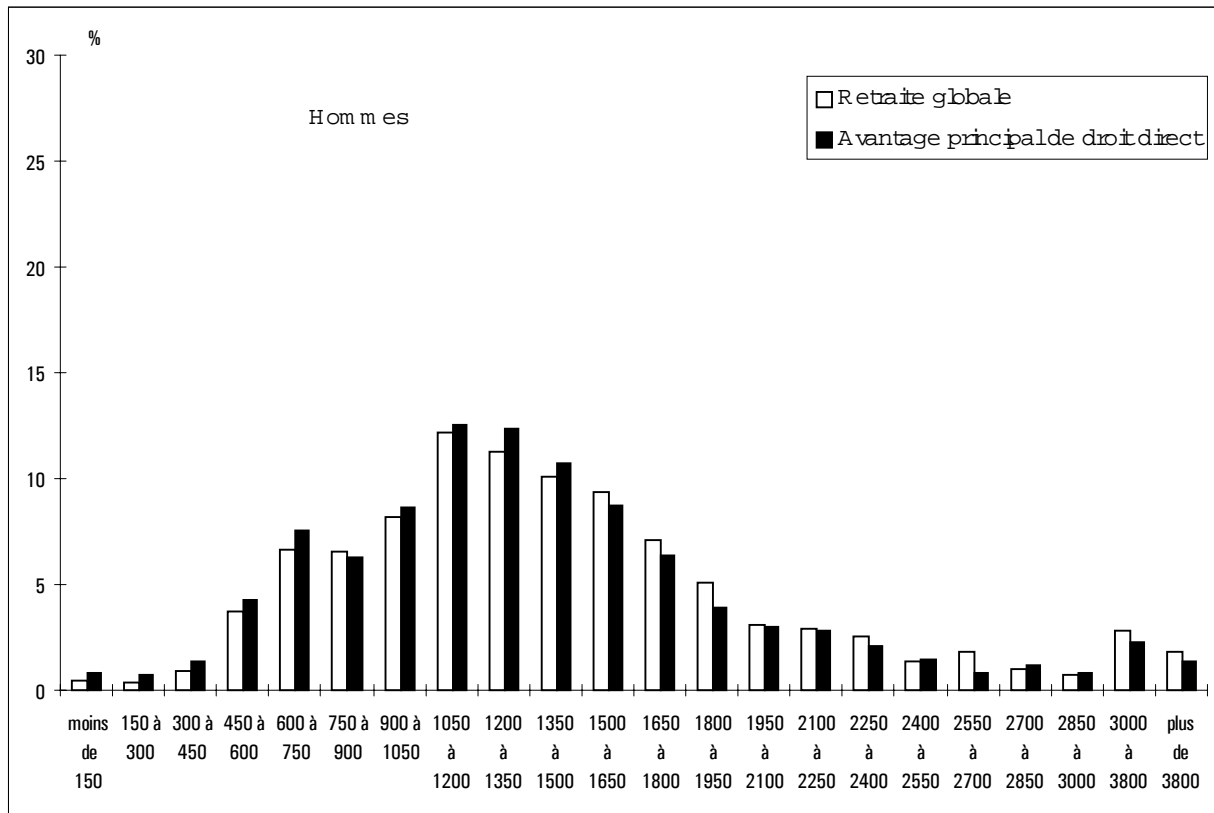
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 418	978	1 295	1 671	1,7
	Retraite globale	1 495	1 015	1 344	1 771	1,7
Femmes	Avantage principal de droit direct	600	241	483	819	3,4
	Retraite globale	802	451	730	1 040	2,3
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	408	852	1 352	3,3
	Retraite globale	1 116	642	996	1 450	2,3

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	51,8	903	134	55,5
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	3,9	1 765	144	56,3
Salariés agricoles (MSA)	0,7	578	114	41,1
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,1	1 657	141	50,9
Ensemble des anciens salariés	57,5	972	134	50,4
Exploitants agricoles	5,6	431	153	76,9
Autres non salariés à un seul régime	0,9	547	104	20,6
Ensemble des anciens non salariés	6,5	448	146	7,1
Ensemble des unipensionnés	64,0	918	135	57,6
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,5	1 314	162	70,1
RG et (régime commerçant ou artisan)	6,1	1 037	167	74,3
RG et régime salarié agricole	11,3	941	154	70,8
RG et régime exploitant agricole	2,6	663	160	64,2
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,5	653	165	79,5
RG et un autre régime de base	2,7	1 682	164	84,7
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	1,6	912	188	87,2
RG et deux autres régimes ou plus	4,0	1 193	177	81,3
Autres situations à deux régimes ou plus	0,8	1 341	165	74,1
Ensemble des polypensionnés	36,0	1 072	163	42
Ensemble	100,0	974	145	63,0

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Île-de-France

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1963	3	75	8	2049
Femmes	956	4	29	161	1150
Ensemble	1377	3	48	97	1525

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1909	166	23,5	1342	151	16,9
65 à 69 ans	2046	167	26,3	1144	134	22,4
70 à 74 ans	2117	170	21,8	1103	129	21,2
75 à 84 ans	2160	179	23,8	1122	128	28,7
85 ans et plus	1880	169	4,6	1030	118	10,8
Ensemble des 60 ans et plus	2049	170	100,0	1150	132	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	18,7	21,3	19,1	9,8	5,0	73,9
2	4,9	7,7	5,8	2,9	1,7	23,0
3 et plus	0,6	1,2	0,7	0,4	0,3	3,2
Total	24,2	30,1	25,6	13,2	6,9	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,30
Nombre d'avantages complémentaires	1,51
Nombre total d'avantages	2,80

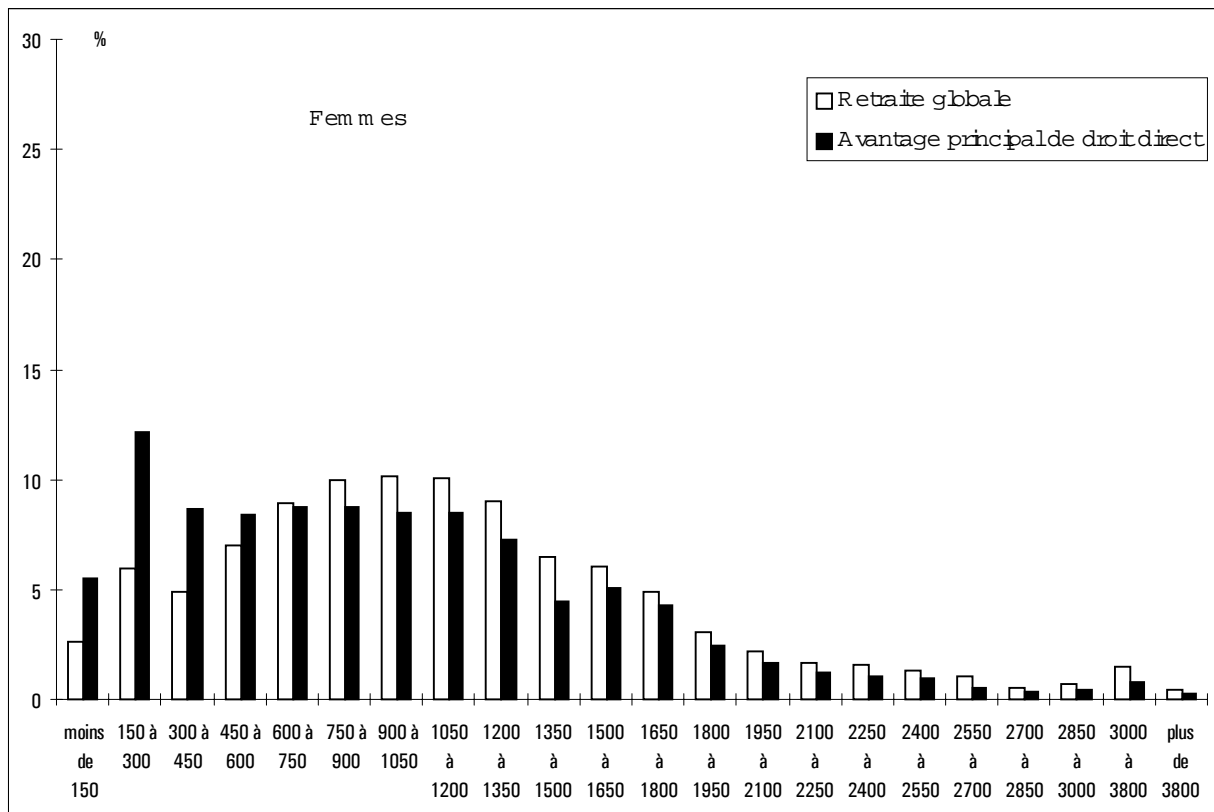
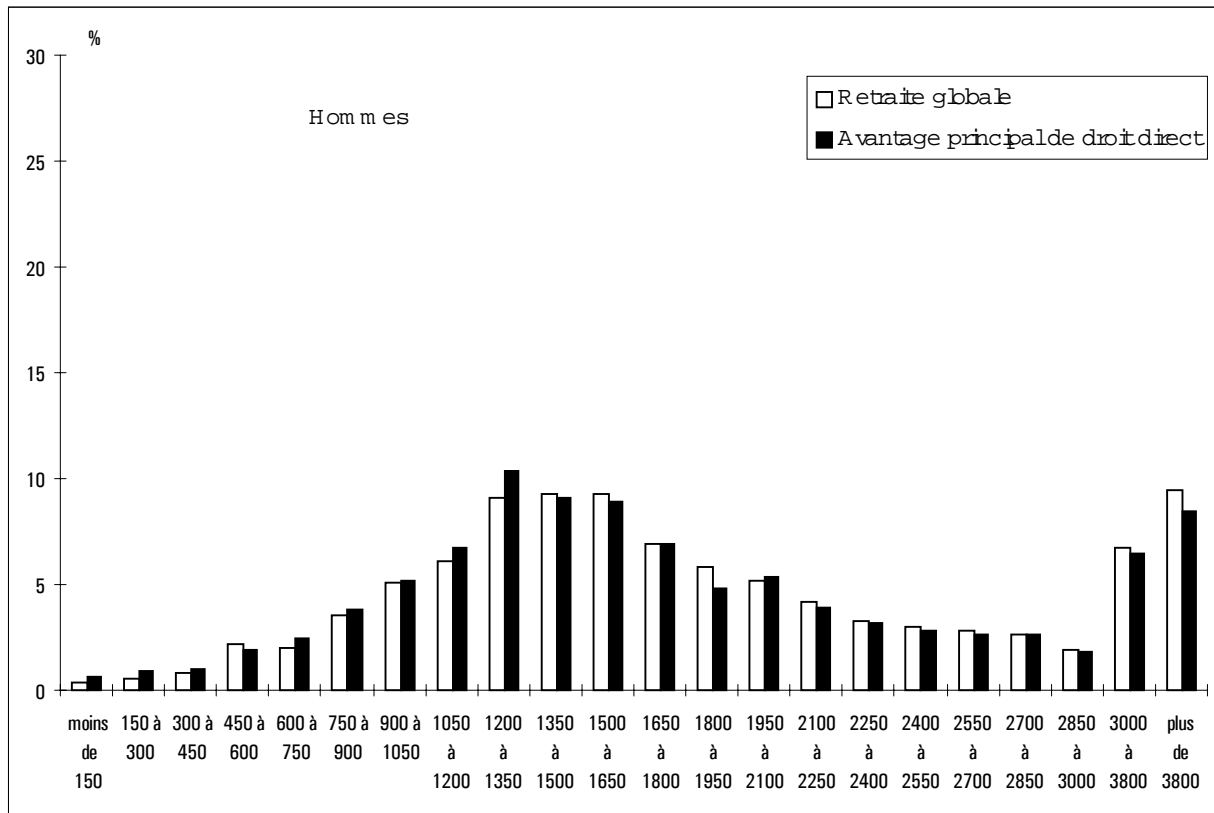
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 963	1 237	1 636	2 388	1,9
	Retraite globale	2 049	1 282	1 687	2 470	1,9
Femmes	Avantage principal de droit direct	956	423	863	1 320	3,1
	Retraite globale	1 150	681	1 058	1 498	2,2
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	677	1 205	1 751	2,6
	Retraite globale	1 116	862	1 310	1 855	2,2

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	63,0	1 300	141	62,4
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	7,3	1 833	146	59,0
Salariés agricoles (MSA)	0,3	616	107	50,9
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,9	1 948	140	51,8
Ensemble des anciens salariés	72,4	1 367	141	68,1
Exploitants agricoles	0,7	425	139	60,0
Autres non salariés à un seul régime	0,7	963	100	15,4
Ensemble des anciens non salariés	1,4	694	120	0,8
Ensemble des unipensionnés	73,9	1 355	141	68,9
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	6,8	1 675	172	74,4
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,7	1 117	162	74,6
RG et régime salarié agricole	5,1	1 142	160	77,1
RG et régime exploitant agricole	1,0	1 207	146	62,7
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	0,3	653	161	82,2
RG et un autre régime de base	3,6	2 020	180	87,1
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	0,4	1 071	166	84,5
RG et deux autres régimes ou plus	2,8	1 469	185	88,0
Autres situations à deux régimes ou plus	0,5	1 723	186	77,1
Ensemble des polypensionnés	26,1	1 439	169	31
Ensemble	100,0	1 377	148	65,7

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Languedoc-Roussillon

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1347	7	64	9	1427
Femmes	624	10	27	159	821
Ensemble	971	8	45	87	1112

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1457	161	20,6	1025	134	12,3
65 à 69 ans	1448	164	26,0	823	116	24,6
70 à 74 ans	1399	168	23,2	749	111	23,0
75 à 84 ans	1438	174	26,2	815	109	29,0
85 ans et plus	1218	164	4,1	755	102	11,1
Ensemble des 60 ans et plus	1427	167	100,0	821	114	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	29,3	15,6	8,2	3,9	1,6	58,5
2	11,8	11,0	5,6	2,7	1,2	32,3
3 et plus	2,3	3,1	3,0	0,7	0,2	9,2
Total	43,3	29,6	16,8	7,2	3,0	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,52
Nombre d'avantages complémentaires	0,98
Nombre total d'avantages	2,49

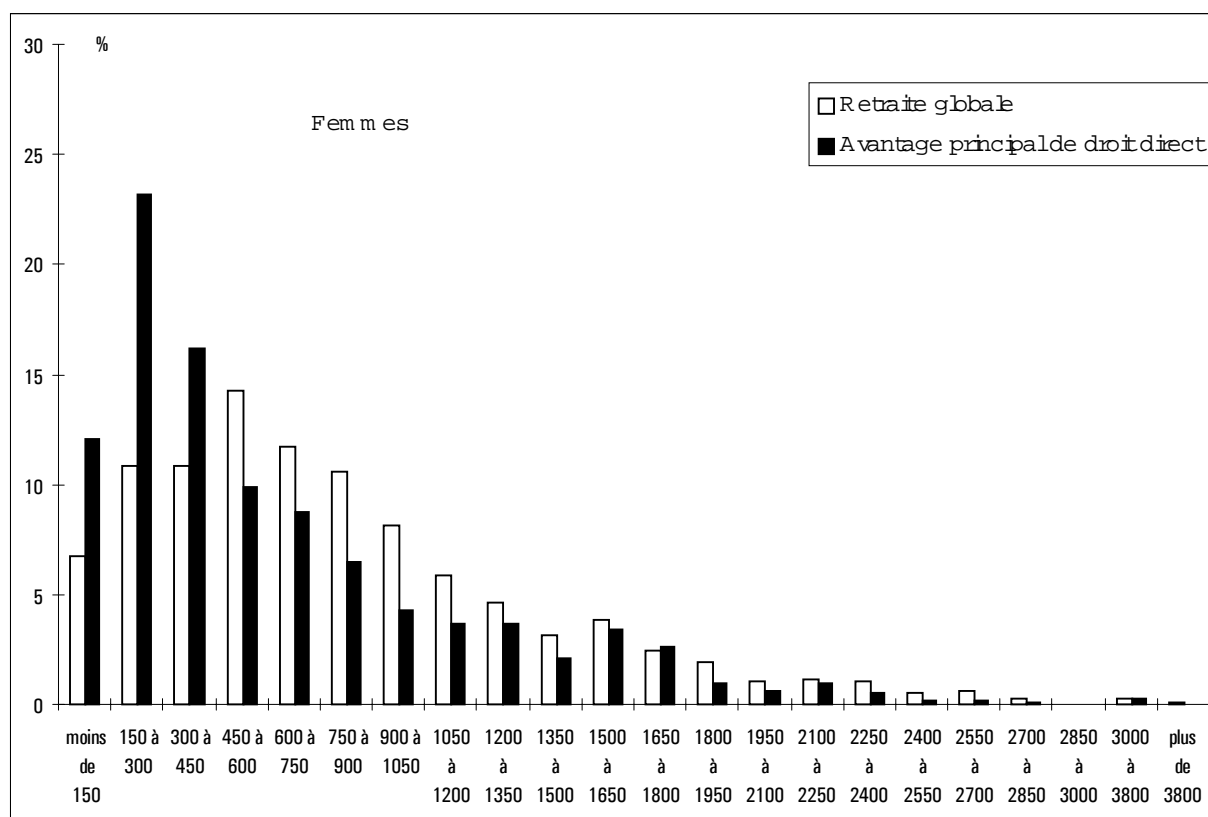
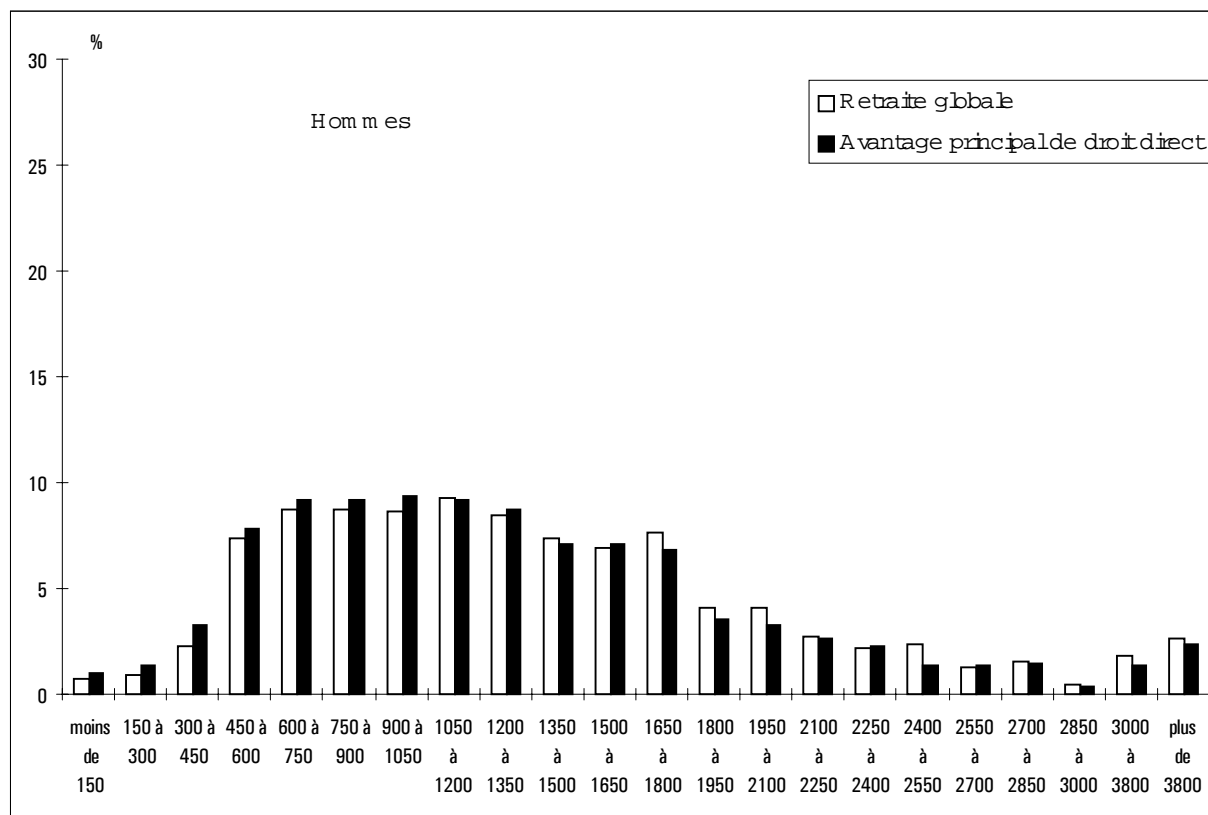
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 347	782	1 189	1 694	2,2
	Retraite globale	1 427	838	1 253	1 754	2,1
Femmes	Avantage principal de droit direct	624	229	429	863	3,8
	Retraite globale	821	406	698	1 095	2,7
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	376	791	1 378	3,7
	Retraite globale	1 116	570	944	1 495	2,6

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	35,7	830	117	41,1
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	10,1	1 674	145	54,4
Salariés agricoles (MSA)	1,7	459	110	40,2
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	2,7	1 205	127	28,9
Ensemble des anciens salariés	50,1	1 007	123	39,9
Exploitants agricoles	7,2	317	126	37,2
Autres non salariés à un seul régime	1,2	810	117	35,8
Ensemble des anciens non salariés	8,4	387	124	5,8
Ensemble des unipensionnés	58,5	918	123	45,6
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,0	1 515	175	77,7
RG et (régime commerçant ou artisan)	6,9	865	150	67,2
RG et régime salarié agricole	7,1	805	138	55,3
RG et régime exploitant agricole	3,2	544	146	50,5
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	3,5	608	173	79,0
RG et un autre régime de base	4,1	1 681	169	81,0
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	3,5	794	180	77,1
RG et deux autres régimes ou plus	5,6	1 248	182	83,7
Autres situations à deux régimes ou plus	2,6	1 422	171	73,4
Ensemble des polypensionnés	41,5	1 047	162	54
Ensemble	100,0	971	139	54,1

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Limousin

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1152	8	42	7	1208
Femmes	637	12	21	148	819
Ensemble	870	10	31	84	995

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1367	164	20,8	938	138	13,0
65 à 69 ans	1259	166	26,6	777	127	22,8
70 à 74 ans	1191	167	18,3	699	126	22,8
75 à 84 ans	1076	170	29,3	893	122	30,0
85 ans et plus	1120	159	5,0	811	106	11,5
Ensemble des 60 ans et plus	1208	166	100,0	819	124	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	29,8	15,3	9,1	3,6	1,6	59,3
2	11,5	11,7	5,7	2,1	0,4	31,5
3 et plus	2,6	3,0	2,5	0,9	0,3	9,2
Total	43,9	29,9	17,3	6,6	2,3	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,51
Nombre d'avantages complémentaires	0,94
Nombre total d'avantages	2,45

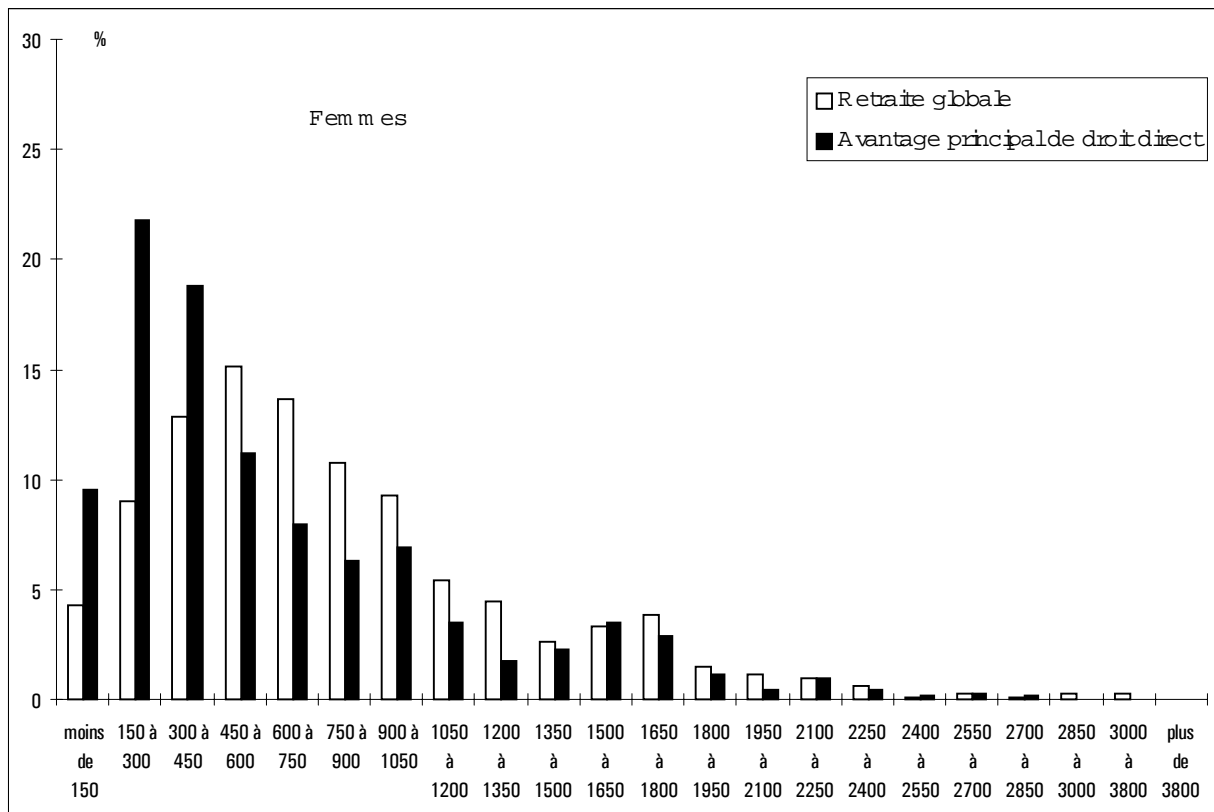
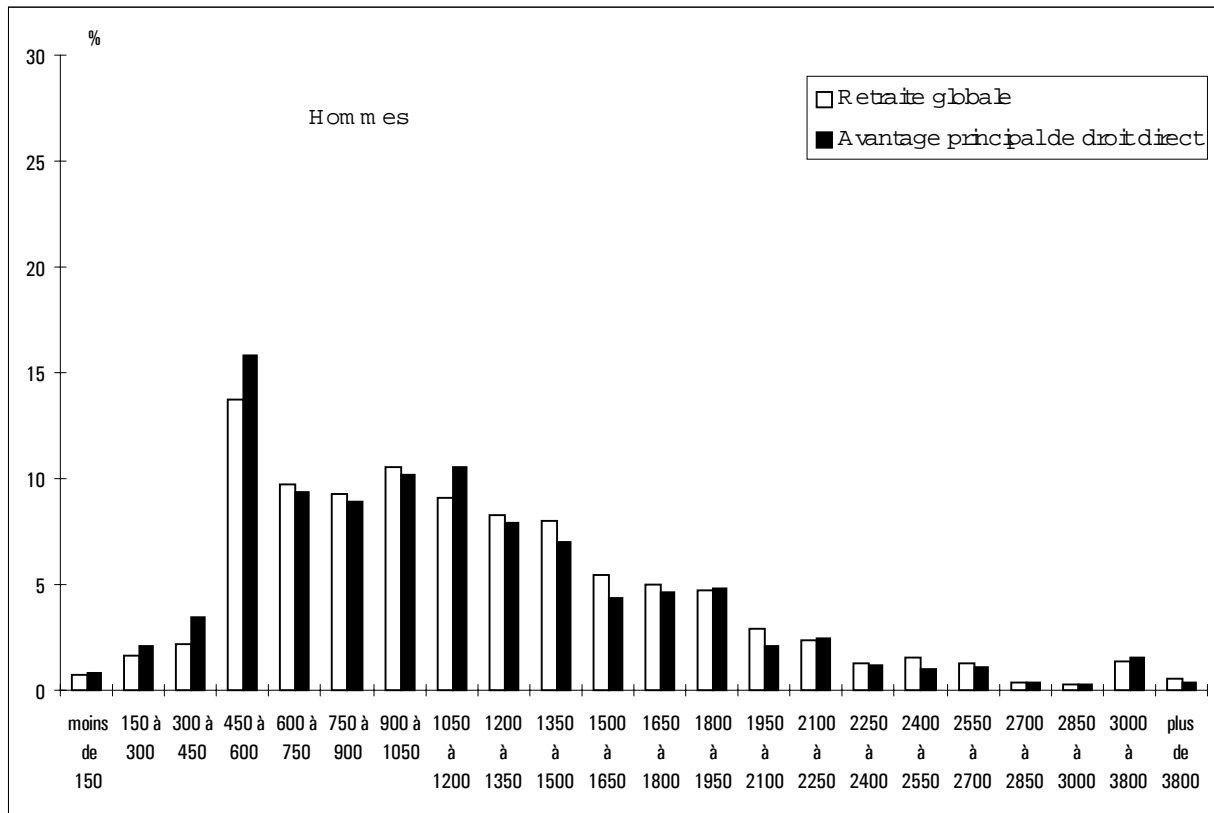
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 152	649	1 035	1 463	2,3
	Retraite globale	1 208	702	1 073	1 535	2,2
Femmes	Avantage principal de droit direct	637	259	445	888	3,4
	Retraite globale	819	439	686	1 050	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	381	696	1 205	3,2
	Retraite globale	1 116	556	856	1 323	2,4

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	34,9	805	126	49,8
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	7,9	1 665	148	61,0
Salariés agricoles (MSA)	1,0	590	118	36,3
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,7	1 524	146	51,7
Ensemble des anciens salariés	45,5	977	130	38,8
Exploitants agricoles	12,2	352	139	55,9
Autres non salariés à un seul régime	1,6	526	128	47,1
Ensemble des anciens non salariés	13,7	371	138	12,5
Ensemble des unipensionnés	59,3	837	132	51,3
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	6,4	1 418	164	68,6
RG et (régime commerçant ou artisan)	4,5	776	148	64,4
RG et régime salarié agricole	5,3	895	160	78,8
RG et régime exploitant agricole	6,6	599	151	60,2
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	4,7	546	157	79,8
RG et un autre régime de base	2,5	1 411	169	90,0
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	4,1	688	158	68,2
RG et deux autres régimes ou plus	5,0	1 106	172	78,0
Autres situations à deux régimes ou plus	1,7	1 047	164	78,1
Ensemble des polypensionnés	40,7	918	160	49
Ensemble	100,0	870	143	60,4

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Lorraine

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1347	2	76	7	1432
Femmes	533	6	38	200	776
Ensemble	923	4	56	107	1090

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1451	167	24,8	923	140	14,6
65 à 69 ans	1421	170	27,5	725	111	25,7
70 à 74 ans	1350	171	24,3	728	105	24,9
75 à 84 ans	1559	179	19,0	750	102	26,4
85 ans et plus	1290	168	4,4	896	105	8,4
Ensemble des 60 ans et plus	1432	171	100,0	776	111	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	25,9	24,2	13,8	4,3	1,5	69,5
2	7,5	8,7	6,2	2,4	0,6	25,4
3 et plus	0,9	2,1	1,3	0,7	0,1	5,1
Total	34,3	34,9	21,3	7,4	2,2	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,36
Nombre d'avantages complémentaires	1,09
Nombre total d'avantages	2,45

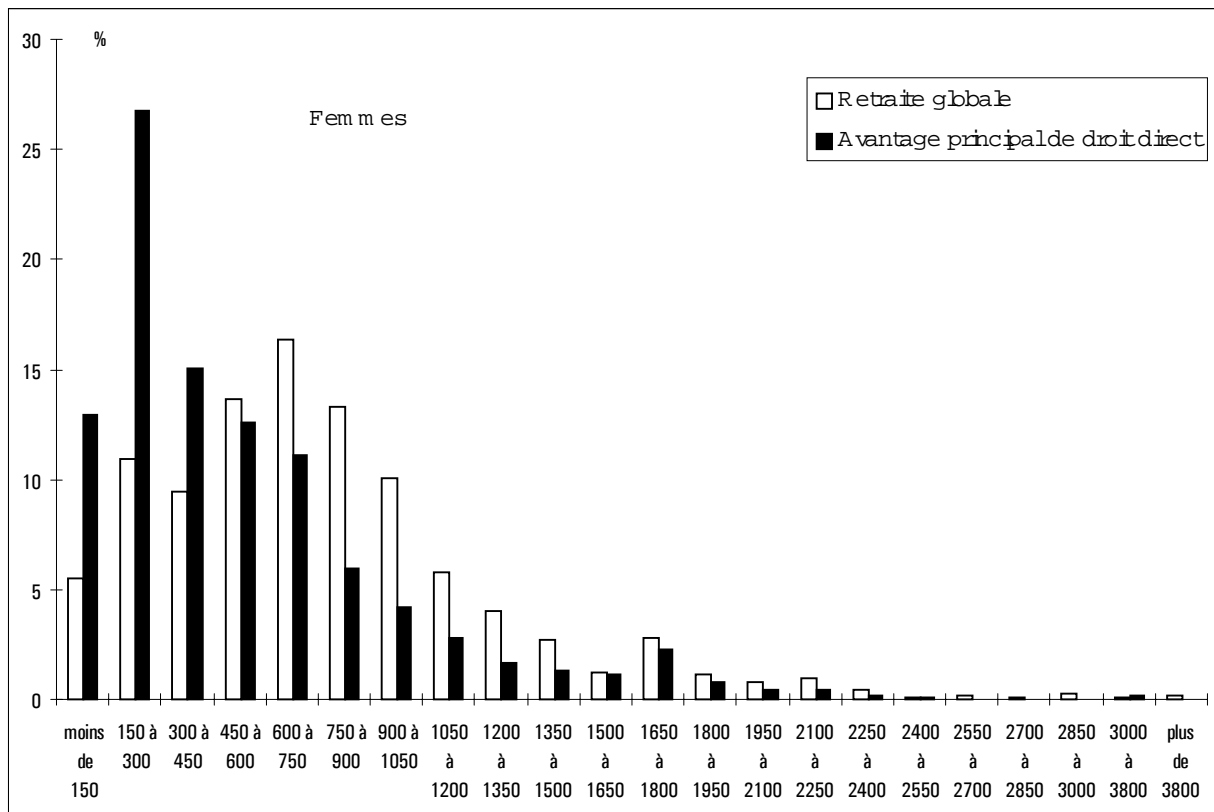
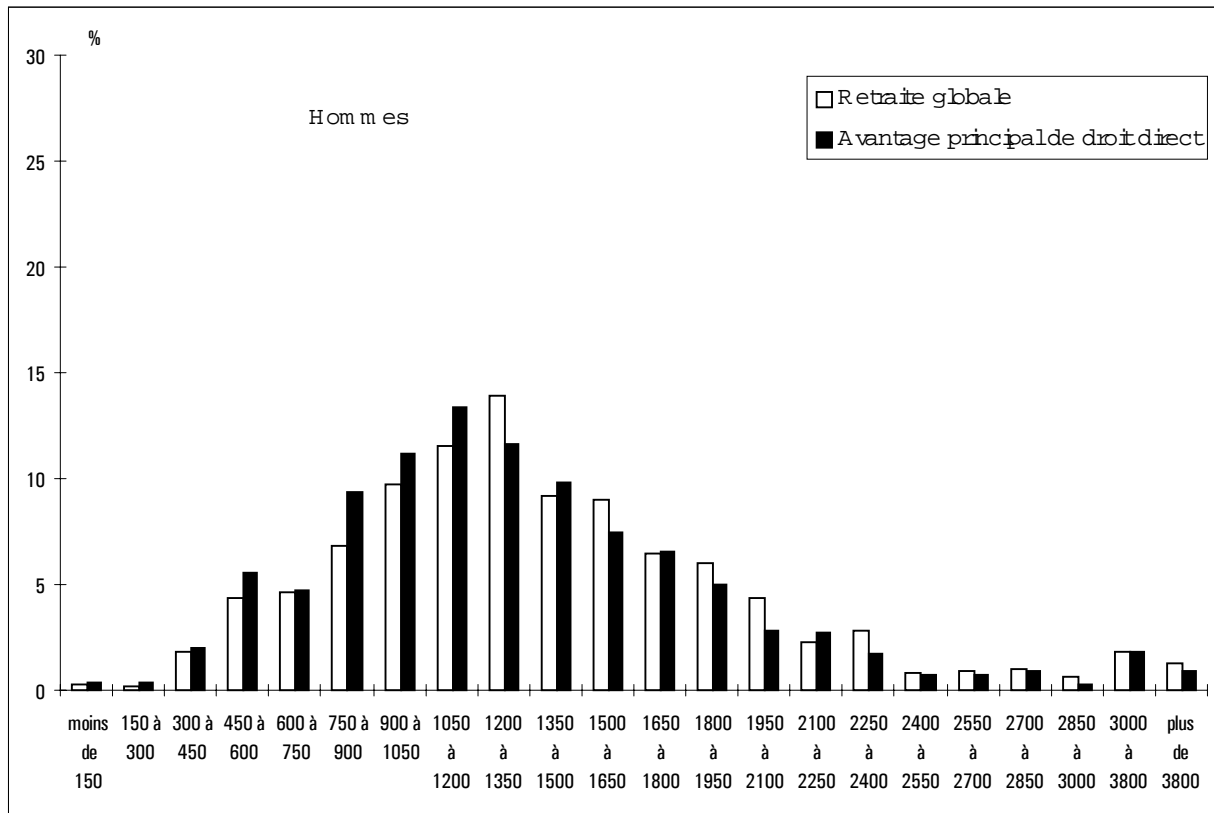
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 347	928	1 237	1 642	1,8
	Retraite globale	1 432	1 018	1 305	1 719	1,7
Femmes	Avantage principal de droit direct	533	219	387	692	3,2
	Retraite globale	776	435	699	981	2,3
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	363	818	1 304	3,6
	Retraite globale	1 116	617	983	1 427	2,3

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	53,5	799	124	47,5
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	5,5	1 745	146	57,3
Salariés agricoles (MSA)	0,5	309	77	21,3
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	4,1	1 129	138	31,0
Ensemble des anciens salariés	63,6	898	127	53,0
Exploitants agricoles	5,1	385	144	59,3
Autres non salariés à un seul régime	0,8	620	95	23,2
Ensemble des anciens non salariés	5,8	415	138	5,6
Ensemble des unipensionnés	69,5	858	128	58,7
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,1	1 476	175	81,3
RG et (régime commerçant ou artisan)	4,9	987	166	73,8
RG et régime salarié agricole	5,0	930	154	70,1
RG et régime exploitant agricole	4,0	588	157	69,0
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,0	612	162	75,9
RG et un autre régime de base	5,7	1 308	166	77,6
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	1,6	881	187	87,2
RG et deux autres régimes ou plus	3,5	1 285	185	88,5
Autres situations à deux régimes ou plus	0,7	1 079	150	63,0
Ensemble des polypensionnés	30,5	1 071	167	41
Ensemble	100,0	923	140	56,5

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Midi-Pyrénées

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1224	9	54	6	1294
Femmes	610	17	28	147	801
Ensemble	904	13	41	79	1037

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1381	161	20,9	1025	139	14,2
65 à 69 ans	1324	164	25,6	762	123	21,5
70 à 74 ans	1290	169	23,2	703	120	22,1
75 à 84 ans	1246	170	25,4	794	119	31,6
85 ans et plus	1026	165	4,9	808	122	10,6
Ensemble des 60 ans et plus	1294	166	100,0	801	123	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	32,1	15,0	8,6	3,2	1,2	60,0
2	9,5	11,5	5,9	2,1	1,0	30,0
3 et plus	2,2	3,4	3,0	1,0	0,4	10,0
Total	43,8	29,8	17,5	6,3	2,6	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,51
Nombre d'avantages complémentaires	0,95
Nombre total d'avantages	2,46

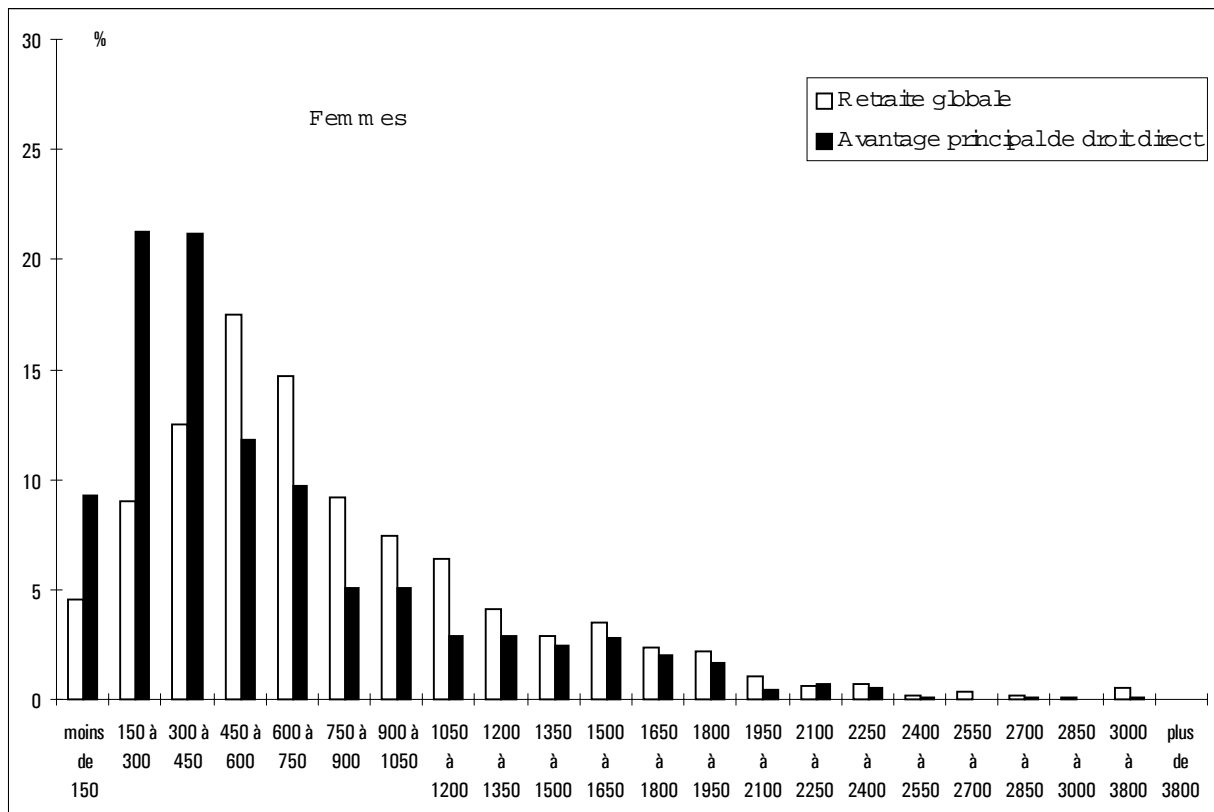
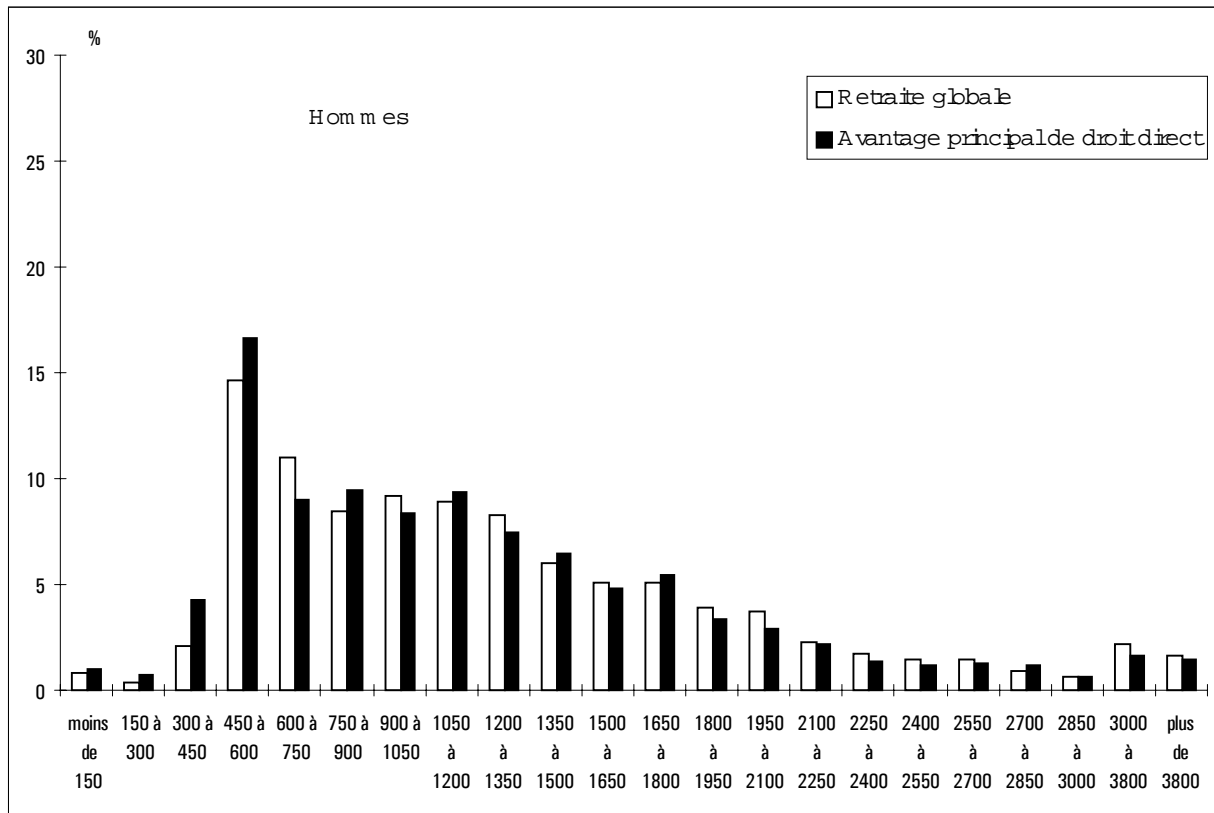
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 224	636	1 057	1 571	2,5
	Retraite globale	1 294	695	1 095	1 653	2,4
Femmes	Avantage principal de droit direct	610	254	429	794	3,1
	Retraite globale	801	440	659	1 053	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	387	690	1 258	3,3
	Retraite globale	1 116	558	841	1 349	2,4

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	33,3	843	123	46,5
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	8,7	1 727	146	53,8
Salariés agricoles (MSA)	0,8	522	97	40,4
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	2,3	1 297	143	43,2
Ensemble des anciens salariés	45,1	1 031	128	35,8
Exploitants agricoles	13,6	362	143	61,7
Autres non salariés à un seul régime	1,3	685	87	17,9
Ensemble des anciens non salariés	14,9	390	138	14,3
Ensemble des unipensionnés	60,0	872	130	50,1
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,7	1 472	174	82,3
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,5	843	155	65,5
RG et régime salarié agricole	5,1	891	149	66,2
RG et régime exploitant agricole	6,2	614	160	69,9
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	3,8	543	158	79,4
RG et un autre régime de base	2,9	1 542	165	74,8
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	4,3	711	168	79,8
RG et deux autres régimes ou plus	5,5	1 113	177	83,9
Autres situations à deux régimes ou plus	2,1	1 203	175	77,5
Ensemble des polypensionnés	40,0	952	164	50
Ensemble	100,0	904	144	60,1

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Nord-Pas de Calais

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1361	4	83	6	1454
Femmes	551	8	34	184	777
Ensemble	918	6	56	104	1084

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1451	167	27,6	903	135	16,5
65 à 69 ans	1440	170	26,1	692	113	26,0
70 à 74 ans	1454	170	23,0	774	110	24,4
75 à 84 ans	1475	176	20,4	780	110	26,6
85 ans et plus	1451	175	2,9	794	101	6,5
Ensemble des 60 ans et plus	1454	170	100,0	777	114	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	23,9	25,5	13,9	4,8	1,7	69,8
2	6,5	10,2	5,9	2,7	0,9	26,2
3 et plus	0,7	1,5	1,2	0,3	0,3	4,0
Total	31,0	37,2	21,0	7,8	2,9	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,35
Nombre d'avantages complémentaires	1,15
Nombre total d'avantages	2,50

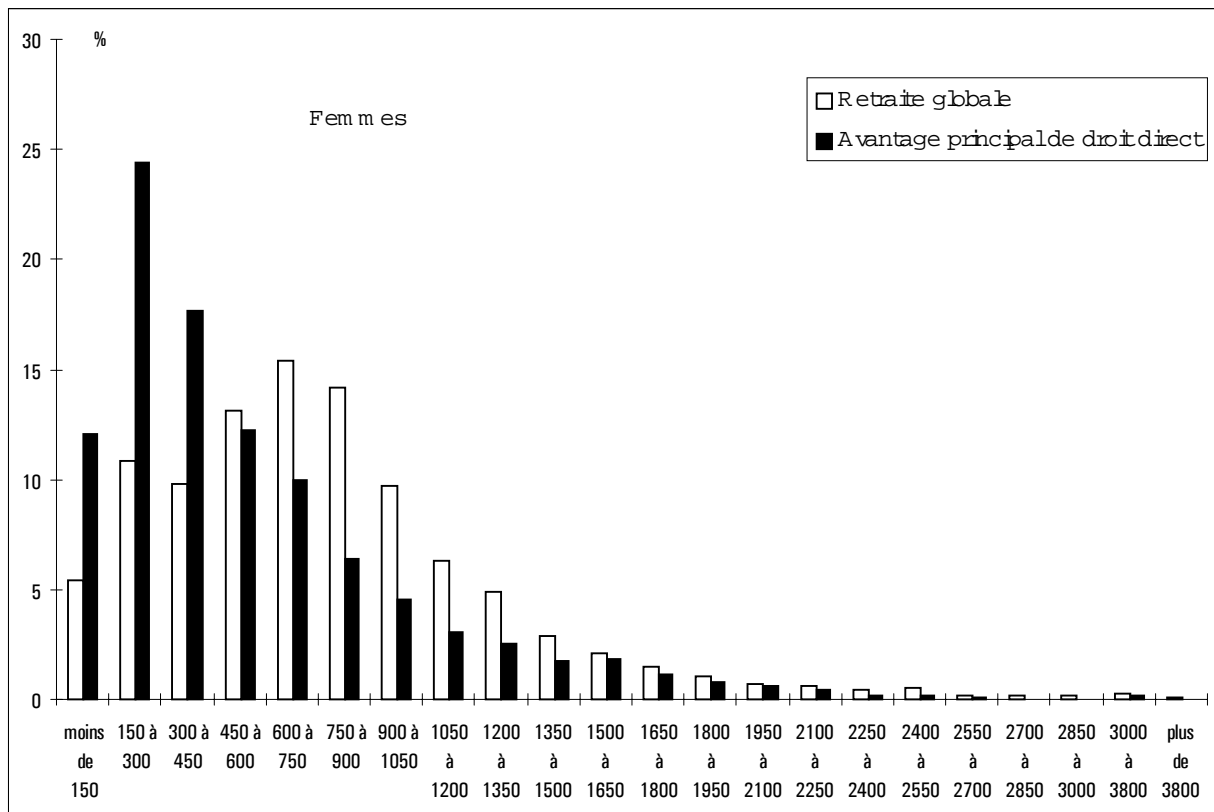
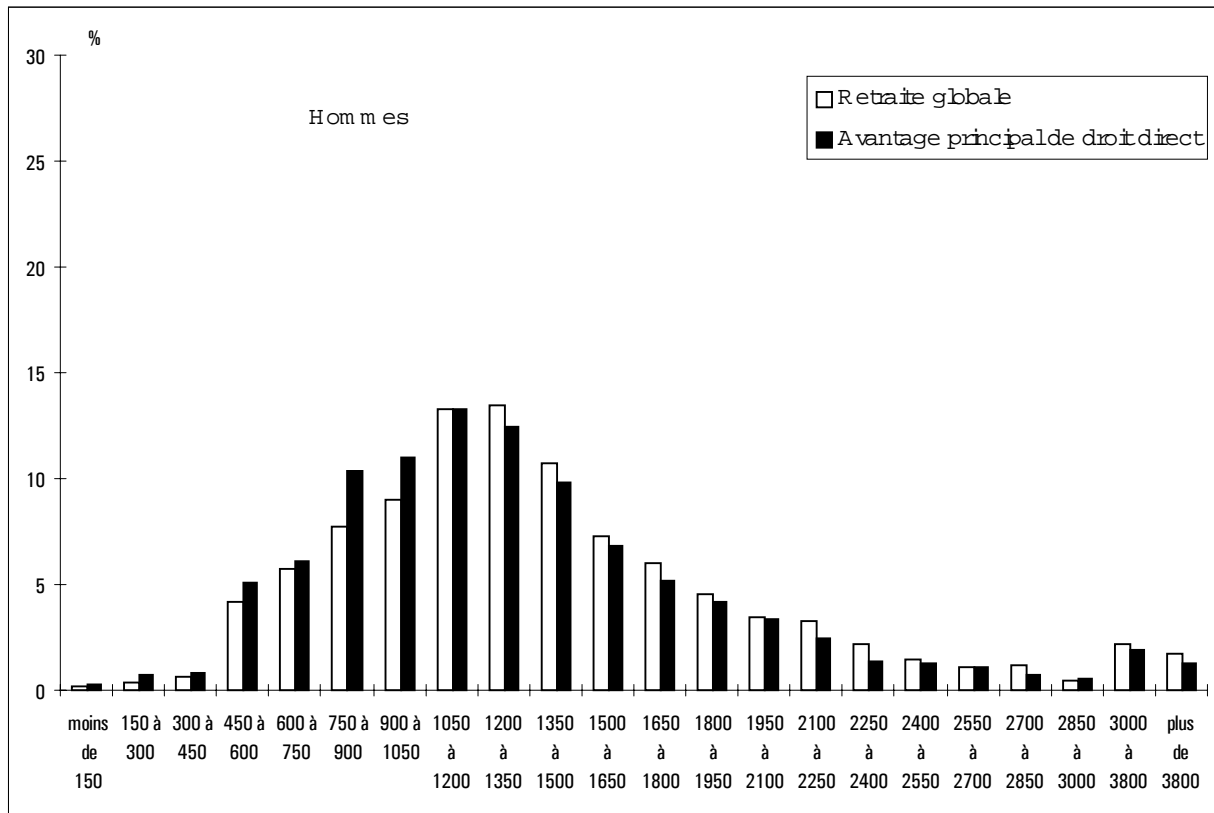
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 361	932	1 228	1 617	1,7
	Retraite globale	1 454	1 010	1 299	1 711	1,7
Femmes	Avantage principal de droit direct	551	229	402	729	3,2
	Retraite globale	777	435	707	990	2,3
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	370	790	1 275	3,4
	Retraite globale	1 116	619	960	1 371	2,2

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	56,0	786	127	48,6
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	3,8	1 636	140	48,6
Salariés agricoles (MSA)	0,4	500	96	21,5
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	3,8	1 048	129	28,2
Ensemble des anciens salariés	64,0	850	128	53,2
Exploitants agricoles	4,3	429	152	77,5
Autres non salariés à un seul régime	1,5	802	111	29,0
Ensemble des anciens non salariés	5,8	525	141	6,6
Ensemble des unipensionnés	69,8	823	129	59,8
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,1	1 440	171	76,8
RG et (régime commerçant ou artisan)	6,4	909	153	62,2
RG et régime salarié agricole	5,1	956	156	72,1
RG et régime exploitant agricole	1,9	669	165	71,1
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,1	626	163	86,8
RG et un autre régime de base	5,7	1 465	170	81,3
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	0,9	835	172	87,1
RG et deux autres régimes ou plus	3,2	1 300	183	92,6
Autres situations à deux régimes ou plus	0,9	1 252	162	71,7
Ensemble des polypensionnés	30,2	1 137	165	40
Ensemble	100,0	918	140	56,8

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Pays de la Loire

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1246	4	64	8	1322
Femmes	568	9	33	143	752
Ensemble	865	7	47	84	1002

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1384	165	24,5	858	143	16,4
65 à 69 ans	1297	167	26,3	736	127	24,8
70 à 74 ans	1330	170	21,7	712	123	21,4
75 à 84 ans	1325	176	23,1	736	124	28,8
85 ans et plus	1070	165	4,4	750	118	8,7
Ensemble des 60 ans et plus	1322	169	100,0	752	127	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	25,2	16,1	9,5	4,3	1,7	56,8
2	10,0	12,8	7,3	2,5	1,0	33,6
3 et plus	1,6	3,7	2,8	1,1	0,5	9,6
Total	36,8	32,6	19,6	7,9	3,1	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,54
Nombre d'avantages complémentaires	1,09
Nombre total d'avantages	2,62

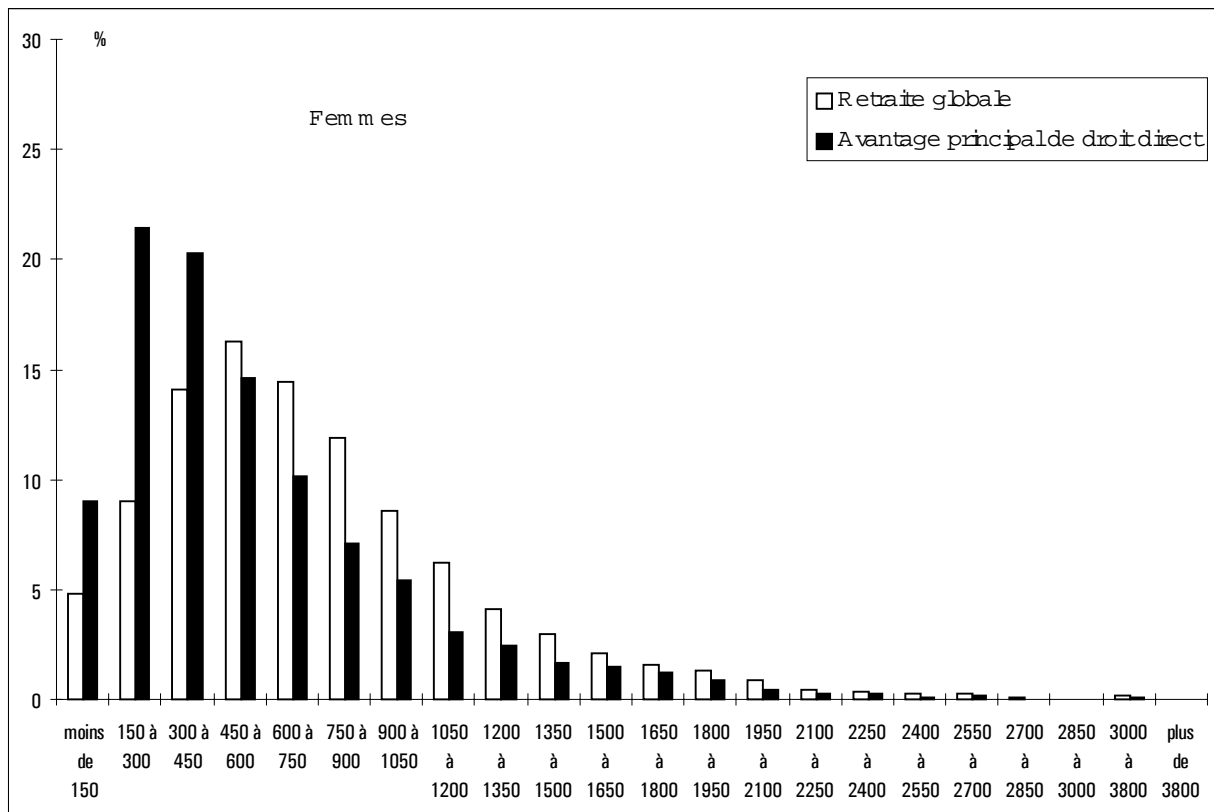
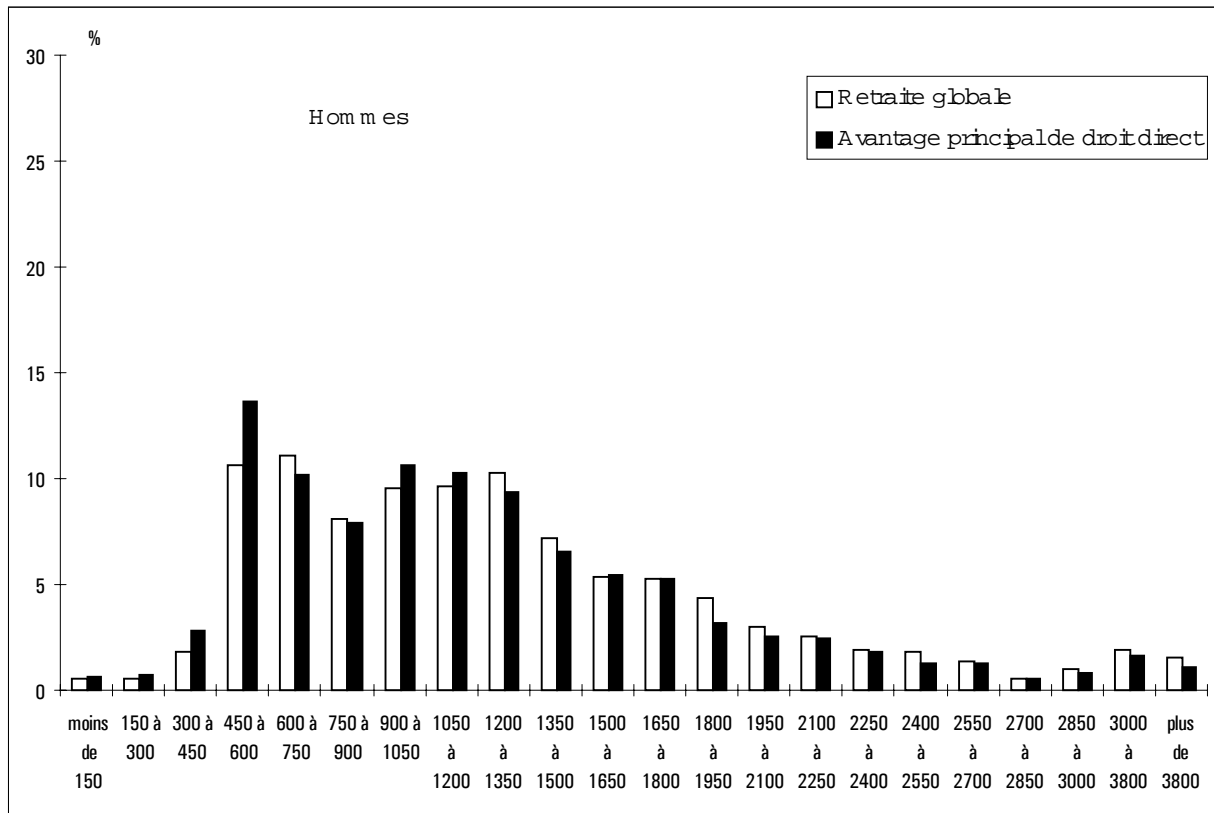
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 246	704	1 097	1 574	2,2
	Retraite globale	1 322	756	1 163	1 655	2,2
Femmes	Avantage principal de droit direct	568	250	443	745	3
	Retraite globale	752	415	659	976	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	376	681	1 175	3,1
	Retraite globale	1 116	551	830	1 292	2,3

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	37,0	874	126	49,4
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	4,4	1 579	139	49,4
Salariés agricoles (MSA)	1,1	507	114	39,2
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,9	1 295	142	62,3
Ensemble des anciens salariés	44,3	952	128	35,0
Exploitants agricoles	11,4	381	149	72,0
Autres non salariés à un seul régime	1,1	496	107	29,4
Ensemble des anciens non salariés	12,5	391	146	13,5
Ensemble des unipensionnés	56,8	829	132	48,5
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	3,3	1 553	168	69,4
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,4	884	157	68,8
RG et régime salarié agricole	9,5	876	152	70,7
RG et régime exploitant agricole	7,7	607	161	66,7
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	3,9	590	166	82,3
RG et un autre régime de base	2,3	1 461	167	82,8
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	4,5	772	175	84,2
RG et deux autres régimes ou plus	5,1	1 147	179	89,5
Autres situations à deux régimes ou plus	1,5	1 050	160	74,4
Ensemble des polypensionnés	43,2	913	163	52
Ensemble	100,0	865	145	63,0

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Picardie

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1304	4	66	4	1378
Femmes	605	9	34	161	809
Ensemble	943	6	49	85	1083

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1378	170	27,8	897	139	17,2
65 à 69 ans	1381	171	24,6	789	124	25,4
70 à 74 ans	1304	172	22,3	774	118	21,7
75 à 84 ans	1484	176	21,8	807	113	28,3
85 ans et plus	1156	179	3,5	780	109	7,4
Ensemble des 60 ans et plus	1378	172	100,0	809	121	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	23,2	21,0	12,0	5,3	2,0	63,5
2	7,8	11,1	7,4	2,7	1,1	30,2
3 et plus	1,1	2,2	2,0	1,1	0,1	6,4
Total	32,1	34,3	21,4	9,1	3,2	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,43
Nombre d'avantages complémentaires	1,18
Nombre total d'avantages	2,61

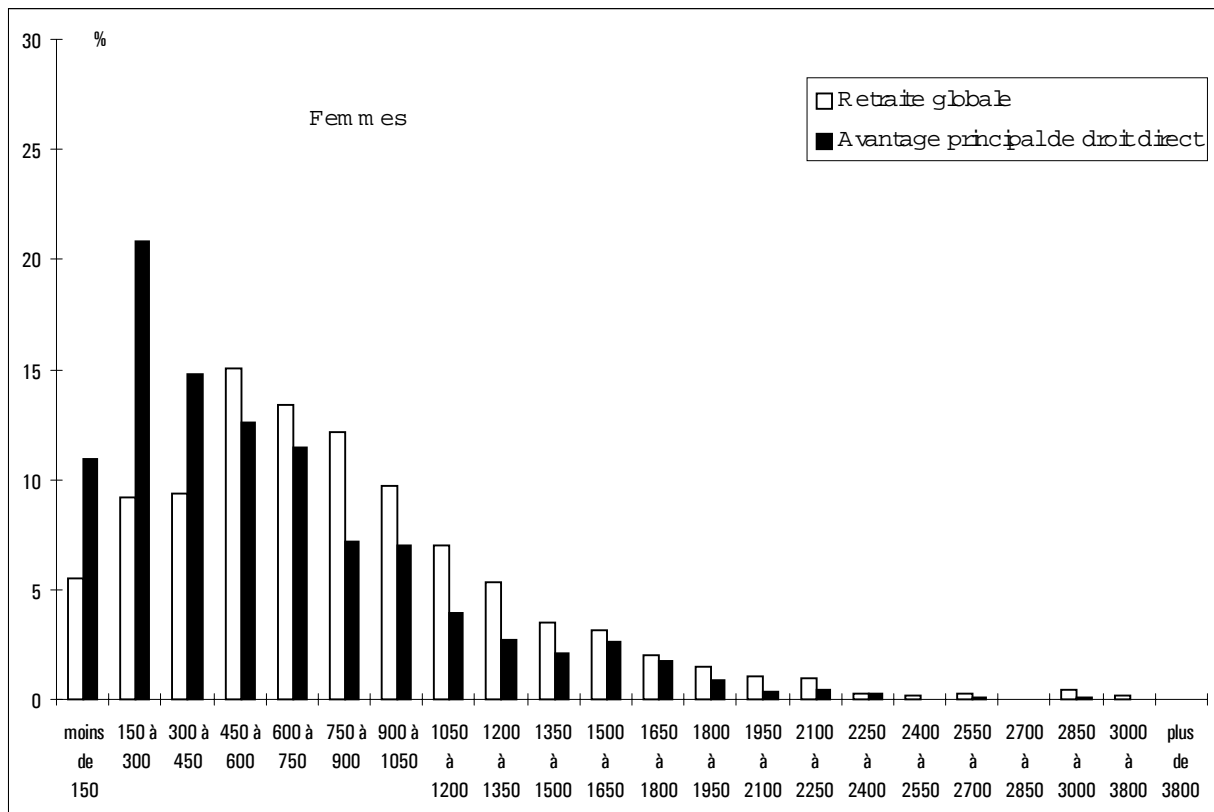
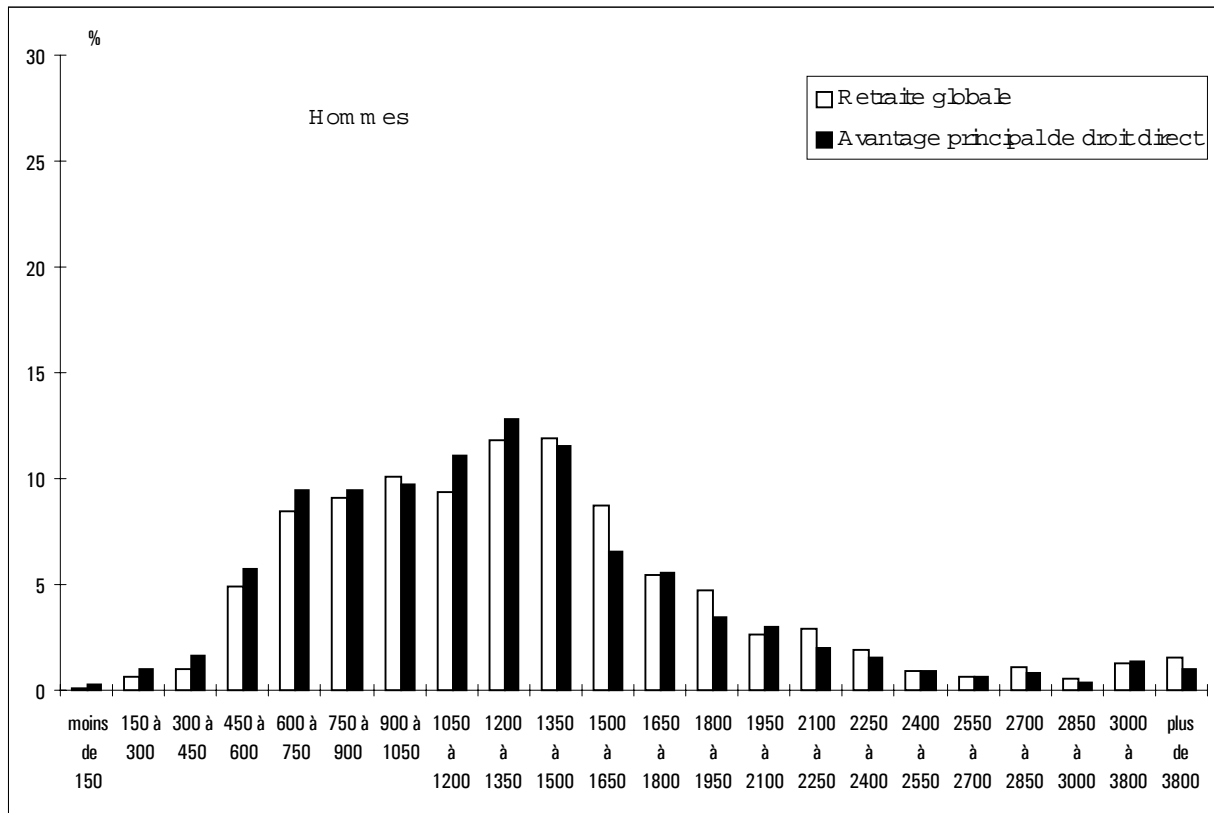
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 304	862	1 217	1 554	1,8
	Retraite globale	1 378	923	1 289	1 618	1,8
Femmes	Avantage principal de droit direct	605	248	491	856	3,4
	Retraite globale	809	464	715	1 060	2,3
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	436	845	1 316	3
	Retraite globale	1 116	615	972	1 411	2,3

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	47,7	887	133	54,4
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	4,8	1 502	140	48,9
Salariés agricoles (MSA)	2,0	619	124	48,5
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,4	1 588	145	36,7
Ensemble des anciens salariés	55,9	948	134	47,4
Exploitants agricoles	6,7	441	147	69,8
Autres non salariés à un seul régime	0,9	957	117	30,3
Ensemble des anciens non salariés	7,5	500	143	7,8
Ensemble des unipensionnés	63,4	895	135	55,2
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	4,0	1 356	168	73,1
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,6	859	160	74,1
RG et régime salarié agricole	12,9	944	158	73,9
RG et régime exploitant agricole	2,6	560	162	66,1
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,6	770	173	100,0
RG et un autre régime de base	2,6	1 816	178	87,2
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	1,4	884	171	81,2
RG et deux autres régimes ou plus	4,9	1 135	179	87,2
Autres situations à deux régimes ou plus	0,8	864	154	51,3
Ensemble des polypensionnés	36,6	1 025	165	45
Ensemble	100,0	943	146	62,8

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Poitou-Charentes

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1219	6	60	9	1293
Femmes	563	11	29	145	748
Ensemble	879	8	44	80	1010

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1357	163	22,3	901	139	13,6
65 à 69 ans	1327	167	26,8	736	124	24,9
70 à 74 ans	1294	167	22,6	664	116	21,9
75 à 84 ans	1235	175	23,9	734	118	28,2
85 ans et plus	1073	161	4,5	791	106	11,3
Ensemble des 60 ans et plus	1293	168	100,0	748	120	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	27,4	14,9	8,6	3,3	1,2	55,4
2	11,1	13,2	6,7	2,2	1,1	34,1
3 et plus	1,7	4,1	3,3	0,7	0,6	10,4
Total	40,2	32,2	18,6	6,2	2,9	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,56
Nombre d'avantages complémentaires	1,00
Nombre total d'avantages	2,56

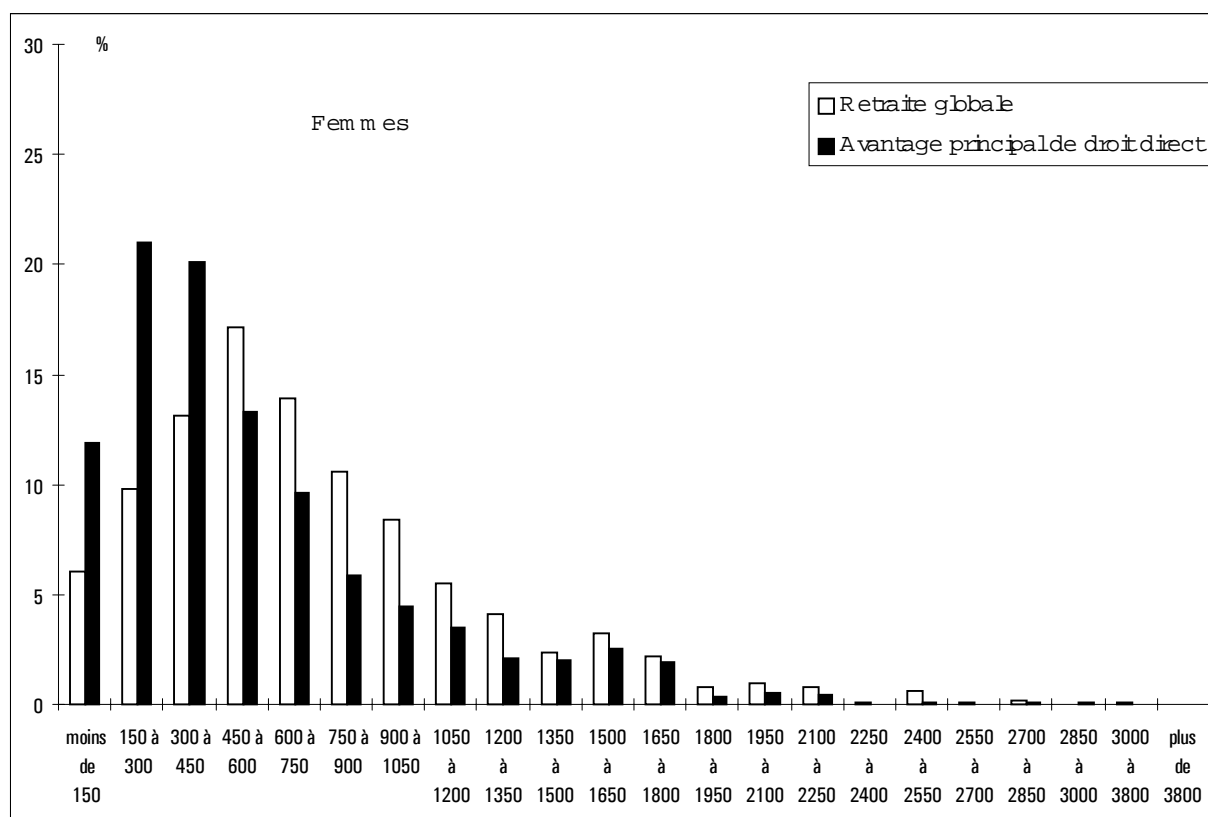
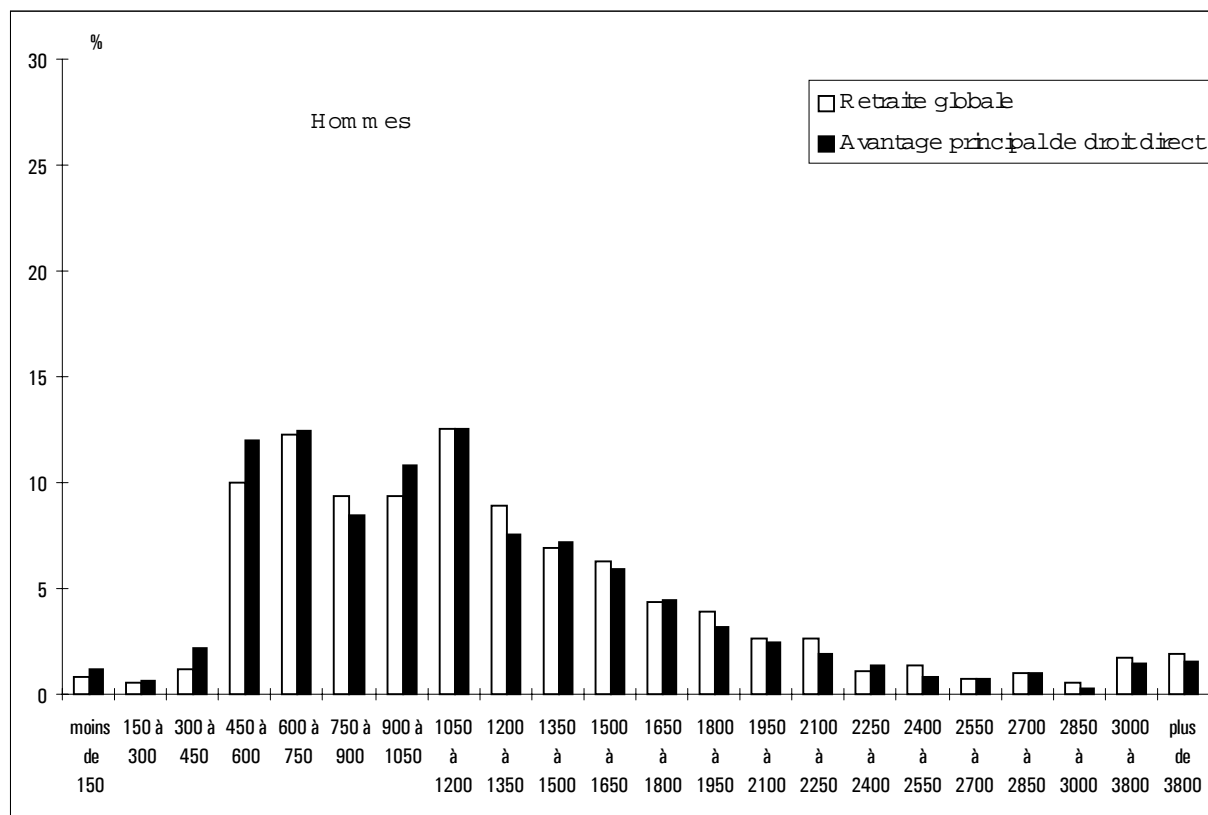
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 219	704	1 076	1 500	2,1
	Retraite globale	1 293	751	1 134	1 568	2,1
Femmes	Avantage principal de droit direct	563	248	419	731	2,9
	Retraite globale	748	413	644	966	2,3
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	383	698	1 188	3,1
	Retraite globale	1 116	561	850	1 288	2,3

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	33,6	833	122	44,3
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	6,6	1 624	143	49,8
Salariés agricoles (MSA)	1,6	608	126	41,2
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,5	1 392	142	45,1
Ensemble des anciens salariés	43,3	965	126	34,2
Exploitants agricoles	10,8	362	141	54,6
Autres non salariés à un seul régime	1,3	493	106	31,2
Ensemble des anciens non salariés	12,1	376	137	11,1
Ensemble des unipensionnés	55,4	836	128	45,3
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,1	1 410	165	73,6
RG et (régime commerçant ou artisan)	5,6	839	156	69,2
RG et régime salarié agricole	8,5	807	146	56,4
RG et régime exploitant agricole	4,4	624	153	56,0
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	5,7	582	158	69,9
RG et un autre régime de base	2,4	1 473	175	78,8
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	4,8	874	178	79,9
RG et deux autres régimes ou plus	5,5	1 090	179	87,1
Autres situations à deux régimes ou plus	2,4	1 183	167	71,9
Ensemble des polypensionnés	44,6	932	162	55
Ensemble	100,0	879	143	57,1

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1536	6	57	7	1607
Femmes	683	12	23	161	879
Ensemble	1080	9	39	89	1217

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1606	162	23,1	1070	133	13,2
65 à 69 ans	1626	166	25,5	787	110	25,1
70 à 74 ans	1634	169	20,9	843	112	20,8
75 à 84 ans	1598	170	25,7	878	108	30,7
85 ans et plus	1435	152	4,9	930	101	10,1
Ensemble des 60 ans et plus	1607	166	100,0	879	112	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	24,9	19,6	12,4	6,3	3,1	66,2
2	6,4	10,9	6,5	2,5	1,5	27,8
3 et plus	1,2	2,3	1,6	0,6	0,4	6,0
Total	32,5	32,8	20,6	9,3	4,9	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,40
Nombre d'avantages complémentaires	1,23
Nombre total d'avantages	2,63

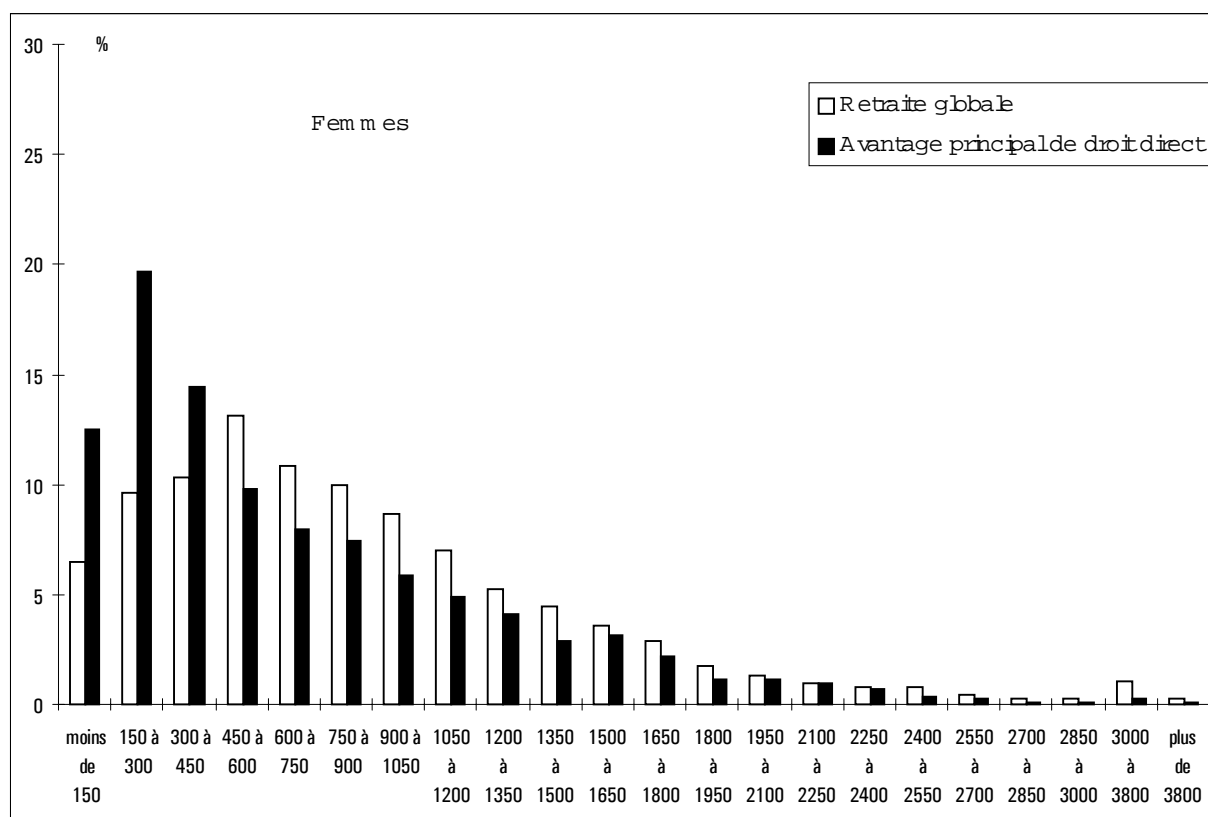
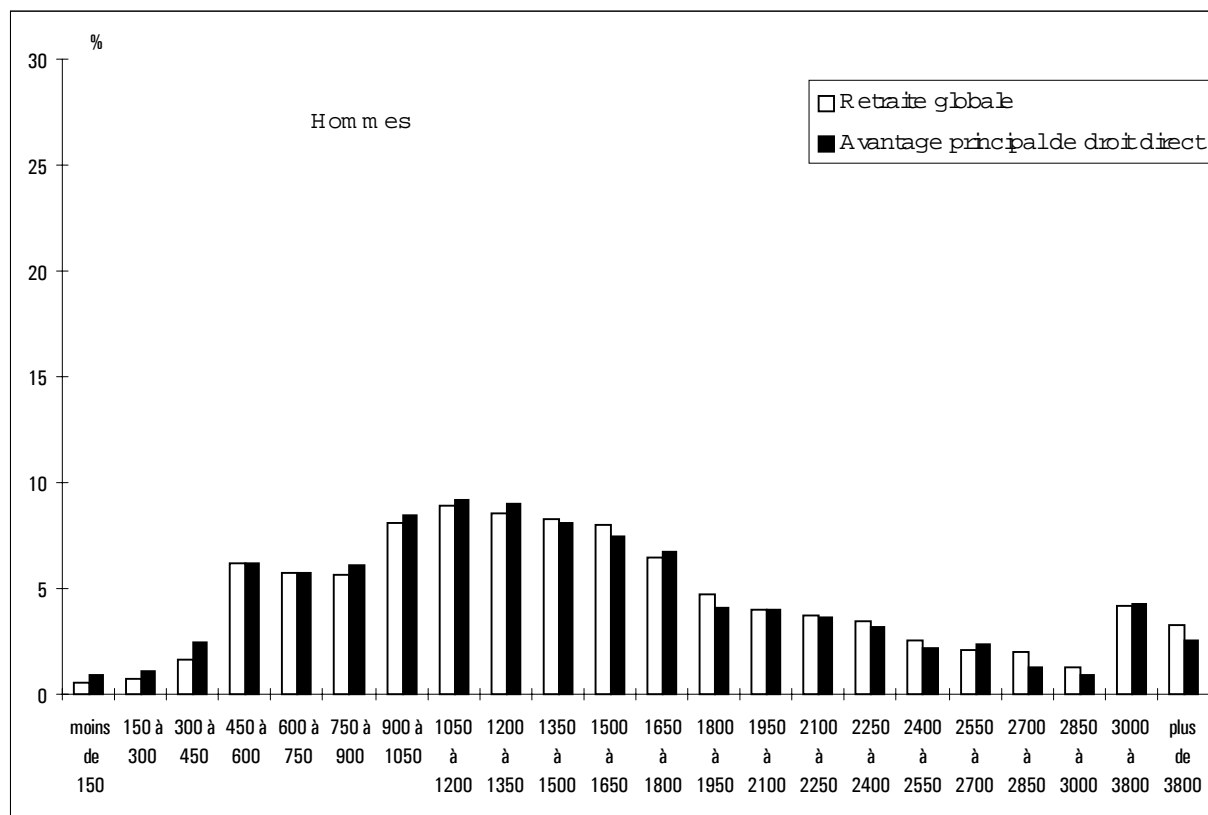
Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 536	940	1 363	1 927	2
	Retraite globale	1 607	986	1 423	2 010	2
Femmes	Avantage principal de droit direct	683	236	509	981	4,2
	Retraite globale	879	428	743	1 170	2,7
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	410	923	1 515	3,7
	Retraite globale	1 116	591	1 046	1 605	2,7

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	49,8	918	119	44,8
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	8,8	1 783	147	56,0
Salariés agricoles (MSA)	0,4	402	81	18,2
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	2,4	1 676	139	43,5
Ensemble des anciens salariés	61,4	1 068	124	52,1
Exploitants agricoles	3,6	356	134	49,1
Autres non salariés à un seul régime	1,2	742	99	23,8
Ensemble des anciens non salariés	4,9	454	126	3,8
Ensemble des unipensionnés	66,2	1 023	124	56,0
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	6,6	1 513	171	73,3
RG et (régime commerçant ou artisan)	8,5	880	151	62,6
RG et régime salarié agricole	3,6	975	141	61,9
RG et régime exploitant agricole	2,3	736	156	57,0
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,1	577	168	78,3
RG et un autre régime de base	4,4	1 723	166	74,2
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	1,2	861	179	87,4
RG et deux autres régimes ou plus	4,7	1 320	181	85,1
Autres situations à deux régimes ou plus	1,4	1 491	181	77,5
Ensemble des polypensionnés	33,8	1 190	163	44
Ensemble	100,0	1 080	137	54,4

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe



Rhône-Alpes

Tableau 1 - Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale

	en euros				
	Avantage principal de droit direct	Allocation supplémentaire du FSV	Avantages accessoires (*)	Pension de réversion	Retraite globale
Hommes	1420	3	65	7	1495
Femmes	666	6	31	153	857
Ensemble	1004	5	47	87	1143

Tableau 2 - Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)	Retraite globale (en euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Effectifs concernés (en %)
60 à 64 ans	1483	164	22,8	993	142	15,3
65 à 69 ans	1519	169	27,0	819	123	24,7
70 à 74 ans	1498	171	21,8	803	121	21,0
75 à 84 ans	1525	176	24,5	864	122	28,5
85 ans et plus	1190	167	3,9	836	117	10,5
Ensemble des 60 ans et plus	1495	170	100,0	857	125	100,0

Tableau 3 - Répartition des retraités selon le nombre d'avantages de droits directs perçus (hors réversion et avantages accessoires)

Nombre d'avantages versés par les régimes de base	Nombre d'avantages versés par les régimes complémentaires					
	0	1	2	3	4 et plus	Total
1	21,0	20,4	13,3	6,1	2,5	63,3
2	7,8	11,5	6,4	2,8	1,3	29,8
3 et plus	1,2	2,4	2,2	0,6	0,4	6,9
Total	30,0	34,4	21,9	9,5	4,2	100,0

Nombre moyen d'avantages de base et complémentaires

Nombre d'avantages de base	1,44
Nombre d'avantages complémentaires	1,25
Nombre total d'avantages	2,69

Tableau 4 - Indicateurs de dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale

		Moyenne (en euros)	Q1 (en euros)	Médiane (en euros)	Q3 (en euros)	Q3/Q1
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 420	892	1 280	1 739	1,9
	Retraite globale	1 495	940	1 342	1 819	1,9
Femmes	Avantage principal de droit direct	666	282	527	909	3,2
	Retraite globale	857	480	770	1 108	2,3
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	439	853	1 382	3,1
	Retraite globale	1 116	612	992	1 490	2,4

Tableau 5 - Avantage principal de droit direct moyen, durée moyenne de cotisation et part des carrières complètes, selon le régime de base et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	Effectifs (en %)	Avantage principal de droit direct (en euros)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part de carrières complètes (en %)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés				
Salariés du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	49,3	948	131	54,1
Agents de la fonction publique d'Etat ou territoriale (CNRACL)	5,8	1 714	143	53,4
Salariés agricoles (MSA)	0,3	591	107	32,9
Autres salariés à un seul régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	1,5	1 463	141	49,1
Ensemble des anciens salariés	56,9	1 038	133	49,3
Exploitants agricoles	5,6	362	141	63,3
Autres non salariés à un seul régime	0,8	655	92	19,8
Ensemble des anciens non salariés	6,4	397	136	6,0
Ensemble des unipensionnés	63,3	973	133	55,3
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés				
RG et (régime fonctionnaire ou CNRACL)	5,0	1 456	168	72,2
RG et (régime commerçant ou artisan)	7,5	964	161	72,8
RG et régime salarié agricole	4,7	982	149	67,2
RG et régime exploitant agricole	6,4	627	161	70,1
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole	1,6	612	171	92,6
RG et un autre régime de base	3,6	1 638	176	84,8
Régime salarié agricole et régime exploitant agricole et un autre régime	2,4	876	185	85,3
RG et deux autres régimes ou plus	4,4	1 225	180	84,6
Autres situations à deux régimes ou plus	1,0	1 167	156	63,5
Ensemble des polypensionnés	36,7	1 059	166	45
Ensemble	100,0	1 004	145	62,0

Graphique 1 - Dispersion de l'avantage principal de droit direct et de la retraite globale, par sexe

